

# EVALUATION DE LA CHARTE FORESTIERE DU TERRITOIRE DU HAUT-LANGUEDOC



## Mémoire

CERTIFICAT DE SPECIALITE

**Dominante « Gestion Forestière » du cursus Ingénieur AgroParisTech**

Sources des photographies de couverture :

- Activité sportive en forêt (Auteur : François Jaccaz)
- Paysages de forêts du Haut-Languedoc (Auteur : PNR Haut-Languedoc)
- Chantier de fabrication de piquets en bois de châtaignier sur la commune de Saint-Pons-de-Thomières, dans le territoire du PNR (Auteur : Antonio García Collado)

AgroParisTech – Engref, Centre de Nancy

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Certificat de spécialité. Dominante « Gestion Forestière »

Cursus Ingénieur AgroParisTech

# EVALUATION DE LA CHARTE FORESTIERE DU TERRITOIRE DU HAUT-LANGUEDOC

## **Mémoire**

Correspondant AgroParisTech : Eric Lacombe, professeur à AgroParisTech – ENGREF

Maître de stage : Marc Mailhé, chargé de mission environnement au PNR du Haut-Languedoc

## Résumé

La Charte Forestière du Territoire du Haut Languedoc signée en 2009 arrive à son terme fin 2015. La question de son renouvellement se pose dès à présent. Dans cette perspective, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a décidé de mener en 2014 un travail d'évaluation de fin de programme d'action. Ceci permettra d'améliorer la cohérence des objectifs par rapport aux enjeux, de renforcer la lisibilité interne et externe des résultats de la charte forestière, de mesurer les effets de la charte pour le territoire, de déterminer si une nouvelle charte est pertinente et de tirer des enseignements en vue d'améliorer son efficacité. Cette évaluation, démarche désormais obligatoire, sera un élément important pour l'élaboration de la prochaine CFT. Il s'avère nécessaire d'établir une méthodologie d'analyse visant à dresser le bilan de sa conception et sa mise en œuvre. Ce travail conduit à des propositions de perspectives qui pourront orienter les décideurs quant à l'avenir de la charte.

## Summary

The Haut-Languedoc forest charter signed in 2009 ends in December 2015 and its renewal is yet to consider. In this context, the Haut-Languedoc natural regional park decided to launch a final program evaluation work. This study will improve the coherence between objectives and issues but also reinforce the understanding of the forest charter results. It will measure the effects on the territory, evaluate if a new charter is necessary and draw conclusions to improve its effectiveness. This evaluation, an obligatory process now, will be a crucial element for the forthcoming charter. Establishing an analysis is now necessary to make an assessment of its conception and realization. Finally, this work aims to help policy makers with their future decisions regarding the charter.

# Remerciements

Je remercie en premier lieu Marc MAILHE, mon maître de stage, pour m'avoir accueilli au sein du Parc naturel Régional du Haut-Languedoc. Je voudrai le remercier pour sa disponibilité et pour m'avoir guidé dans mon travail et notamment pour ses commentaires avisés.

Mes remerciements vont à Daniel VIALELLE, Président du Parc, et Chantal BLONDIN, Directrice du Parc pour m'avoir permis de travailler au sein du Parc pendant le temps de mon stage et m'avoir donné cette opportunité, qui a été pour moi une expérience enrichissante.

Je remercie tout particulièrement Eric LACOMBE pour avoir accepté d'être mon correspondant AgroParisTech – ENGREF et de m'avoir conseillé sur le stage et guidé dans la réalisation de ce rapport. Merci à Alice SEQUEWELL, chargée de mission « politiques forestières territoriales » à la Fédération nationale des Communes forestières, en sa qualité de « personnalité extérieure » du jury.

Je veux remercier également Cécile SANSPEUR, aux Communes Forestières, pour son appui et ses conseils durant le stage.

Merci à tous les acteurs du territoire qui ont accepté de m'accorder du temps en entretien individuel.

Merci aussi à Xavier BEAUSSART, adjoint de direction et coordinateur des chargés de mission au Parc, qui a également suivi mon stage. Je remercie l'ensemble de l'équipe : Géraldine, Denis, Sophie, Hugo, Ado, Jérôme,...

Je remercie tout particulièrement Antonio GARCIA COLLADO, stagiaire au Parc en même temps que moi, avec qui j'ai partagé le quotidien pendant ces six mois. A ces bons moments d'amitié, *«on ne peut que répondre merci et merci.»*

Merci à la Famille BERTOMEU qui m'a gracieusement prêté un logement à Lignon pendant la durée du stage. Un grand merci à ma famille et particulièrement à Fanette MORICE qui m'a soutenu tout au long du stage et lors de la rédaction du mémoire.

# Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>1</b>
<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>Table des figures</b> .....	<b>5</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>1. Le Haut-Languedoc : un territoire forestier doté d'une Charte forestière de territoire</b> .....	<b>8</b>
1.1. Caractéristiques et enjeux du Haut-Languedoc.....	8
1.1.1. Les enjeux auxquels est confronté le Haut-Languedoc.....	8
1.1.2. Un territoire présentant une importante composante forestière.....	10
1.2. La Charte Forestière de Territoire du Haut-Languedoc.....	11
1.2.1. La CFT : un outil d'insertion des enjeux forestiers dans les politiques territoriales.....	11
1.2.2. Historique et origine du projet de la CFT.....	12
1.3. Vers une évaluation de la CFT du Haut-Languedoc.....	13
1.3.1. Fondements de l'évaluation d'une Charte forestière de territoire.....	13
1.3.2. Problématique de stage et objectifs de l'évaluation.....	13
<b>2. L'évaluation de la Charte forestière du territoire du Haut-Languedoc</b> .....	<b>15</b>
2.1. Démarche de l'étude et méthodologie pour l'évaluation de la CFT.....	15
2.1.1. Gouvernance et organisation de l'évaluation : Mise en place d'un comité d'évaluation.....	15
2.1.2. Etapes et contenu de la démarche de l'étude d'évaluation.....	16
2.1.3. Une démarche combinant approches qualitatives et quantitatives.....	17
2.1.4. Etapes de réalisation de l'étude d'évaluation.....	19
2.2. Questions évaluatives.....	19
2.2.1. Niveau d'analyse de l'évaluation.....	19
2.2.2. Sélection de critères de jugement liés aux questions évaluatives.....	19
2.2.3. Liste des questions évaluatives.....	20
2.3. Rencontre des acteurs.....	21
2.3.1. Choix de la méthode des enquêtes.....	21
2.3.2. Constitution de l'échantillon des acteurs enquêtés.....	21
2.3.3. Constitution d'un guide d'entretien.....	22
2.3.4. Prise de contact et déroulement des entretiens.....	22
2.3.5. Méthodologie d'analyse des entretiens.....	23

<b>3. Conclusion de l'évaluation et résultats des entretiens sur l'évaluation de la CFT du Haut-Languedoc.....</b>	<b>24</b>
3.1. Document CFT et élaboration.....	24
3.1.1. Analyse du document CFT suite aux entretiens.....	24
3.1.2. Synthèse de l'évaluation du document CFT.....	29
3.1.3. Elaboration de la CFT.....	30
3.2. Pertinence et cohérence de la CFT.....	31
3.2.1. Pertinence entre les enjeux forestiers du territoire et les objectifs de la CFT.....	31
3.2.2. Cohérence des objectifs et articulation de la CFT avec les autres projets territoriaux.....	32
3.2.3. Pertinence du périmètre de la CFT.....	33
3.2.4. Synthèse de l'évaluation de la pertinence et de la cohérence de la CFT .....	33
3.3. Animation de la CFT.....	34
3.3.1. Gouvernance, pilotage de la CFT et implication des acteurs.....	34
3.3.2. La structure animatrice.....	37
3.3.3. Communication et concertation.....	38
3.3.4. Synthèse de l'évaluation de l'animation et de la gouvernance de la CFT.....	40
3.4. Réalisation des actions de la CFT.....	40
3.4.1. Présentation du travail d'analyse de la réalisation des actions.....	40
3.4.2. Bilan des états des lieux, de l'avancement et de la pertinence des actions de la CFT portées par le Parc en cours de réalisation.....	40
3.4.3. Synthèse de l'évaluation du bilan de réalisation des actions de la CFT.....	50
3.5. CFT : Outil de développement et plus value pour le territoire.....	50
3.5.1. Efficacité et intérêt de la CFT pour les acteurs du territoire.....	50
3.5.2. Impacts financiers, humain et de développement économique de la CFT.....	51
3.5.3. Synthèse de l'évaluation de l'efficacité, l'intérêt et l'impact de la CFT.....	51
<b>4. Perspectives.....</b>	<b>52</b>
4.1. Perspectives proposées et discussion sur le travail d'évaluation (état des lieux et pistes de propositions d'actions).....	52
4.1.1. Améliorer la pertinence du document et du programme d'actions de la CFT.....	52
4.1.2. Animation et gouvernance de la CFT.....	53
4.1.3. Intérêt, efficacité de la CFT.....	57
4.2. Analyse critique et limite de l'exercice.....	58
4.2.1. Prise de recul sur le travail effectué et difficultés rencontrées.....	58
4.2.2. Mise en corrélation des différents niveaux d'analyse : entretien individuels et comité d'évaluation.....	60
4.2.3. Utilisation de l'évaluation et avenir de la CFT HL.....	60
<b>Conclusion.....</b>	<b>61</b>
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>63</b>
<b>Contacts.....</b>	<b>66</b>

<b>Table des annexes.....</b>	<b>67</b>
Annexe 1. Carte du périmètre de l'évaluation: territoire du PNR du Haut-Languedoc.....	68
Annexe 2. Carte de la situation administrative de la zone d'étude.....	69
Annexe 3. Carte de relief du territoire du PNR du Haut-Languedoc.....	70
Annexe 4. Carte des types de propriété forestière sur le territoire du PNR du Haut-Languedoc.....	71
Annexe 5. Grille d'entretien type.....	72
Annexe 6. Pertinence entre les enjeux et les objectifs de la CFT du Haut-Languedoc.....	75
Annexe 7. Tableau récapitulatif des objectifs et des actions de la CFT du Haut-Languedoc.....	76
Annexe 8. Tableau présentant les différents maîtres d'ouvrage des actions de la CFT.....	77
Annexe 9. Tableau synthétique de l'évaluation du document CFT.....	78
Annexe 10. Composition du groupe de travail d'évaluation.....	82
Annexe 11. Liste prévisionnelle des acteurs à enquêter.....	83
Annexe 12. Compte rendu du Comité de suivi de la CFT de mai 2014.....	85
Annexe 13. Compte rendu du Comité de suivi de la CFT de septembre 2014.....	87
Annexe 14. Fiche action synthétique.....	91
Annexe 15. Exemple de retranscription d'entretien.....	93
Annexe 16. Catégories d'acteurs et structures rencontrés dans le cadre des entretiens .....	96

## Table des figures

<b>Figure 1.</b> Localisation du PNR du Haut-Languedoc.....	9
<b>Figure 2.</b> L'occupation du sol du Parc.....	9
<b>Figure 3.</b> La couverture forestière du Haut-Languedoc.....	10
<b>Figure 4.</b> Calendrier de travail de l'évaluation de la CFT.....	19
<b>Figure 5.</b> Liste des questions évaluatives.....	20
<b>Figure 6.</b> Présentation schématique du tableau (en annexe) présentant les différents maîtres d'ouvrage des actions de la CFT.....	41
<b>Figure 7.</b> Actions "maîtrise d'ouvrage PNR" en cours de réalisation.....	41
<b>Figure 8.</b> Tableau de l'état d'avancement des actions du Parc inscrites à la CFT HL au cours de la CFT.....	42
<b>Figure 9.</b> Tableau résumant les notations d'états d'avancement des différentes actions du PNR inscrites à la charte au terme de la mise en œuvre du programme de la CFT.....	42
<b>Figure 10.</b> Tableau récapitulatif du descriptif et du plan de financement de l'action : « Schéma de desserte forestière - Montagne noire et causse ».....	43
<b>Figure 11.</b> Panneau d'information en forêt sur le territoire du PNR du Haut-Languedoc.....	46
<b>Figure 12.</b> Tableau du descriptif et du plan de financement du Schéma d'accueil du public en forêt.....	46
<b>Figure 13.</b> Tableau récapitulatif du descriptif et du plan de financement de l'action : « Intégration de la biodiversité dans les documents de gestion forestière ».....	48
<b>Figure 14.</b> Tableau récapitulatif du descriptif et du plan de financement de l'action : « Atlas pédoclimatique forestier ».....	49
<b>Figure 15.</b> Châtaigneraie bordant Langlade sur la Commune de Riols.....	49

# Introduction

La forêt et les activités auxquelles elle donne lieu ont toujours joué un rôle majeur pour les sociétés humaines, mais avec de grandes variations selon les époques. De nos jours, les enjeux sont multiples et complexes. Ainsi, outre les activités économiques associées à la forêt et à la filière bois, la montée des préoccupations liées au développement durable ont plus récemment mis en exergue les rôles déterminants de la forêt en matière environnementale et sociale. Celle-ci offre un évident potentiel en matière de biodiversité, d'énergie renouvelable et d'accueil du public. Désormais, les politiques forestières prennent en compte son caractère multifonctionnel. De plus, la décentralisation a confié aux collectivités locales de larges compétences dans le domaine de la conduite de leur développement, de la gestion et de l'aménagement de leur territoire. Elles ont l'opportunité désormais d'adapter la politique nationale aux contraintes et opportunités offertes par leur territoire. Afin de répondre à ce nouvel objectif, l'Etat a créé la démarche « Charte Forestière de Territoire (CFT). La loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 dite d'orientation sur la forêt, accorde une part importante au développement d'une politique locale de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, introduisant la notion d'intégration territoriale au travers de l'article L.12 qui prévoit la mise en œuvre de ces chartes.

Les acteurs locaux du Haut-Languedoc (ANNEXE 1. Carte du territoire du PNR du Haut-Languedoc), désireux de relever les défis de la conversion énergétique et du développement durable, ont posé les bases de la politique d'aménagement et de développement de la forêt et de la filière bois appliquée localement en mettant en place en 2009 une CFT sur le territoire du Parc naturel régional du Haut Languedoc. Celui-ci, situé dans deux départements (Hérault et Tarn) et deux régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) se caractérise par une surface boisée très importante. (ANNEXE 2 : Carte de la situation administrative de la zone d'étude ; Figure 2. L'occupation du sol du Parc) Ce massif constitue l'ensemble le plus productif des boisements des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Il est également l'un des Parcs les plus boisés de France. La forêt couvre les deux tiers du territoire. Elle représente un enjeu important, tant du point de vue de la gestion durable de l'espace, que de l'économie du territoire. Les acteurs locaux, ont souhaité s'approprier cette démarche d'aide à la réflexion stratégique en matière de planification forestière. Elle leur a donné la possibilité de définir des objectifs partagés, de bâtir en commun un programme d'orientation et d'action, et de le faire reconnaître par l'Administration publique comme un outil de pilotage de la politique forestière.

Le programme d'action de la charte étant arrivé à son terme, il a été décidé de procéder à son évaluation. Cette démarche, désormais obligatoire, s'insère dans un cadre commun à toutes les politiques publiques et se base sur des méthodes d'analyse et des outils d'évaluation existant à l'échelle nationale. Ce travail d'évaluation devra mettre en évidence les acquis à pérenniser, les actions qui n'ont pu être mises en œuvre afin d'en comprendre les raisons. Elle devra vérifier si les orientations stratégiques demeurent appropriées par rapport aux enjeux et si les résultats répondent bien aux objectifs fixés. Elle permettra de connaître l'état d'avancement des actions inscrites au programme, de mesurer les effets de la charte pour le territoire, de tirer des enseignements en vue d'améliorer son efficacité et de déterminer si la charte actuelle doit être révisée. L'objectif est d'engager des réponses adaptées aux freins identifiés avant de poursuivre les actions existantes et de s'impliquer dans la révision éventuelle de la Charte.

Comment mener une évaluation objective, participative et exhaustive de la Charte forestière de territoire du Haut-Languedoc (CFT HL) ? Comment associer ressenti des acteurs et données administratives et financières pour évaluer la mise en œuvre de la CFT HL ? Quels sont les enseignements à tirer de la charte pour améliorer l'efficacité et la pertinence de sa mise en œuvre, de son animation et de son système de gouvernance, en vue d'une éventuelle révision ?

Le présent document s'attache à présenter premièrement le contexte forestier du Haut-Languedoc, l'outil Charte Forestière du Territoire, les fondements et les objectifs de l'évaluation de la CFT HL. La méthode et la démarche mises en place pour l'évaluation de la charte du Haut-Languedoc seront exposées dans la seconde partie. Ensuite, grâce à la rencontre avec des acteurs du territoire, nous expliquerons et détaillerons les résultats des entretiens et les conclusions de l'évaluation concernant le document CFT, la cohérence des objectifs et du programme d'action, l'animation, la pertinence et l'avancement des projets et l'efficacité de la charte. Enfin, la formulation de recommandations, de propositions d'évolution, de perspectives post-évaluation, des difficultés rencontrées et de la prise de recul sur le travail effectué feront l'objet de la dernière partie.

# 1. Le Haut-Languedoc : un territoire forestier doté d'une Charte forestière de territoire

## 1.1. Caractéristiques et enjeux du Haut-Languedoc

### 1.1.1. Les enjeux auxquels est confronté le Haut-Languedoc

Le Haut Languedoc s'étend sur un territoire charnière situé à la rencontre des midis méditerranéens et atlantiques, sur les derniers contreforts Sud ouest du Massif central. Plusieurs caractères unitaires et éléments structurants marquent l'identité de ce territoire et de ses paysages. Le Haut-Languedoc est une terre de moyenne montagne (ANNEXE 3 : Carte de relief du territoire du PNR du Haut-Languedoc) vivant et possédant une forte identité culturelle Occitane. Ensemble cohérent dans son expression physique et géologique, le Haut-Languedoc témoigne aussi d'une singularité climatique. Implanté de part et d'autre de la ligne de partage des eaux entre Océan Atlantique et Mer Méditerranée, ce territoire est caractérisé par la confluence des influences méditerranéennes, atlantiques et montagnardes. Cette limite traverse le territoire selon un axe qui suit d'abord la crête principale de la Montagne Noire, franchit le sillon médian entre Courniou et Labastide-Rouairoux, puis grossièrement le rebord du Somail jusqu'au sommet de l'Espinouse. Ce sont ces influences, combinées aux variations du relief et à la nature des sols, qui génèrent la diversité des milieux naturels et des paysages. Carrefour écologique, le Haut-Languedoc dispose d'un patrimoine et de ressources naturelles riches et diversifiées (PNR HL. *Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc*, 2011). Sa géographie offre de multiples facettes, toutes marquées par les activités humaines présentes et passées. Cette région est un véritable balcon dominant les plaines viticoles du Languedoc et les étendues de cultures céréalières du Lauragais. Recouvert de vastes forêts, de lacs, de tourbières, de pelouses, de landes, de prairies bocagères et traversé par de profondes vallées parcourues par des torrents, ce territoire est remarquable par sa diversité. (Figure 2. L'occupation du sol du Parc)

Une des particularités de ce territoire est également son positionnement interdépartemental (Hérault et Tarn) et même interrégional (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées). (ANNEXE 2 : Carte de la situation administrative de la zone d'étude)

C'est un espace encore très rural. Il est néanmoins sous l'influence des métropoles périphériques telles Toulouse et Montpellier. Après une période d'exode rural, un regain d'intérêt est constaté pour cette région naturelle du Haut-Languedoc ; Ce qui n'est pas sans conséquence notamment sur la consommation d'espace agricole, sur la mutation de la vocation des territoires, sur la modification des paysages et sur les fonctionnalités écologiques des milieux.

Le Haut-Languedoc doit apporter des réponses à ces enjeux, liés aux caractéristiques mêmes de ce territoire : préservation et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager, maîtrise des impacts du développement du territoire et de la mutation des espaces ruraux, agricoles et forestiers, défi énergétique, vocation de destination touristique,...

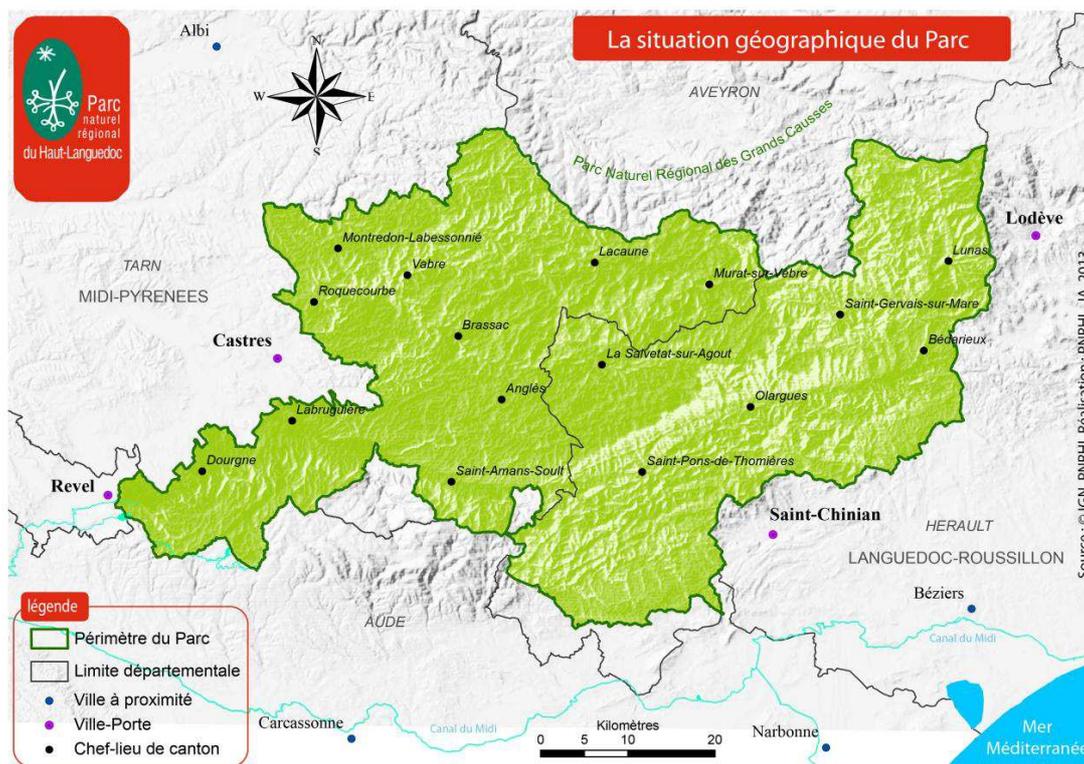


Figure 1. Localisation du PNR du Haut-Languedoc. Source : PNR Haut-Languedoc. Auteur : Denis Azaïs

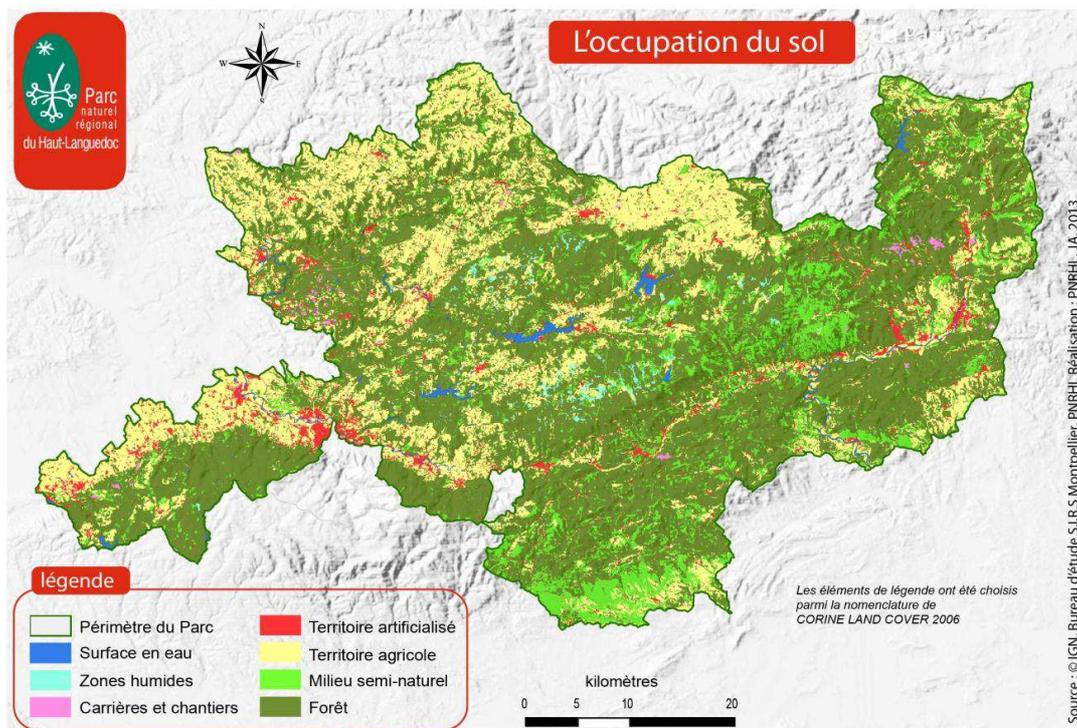


Figure 2. L'occupation du sol du Parc. Source : PNR Haut-Languedoc. Auteur : Denis Azaïs

### 1.1.2. Un territoire présentant une importante composante forestière

Le Parc naturel du Haut Languedoc se caractérise par une surface boisée très importante. Ce massif constitue l'ensemble le plus productif des boisements des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Il est également l'un des Parcs les plus boisés de France (PNR HL. *Charte Forestière de Territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc*, 2009). Le manteau forestier couvre les deux tiers du territoire du Parc (soit environ 157 000 ha, dont 111 000 ha de forêts privées). (Figure 3. La couverture forestière du Haut-Languedoc ; ANNEXE 4 : Carte des types de propriété forestière sur le territoire du PNR du Haut-Languedoc) La forêt est omniprésente dans le paysage. (Figure 2. L'occupation du sol du Parc) De par sa localisation et ses influences climatiques, elle recèle des peuplements très diversifiés. (Figure 3. La couverture forestière du Haut-Languedoc) Même si les feuillus constituent les essences forestières majoritaires (61%) (Chênes, Hêtres, Châtaigniers), le territoire a fait l'objet de reboisements résineux intenses (Douglas, Epicéas, Sapins, Pins) initiés dans la seconde moitié du XXe siècle, par le biais du Fond forestier national. Cette forêt arrive en pleine période optimale de production (volume de production estimé à 450 000 m<sup>3</sup> de grumes). Composée de plantations résineuses (40% de la surface du massif), dont la récolte devrait se faire d'ici 2025, la forêt du Haut-Languedoc va connaître de profondes mutations : exploitation et mise sur le marché de très importants volumes de bois, coupes rases, replantations massives, déséquilibre des classes d'âge, diminution des volumes mis sur le marché à partir de 2030. Dans ce contexte, les impacts paysagers et environnementaux d'une telle dynamique forestière seront loin d'être négligeables. La filière bois représente près de 2000 emplois sur le territoire du Parc (PNR HL. *Charte Forestière de Territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc*, 2009). L'activité de sciage et de transformation, avec 149 entreprises, est mieux structurée sur la partie Ouest du Parc, mais elle souffre sur l'ensemble du Parc d'une très faible activité de seconde transformation. La forêt représente un enjeu important, tant du point de vue de la gestion durable de l'espace, que de l'économie du territoire. Les acteurs du territoire (propriétaires, gestionnaires, élus,...) souhaitent donner à la forêt ces trois fonctions (production, protection et accueil du public) qui sont à la base du principe de la multifonctionnalité qui est l'essence des CFT. Le pic de production résineuse annoncé ces prochaines années devra être l'occasion de renforcer la desserte multifonctionnelle des forêts mais surtout de développer les entreprises du bois du territoire en s'appuyant sur une stratégie de filière, nouvellement définie. Cette dernière s'appuiera sur la prise en compte de l'environnement dans les pratiques de gestion, d'exploitation et de transformation.

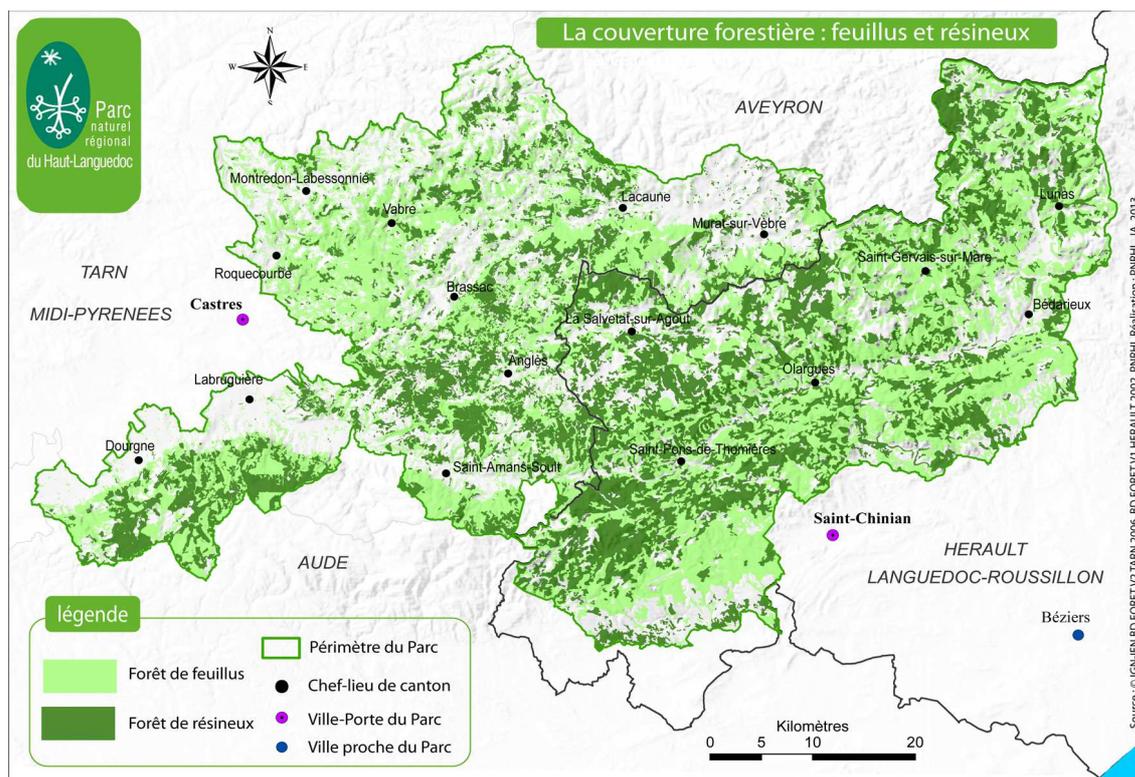


Figure 3. La couverture forestière du Haut-Languedoc. Source : PNR Haut-Languedoc. Auteur : Denis Azais.

## 1.2. La Charte Forestière de Territoire du Haut-Languedoc

### 1.2.1. La CFT : un outil d'insertion des enjeux forestiers dans les politiques territoriales

#### 1.2.1.1. La CFT, un outil de développement territorial

La décentralisation a confié aux collectivités locales de larges compétences dans le domaine de la conduite de leur développement et de la gestion et de l'aménagement de leur territoire. Elles ont l'opportunité désormais d'adapter la politique nationale aux contraintes et opportunités offertes par leur territoire. Afin de répondre à ce nouvel objectif, l'Etat a créé la démarche « charte forestière de territoire. La loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 dite d'orientation sur la forêt, accorde une part importante au développement d'une politique locale de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, introduisant la notion d'intégration territoriale au travers de l'article L.12 qui prévoit la mise en œuvre de charte forestière de territoire. « *Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant, la multifonctionnalité des forêts locales et visant à :*

- *garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ;*
- *contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers ;*
- *favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau forestier d'un massif forestier ;*
- *renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits. »*

#### 1.2.1.2. La CFT : Une démarche contractuelle et partenariale à l'initiative des acteurs locaux

La politique forestière est peu à peu devenue partie intégrante de l'aménagement du territoire et composante essentielle du développement durable. La Loi d'orientation forestière a constitué un point déterminant dans le processus d'intégration de la forêt et de la filière bois dans les politiques nationales et locales en envisageant l'articulation entre démarche forestière et démarche territoriale. L'article L 12 prévoit que la « *charte peut être élaborée à l'initiative d'élus des collectivités concernées* » et qu'elle peut donner lieu à « *des conventions conclues entre, d'une part, un ou des propriétaires forestiers, leurs mandataires ou leurs organisations représentatives et, d'autre part, des opérateurs économiques ou leurs organisations représentatives, des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement, des collectivités territoriales ou l'Etat.* » Enfin, ce même article stipule que les conventions peuvent aboutir à l'obtention « *d'aides publiques en contrepartie des services économiques, environnementaux et sociaux rendus par la forêt lorsqu'ils induisent des contraintes particulières ou des surcoûts d'investissement et de gestion* ».

Basées sur une approche multifonctionnelle, les chartes répondent, sous l'impulsion des élus, aux attentes locales en associant l'ensemble des propriétaires forestiers, les gestionnaires, les professionnels et les associations pour construire un projet collectif partagé. Grâce au rôle essentiel d'un tandem élu-animateur fort, et à une animation pérennisée, les CFT permettent de conduire des actions très variées adaptées aux objectifs et contraintes de leur territoire. Les collectivités locales du Haut-Languedoc, désireuses de relever les défis de la conversion énergétique et du développement durable, ont posé les bases de la politique d'aménagement et de développement de la forêt et de la filière bois appliquée localement en mettant en place une CFT sur leur territoire. Les acteurs locaux ont souhaité s'approprier cette démarche d'aide à la réflexion stratégique en matière de planification forestière.

L'Etat, l'Europe, les Régions et les Départements ont encouragé et accompagné cet outil stratégique de territoire en le soutenant financièrement, en cohérence désormais avec le contrat de filière « AGIR pour la forêt et la filière bois en Languedoc-Roussillon » signé par la Région et l'Etat.

Cette démarche de charte est pertinente également avec la politique forestière de Midi-Pyrénées, notamment en ce qui concerne le stockage carbone, et les stratégies départementales. De nombreuses actions opérationnelles ont ainsi pu se mettre en place et répondre aux attentes du territoire du Haut-Languedoc et de la population en matière d'environnement et de services offerts par les espaces forestiers.

La CFT du Haut-Languedoc a vocation à insérer ses forêts dans leurs composantes économique, sociale, culturelle et environnementale. La circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001 rappelle que « *La charte forestière de territoire a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel* ».

La Charte Forestière de Territoire n'est ni un document d'aménagement, ni un document réglementaire. Elle ne possède pas de valeur juridique particulière. Elle témoigne par contre de la réflexion du Parc naturel régional du Haut-Languedoc et de l'ensemble des acteurs associés sur les enjeux forestiers du territoire, et de leur engagement dans une politique bien définie pour y répondre. La charte est un contrat d'engagement entre tous les acteurs locaux, concrétisé par un plan d'actions qui servira de référence commune aux gestionnaires forestiers, aux propriétaires, aux professionnels, aux habitants, aux élus, et aux partenaires du Parc pour évaluer les politiques engagées ou y participer. Cette CFT leur a permis d'engager des actions concertées et soutenues localement, visant à valoriser le secteur forestier, milieux forestiers et ressources forestières, cadre de vie des habitants du Haut-Languedoc.

### **1.2.2. Historique et origine du projet de la CFT**

Cette étape est importante pour bien comprendre les tenants et les aboutissants de la démarche. Les informations ont été recueillies via les entretiens auprès des acteurs du territoire et des recherches bibliographiques.

Le projet de CFT HL fait suite au projet de PER (Pôle d'excellence rural) de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc (CCMHL) en 2007. Ce dernier a permis le financement de quelques actions liées à la bio ressource (plate-forme bois, chaufferie d'Angles...). Le projet de charte devait initialement avoir lieu à l'échelle de la CCMHL. Ce périmètre par trop petit pour certains et notamment la Préfecture. Au même moment, de façon concomitante, le Parc arrivait à un moment de révision de Charte. Il a été décidé que la CFT serait le volet forestier de la nouvelle Charte du Parc. (PNR HL. *Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc*, 2011). Il y avait déjà une partie forêt dans la précédente charte du Parc mais celle-ci était succincte. L'élaboration d'une CFT permettait de renforcer le volet forestier de la Charte du PNR. Cette dernière vise à apporter des réponses aux enjeux du territoire : préservation et protection du patrimoine naturel, culturel et paysager, maîtrise des impacts du développement du territoire et de la mutation des espaces ruraux, agricoles et forestiers, défi énergétique, vocation de destination touristique. Elle réaffirme l'importance dans ces objectifs de gérer durablement les forêts du territoire, de gérer les mutations de l'espace et des paysages ruraux en anticipant et maîtrisant les dynamiques des espaces forestiers. Elle fait du renouvellement des peuplements forestiers un enjeu majeur. Dans ce contexte, toute la Charte Forestière de Territoire, animée par le Parc, sera le cadre opérationnel idéal pour anticiper et maîtriser les dynamiques des espaces forestiers (exploitation, replantation, préservation de la biodiversité...).

L'élaboration de la CFT a été soutenue principalement par l'Etat et l'Europe, ainsi que, en fonction des cas, par la Région Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et les départements de l'Hérault et du Tarn qui, eux, financent prioritairement la réalisation des actions.

#### 1.2.2.1. Les étapes de la mise en place de la charte

La mise en place de la charte forestière du territoire se compose de plusieurs phases :

- Phase 1 : état des lieux - diagnostic : mise en évidence des enjeux
- Phase 2 : élaboration du programme-cadre de la charte : stratégies et objectifs
- Phase 3 : élaboration du plan d'actions
- Phase 4 : approbation de la charte
- Phase 5 : mise en œuvre de la CFT, suivi et démarche d'évaluation.

#### 1.2.2.2. Les intervenants

- Le maître d'ouvrage : Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- L'animateur des réunions lors de la phase d'élaboration et le rédacteur du document : IF Consultants
- Les instances de réflexion, d'orientation et de validation : le Comité de pilotage (CoPil) constitué des acteurs de la forêt publique et privée, partenaires financiers, services de l'Etat, naturalistes

### **1.3. Vers une évaluation de la CFT du Haut-Languedoc**

#### **1.3.1. Fondements de l'évaluation d'une Charte forestière de territoire**

Le suivi-évaluation des politiques publiques est une pratique qui se généralise au sein des structures de développement local, à la fois dans un but d'amélioration continue, d'évaluation de l'efficacité des moyens engagés, et pour mieux ajuster ces politiques aux besoins et attentes des acteurs et des territoires.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) du 28 juillet 2010 amende l'article L12 de la loi d'orientation sur la forêt (LOF) du 9 juillet 2001 relatif aux CFT, en établissant les stratégies locales de développement forestier. Elle prévoit que les SLDF définissent « des indicateurs relatifs aux actions à mettre en œuvre ainsi que des indicateurs de résultat » et font l'objet d'un « compte rendu annuel de leur mise en œuvre ».

L'évaluation des chartes forestières de territoire s'avère désormais obligatoire avant un éventuel renouvellement.

#### **1.3.2. Problématique de stage et objectifs de l'évaluation**

La Charte Forestière du Territoire du Haut Languedoc signée en 2009 arrivant à son terme fin 2015, la question de son renouvellement se pose dès à présent. Dans cette perspective, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a décidé de mener cette année un travail d'évaluation de fin de programme d'action. Ce travail est le sujet de mon stage. Ceci permettra, en se basant sur un des outils d'évaluation existant à l'échelle nationale, EVAL CFT, d'améliorer la lisibilité interne et externe des résultats de la charte forestière, de mesurer les effets de la charte pour le territoire, de déterminer si une nouvelle CFT est pertinente et de tirer des enseignements en vue d'un nouveau programme d'action. Cette évaluation sera un élément important pour l'élaboration de la prochaine CFT.

Suite à la révision de la Charte du Parc en 2011, le territoire de la CFT s'est agrandi et il est passé de 93 à 119 communes (CFT réalisée sur les 93 communes mais périmètre d'intervention depuis 2011 sur les 119 communes). La nouvelle CFT concernera bien la totalité du nouveau périmètre du Parc. La carte du périmètre du PNR du Haut-Languedoc figure dans la partie 1.1.1. du présent rapport. L'étude a pour objet de réaliser l'évaluation de la Charte Forestière de Territoire 2009-2015 du Parc naturel régional du Haut Languedoc.

L'évaluation s'intéressera à l'évolution des caractéristiques forestières du territoire ainsi qu'aux actions des différents acteurs de la filière forêt-bois selon les orientations définies dans la CFT. Ce travail consiste à dégager une vision territoriale de la mise en œuvre de la CFT.

L'objectif poursuivi sera de tirer des conclusions sur la pertinence, la cohérence et l'efficacité des actions et des moyens mis en œuvre par rapport aux résultats obtenus.

L'évaluation de la Charte forestière du Haut-Languedoc permettra de comprendre les relations causales conduisant des actions aux résultats, d'expliquer pourquoi certains résultats n'ont pas été atteints, de s'adapter à des évolutions de contexte, d'améliorer le fonctionnement et la qualité de la gouvernance et de tirer des enseignements pour améliorer la performance de la CFT.

L'évaluation s'appuiera en particulier sur l'étude des 3 enjeux suivants :

- Production : Développement de la filière Forêt/Bois (bois d'œuvre, bois énergie, ...)
- Protection : Respect de l'environnement (zones naturelles, à risques, paysage)
- Accueil : Développement de l'accueil en forêt et des activités touristiques.

## 2. L'évaluation de la Charte forestière du territoire du Haut-Languedoc

### 2.1. Démarche de l'étude et méthodologie pour l'évaluation de la CFT

Le PNR a eu la volonté de mettre en place une évaluation à la fois quantitative et qualitative, ce qui implique une intervention extérieure dédiée à la rencontre des acteurs pour cette phase qualitative, d'où la proposition de stage du Parc. Il s'avère moins onéreux d'avoir retenu cette option que de faire appel à un cabinet extérieur. Le choix de réaliser les entretiens par une personne appartenant à la structure porteuse de la CFT implique déjà dans la politique forestière du territoire présente des avantages. La prise de contact et les échanges de données sont facilités. Par contre, il s'avère nécessaire d'objectiver et de prendre du recul par rapport à la situation. Le souci d'objectivité a été au cœur de la démarche. Il était intéressant qu'une personne non impliquée auparavant sur le territoire aille à la rencontre des acteurs pour écouter leur point de vue. Une solution mixte a été adoptée en prenant le choix de recruter une personnalité extérieure qui fait partie de la structure porteuse de la CFT.

Pour construire la méthodologie d'évaluation, nous nous sommes intéressés en premier lieu aux méthodes existantes pour l'évaluation des CFT. Nous nous sommes appuyés particulièrement sur les outils méthodologiques proposés par la Fédération Nationale des Communes Forestières, qui nous a fourni un certain nombre d'outils normalisés de suivi au niveau national et régional et notamment le guide méthodologique d'évaluation des CFT. (MC2 consultants. *Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT*. Fédération nationale des Communes forestières, 2011) Nous avons également pu trouver un certain nombre de réponses à nos interrogations auprès de la COFOR de l'Hérault (Cécile SANSPEUR, Philippe LONGON) et des chargés de missions aux PNR du Haut-Languedoc (chargé des projets liés à l'environnement, chargé de l'évaluation de la Charte du Parc,...). La méthodologie que nous avons construite s'appuie ainsi principalement sur les outils et les conseils des COFOR et du Parc. Les différentes études scientifiques et techniques de ces dernières années liées au montage de projet et au suivi des politiques territoriales, nous ont inspiré également pour bâtir la méthodologie de travail. La démarche de l'étude d'évaluation est présentée dans cette partie (2.1.).

#### 2.1.1. Gouvernance et organisation de l'évaluation : mise en place d'un comité d'évaluation

La mise en place d'un comité d'évaluation était primordiale pour organiser et mettre en œuvre ce travail d'évaluation. Cette instance de gouvernance et de suivi fut créée et mise en place par l'évaluateur dans le cadre du stage. Les principaux acteurs du territoire concernés par la CFT ont été invités. Ils sont membres du comité de pilotage de la CFT. La composition du groupe de travail d'évaluation se trouve en annexe. (ANNEXE 10. Composition du groupe de travail d'évaluation).

Les différentes catégories d'acteurs retenues sont les suivantes :

- Un élu référent et la structure porteuse de la CFT
- Des représentants de la forêt privée (CRPF, syndicats, et de la forêt publique (ONF, COFOR,...))
- Des représentants des services de l'Etat et des Collectivités publiques (Conseils Généraux, Conseils Régionaux, Communes), Communautés de communes,...
- Des représentants du monde associatif et de la filière forêt-bois
- Des naturalistes (LPO, Conservatoire des espaces naturels,...)
- Des représentants des usagers (Fédération départementale des chasseurs, comité départemental de la randonnée pédestre, comité départemental du tourisme,...)

Elle s'est réunie à la maison du Parc en avril. Le cahier des charges, la méthode d'évaluation et des différentes phases du projet ont été présentés, examinés et validés par le groupe de travail, chargé de la mise en œuvre de l'évaluation :

- Présentation du rôle du PNR HL par rapport à la CFT HL.
- Présentation et validation du référentiel de l'évaluation, document synthétique contenant les objectifs, la méthode d'évaluation, les questions évaluatives et les guides d'entretien.
- Présentation et validation de la méthode d'entretien
- Présentation du choix des indicateurs de suivi et d'évaluation
- Constitution de l'échantillon des acteurs enquêtés

Le Comité s'est également réuni en septembre à la fin du stage afin de présenter et de discuter les résultats du travail d'enquête auprès des acteurs du territoire, les recommandations et les pistes d'évolution et de proposition d'action pour la prochaine charte. Les échanges qui ont eu lieu lors de ces réunions ont permis en plus de corréliser les différents niveaux d'analyse : entretien individuels et comité d'évaluation. En outre, la constitution de cette instance a permis d'impliquer les acteurs dans la démarche et la gouvernance de la CFT.

ANNEXE 12. Compte rendu du Comité de suivi de la CFT de mai 2014

ANNEXE 13. Compte rendu du Comité de suivi de la CFT de septembre 2014

### 2.1.2. Etapes et contenu de la démarche de l'étude d'évaluation

#### ➤ *Préparation de l'évaluation*

- Formulation et hiérarchisation des **questions évaluatives** retenues en fonction des priorités
- **Rencontrer et échanger avec quelques acteurs** informés et expérimentés par la démarche d'évaluation des CFT (COFOR,...) pour discuter des méthodes d'évaluation, **état des lieux** et repérage d'éléments observés sur le terrain pour répondre aux questions évaluatives.
- Cibler les attentes, les **objectifs de l'évaluation** et le périmètre de l'étude avec les partenaires
- Comprendre des nouvelles problématiques et dynamiques du territoire (question du changement climatique, renouvellement de la Charte du Parc, évolution de la filière forêt-bois, impact paysager, activité touristique en forêt,...)
- Cibler les personnes à rencontrer pour les entretiens.
- Contacter par email les enquêtés
- Envoyer la liste des indicateurs (indicateurs de suivi (de réalisation et de résultat) et de contexte ou seulement les indicateurs de contexte dans un premier temps) aux partenaires avant de les rencontrer dans le cadre de l'entretien.
- Réaliser un **guide d'entretien. Il a été adapté** pour chaque groupe d'acteurs. Présentation et validation d'un guide d'entretien type.
- **Rédiger le référentiel de l'évaluation** : document synthétique (cahier des charges)

#### ➤ *Recueil et saisie des données quantitatives (indicateurs) et qualitatives*

- **Collecte des données, des indicateurs (qualitatives et quantitatives), des actions** prévues et réalisées et des politiques forestières du **PNR Haut-Languedoc et de ses partenaires**
- **Saisie des données** des différentes actions dans l'outil d'évaluation **EVAL CFT** : Identification, suivi des actions, suivi de la charte, Indicateurs de contexte
- **Réalisation des entretiens et collecte des données, des actions** et des politiques des différents

- **acteurs du territoire** (contexte, finalités, enjeux, objectifs stratégiques et opérationnels)
- **Travail d'analyse des données : Retranscription intégrale des entretiens**, réalisation de tableaux synthétiques des enquêtes, analyse de la contribution des actions à l'atteinte des objectifs de la CFT (points positifs et négatifs, objectifs traités ou non, pertinence des actions 6 ans après leur élaboration,...), du dispositif d'animation de la CFT,...
- **Restitution des résultats des analyses et réalisation d'un bilan**
- présentation et discussion des résultats avec le comité d'évaluation pour validation
- **Mise en place d'un bilan des résultats du travail d'enquête, des recommandations (pistes d'évolution, propositions d'action) pour la prochaine charte**
- Rédaction du **rapport final d'évaluation** et réalisation d'un travail de synthèse de tous les éléments de l'évaluation
- Réflexion sur les perspectives de la CFT Haut-Languedoc en proposant des **recommandations** et des **pistes de réflexion stratégique et opérationnelle** pour l'élaboration de la nouvelle CFT.

### 2.1.3. Une démarche combinant approches qualitatives et quantitatives

#### 2.1.3.1. Travail de collecte de données et d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs

L'évaluateur aura recours à des **indicateurs qualitatifs** (indicateurs de résultats, d'impact) et **quantitatifs** (Indicateurs de résultats, de réalisation, de moyens). Ces indicateurs permettront de répondre aux questions évaluatives sur chaque niveau d'analyse. Une distinction existe entre indicateurs quantitatifs et qualitatifs. En effet, ils n'apportent pas les mêmes types d'information, d'où leur complémentarité.

Les indicateurs quantitatifs ne sont pas suffisants pour mener une analyse d'ensemble. Nous proposons ainsi des indicateurs qualitatifs suivants :

- Les indicateurs de résultats, fortement liés aux indicateurs de réalisation, permettent d'estimer les changements induits par les actions à la suite de leur réalisation.
- Les indicateurs d'impact liés aux facteurs d'influence permettent d'identifier les facteurs ayant eu un effet positif ou négatif sur les actions et ayant influé sur leur niveau de réalisation. A partir des entretiens individuels auprès des acteurs ainsi qu'au cours de réunions de travail, des informations seront recueillies à ce sujet.

Les questions évaluatives portent à la fois sur des aspects qualitatifs de la mise en œuvre de la CFT (facteurs de réussite par exemple), mais aussi sur des aspects plus quantitatifs. (MC2 consultants. *Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT*. Fédération nationale des Communes forestières, 2011) Pour répondre à ces questions, nous avons donc adopté une démarche combinant un volet d'analyse essentiellement qualitative par la réalisation d'entretiens auprès des acteurs du territoire et un volet plus quantitatif portant sur un bilan chiffré de la réalisation des actions menées. Un travail de collecte de données quantitatives a été effectué auprès du Parc et de ses partenaires dans le cadre de l'évaluation. La liste des différents indicateurs a été envoyée à l'ensemble des acteurs concernés. Nous avons construit une liste réduite d'indicateurs appropriée à chaque famille d'acteurs. Avant et pendant la phase d'enquête, nous avons demandé aux différents acteurs leurs avis sur la le choix et la pertinence des indicateurs utilisés afin d'affiner le travail d'évaluation.

Les acteurs du territoire étaient intéressés par ce travail de collecte de données et souhaitaient un retour d'information afin d'enrichir et d'actualiser leurs bases de données et de mieux connaître leur territoire. Le Parc partagera par la suite les informations qu'il a pu collecter. La collecte de ces données fut utile pour répondre aux questions évaluatives relatives à la gouvernance, la cohérence externe et la mise en œuvre de la CFT du Haut-Languedoc.

Toutefois, tous les indicateurs quantitatifs n'ont pu être renseignés pour mener une analyse d'ensemble. Il s'avéra difficile de recueillir l'ensemble des données quantitatives demandées auprès des partenaires à cause de l'absence de conventions entre partenaires, de l'accessibilité de la donnée, de l'absence de données liés au manque de suivi des actions du territoire ces dernières années. La récolte des données quantitatives n'est pas encore achevée. Elle s'est faite en partenariat avec les différents chargés de missions du PNR et particulièrement les chargés de missions qui s'occupent des questions forestières et l'évaluation de la Charte du Parc. Ce travail de longue haleine, se poursuivra dans la prochaine phase d'animation de la CFT.

#### 2.1.3.2. Constitution d'une base de données sur la filière forêt-bois du territoire et travail de saisie de données dans l'outil EVAL CFT

Afin de favoriser le suivi et l'évaluation locale des CFT et leur permettre de disposer d'un même référentiel de suivi-évaluation et donc d'avoir des « repères » pour définir leurs objectifs et apprécier leurs résultats, une plate-forme EVAL CFT a été mise en place par la Fédération Nationale des Communes Forestières qui souhaitait accompagner la diffusion des pratiques d'évaluation dans les chartes. C'est un moyen, notamment pour l'animateur, de répertorier l'information afin de suivre l'avancement des actions engagées par la structure porteuse et ses partenaires et leurs résultats, à partir d'un tronc commun d'indicateurs. Son but est de faire connaître et de recueillir tout ce qui se fait au travers des CFT. Les responsables de charte peuvent renseigner dans cet outil le contexte territorial et forestier, son évolution, sa démarche participative, sa stratégie et le contenu de son programme d'actions. (ANNEXE 7. Tableau récapitulatif des objectifs et des actions de la CFT du Haut-Languedoc) Dans le cadre du travail d'évaluation, nous avons, avec le chargé de mission sur les problématiques forestières au Pnr HL, renseigné les rubriques de cet outil pour chacune des différentes actions du programme cadre de la charte. Plusieurs indicateurs qualitatifs et quantitatifs ont ainsi été collectés et renseignés sur la CFT HL à partir de différentes sources : les archives du Parc traitant du suivi de la charte et les informations recueillies lors des différents entretiens. Ce travail a permis de disposer d'une base de données actualisée sur la filière forêt-bois du territoire. La plupart des données seront disponibles via l'outil EVAL CFT.

En complément d'EVAL CFT, nous avons utilisé pour l'évaluation de la CFT HL un guide méthodologique. (MC2 consultants. *Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT*. Fédération nationale des Communes forestières, 2011) Ce support, proposé également par les COFOR, est pratique pour réaliser une évaluation qualitative du programme d'actions et de la stratégie en s'appuyant notamment sur les données saisies sous EVAL CFT.

#### 2.1.3.3. Démarche auprès des acteurs pour inscrire les actions à la CFT : réalisation de fiches navettes

Ces dernières années, le travail de rattachement des actions à la charte, conséquence de l'animation, n'a pas eu lieu. De plus, les partenaires du Parc et membres de la CFT ne font pas délibérément la démarche de rattacher et d'inscrire leurs propres actions à la CFT alors qu'il semble intéressant pour eux aussi qu'ils renseignent ces fiches. Ceci est lié notamment à la multiplication des niveaux territoriaux qui demande plus ou moins la même chose. Le travail en commun reste insuffisant. Une fiche action synthétique (ANNEXE 14) a été élaborée dans le cadre du stage. Les objectifs étaient de recenser les actions des acteurs du territoire qui figurent dans le programme cadre de la CFT et celles qui ne sont pas inscrites afin de les connaître et les rattacher éventuellement au plan d'actions de la CFT.

Cette fiche navette répertorie le libellé, le thème, la nature et l'état d'avancement de l'action. Le responsable de réalisation (maître d'ouvrage et d'œuvre), le plan de financement, la pertinence et l'impact de l'action sont des rubriques à remplir éventuellement par les intéressés. Des fiches ont été distribuées aux personnes interrogées lors des entretiens dans le cadre de l'évaluation. Cette opération continuera probablement dans la phase d'animation et de révision de la CFT. Cette fiche a été conçue et structurée de façon à ce que les différentes entités correspondent aux rubriques de l'outil Eval CFT. Les données récoltées pourront probablement être retranscrites dans l'outil d'échange de données des CFT. Ces dernières pourront être éventuellement accessibles aux animateurs de CFT, aux acteurs et aux financeurs d'actions du territoire.

#### 2.1.4. Etapes de réalisation de l'étude d'évaluation

Le calendrier de travail de l'évaluation de la CFT comporte trois étapes distinctes :

Etape 1	Mars-Avril 2014	Travail bibliographique sur la démarche évaluative Elaboration de la méthode d'évaluation de la CFT Rédaction du cahier des charges Création et mise en place du comité de suivi de l'évaluation Présentation et validation du cahier des charges et de la méthode d'évaluation par le comité d'évaluation *
Etape 2	Mai-Juin 2014	Rencontre et consultation des acteurs par entretiens individuels * Organisation de réunions de travail présentant les constats de l'évaluation * Recueil des propositions des partenaires * Travail d'analyse des données
Etape 3	Juillet-Aout 2014	Synthèse et rédaction du rapport d'évaluation Propositions de pistes pour l'élaboration de la nouvelle CFT Présentation et validation de l'étude d'évaluation par le CoPil *

\*étapes de concertation et de validation et phases participatives de l'évaluation

**Figure 4.** Calendrier de travail de l'évaluation de la CFT

## 2.2. Questions évaluatives

### 2.2.1. Niveau d'analyse de l'évaluation

L'évaluation comporte plusieurs niveaux d'analyse :

- le bilan de la pertinence et du contenu du document CFT et l'arborescence des objectifs, du programme d'action et des fiches actions
- le bilan de l'élaboration de la CFT
- le bilan de la pertinence des objectifs de la CFT
- le bilan de l'animation de la CFT
- le bilan de la mise en œuvre de la CFT, de l'état d'avancement et de la pertinence des actions inscrites dans la CFT

### 2.2.2. Sélection de critères de jugement liés aux questions évaluatives

Les questions évaluatives sont les questions posées par le commanditaire et auxquelles l'évaluation doit apporter une réponse. Elles sont liées aux critères de jugement suivant : Pertinence, efficacité, cohérence interne et externe. MC2 consultants. (*Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT*. Fédération nationale des Communes forestières, 2011)

### 2.2.3. Liste des questions évaluatives

<b>Pertinence</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les objectifs /actions de la CFT HL répondent-t-ils aux enjeux, aux besoins et à la situation rencontrée au niveau du territoire concerné ? Les objectifs de la CFT traduisent-ils les enjeux de la multifonctionnalité ?</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure les actions menées par le PNR et ses partenaires sont-elles pertinentes et fonctionnelles ?</li> </ul>
<b>Cohérence interne</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les objectifs opérationnels contribuent-ils aux orientations stratégiques de la charte?</li> <li>• Les actions sont-elles en adéquation avec les objectifs inscrits au départ ?</li> <li>• Le document CFT en tant qu'outil descriptif du territoire et outil de communication envers les acteurs est-il clair et précis ?</li> <li>• Les moyens mobilisés sont-ils en adéquation avec les objectifs prioritaires de la charte et notamment avec les objectifs relatifs à la gestion durable des forêts, à l'aménagement et au développement durable des territoires concernés?</li> </ul>
<b>Cohérence externe</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure les objectifs de la CFT correspondent et sont cohérents et complémentaires avec ceux des autres politiques et projets de développement menés sur le territoire ?</li> <li>• Dans quelle mesure la CFT est-elle articulée avec les autres actions de la Charte du PNR du Haut-Languedoc promouvant la gestion durable ?</li> <li>• La CFT a-t-elle contribué à traduire sur le terrain l'objectif de multifonctionnalité permettant de disposer d'un massif forestier à la fois économiquement dynamique, respectueux de l'environnement, accueillant et communicant ?</li> </ul>
<b>Effectivité (Réalizations)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les actions prévues ont-elles été réalisées ?</li> <li>• Les objectifs de la charte forestière ont-ils été atteints ?</li> </ul>
<b>Efficacité</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résultats des actions sont-ils conformes aux objectifs que la CFT s'était fixés ? Comment ont-ils été définis ? sont-ils réalistes ?</li> <li>• Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à promouvoir la gestion durable et à assurer la prise en compte des enjeux de production, patrimoniaux et de la multifonctionnalité de la forêt ?</li> <li>• Dans quelle mesure la CFT est-elle articulée avec les autres actions de la Charte du PNR du Haut-Languedoc promouvant la gestion durable ?</li> <li>• La CFT a-t-elle contribué à traduire sur le terrain l'objectif de multifonctionnalité permettant de disposer d'un massif forestier à la fois économiquement dynamique, respectueux de l'environnement, accueillant et communicant?</li> <li>• Dans quelle mesure la CFT a soutenu les opérateurs forestiers locaux dans la mise en œuvre et la valorisation des pratiques de gestion durable des forêts ?</li> </ul>
<b>Efficience</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel est le rapport «investissement » entre les résultats constatés et les moyens mobilisés ?</li> <li>• Dans quelle mesure et comment la mise en place de CFT favorise-t-elle un effet levier significatif sur la mobilisation de moyens nécessaires à la programmation/réalisation d'actions ?</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec les ressources (financières, humaines) mises à disposition, aurait-on pu obtenir de meilleurs résultats ?</li> <li>• Les réalisations et les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des moyens mobilisés pour le projet ?</li> <li>• Aaurait-on pu atteindre les mêmes effets en utilisant moins de moyens ? Ou les mêmes moyens auraient-ils pu produire des avantages plus importants ?</li> </ul>
<b>Impacts</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels ont été les impacts du projet de la CFT ? Les actions ont-elles eu des répercussions sur le territoire ?</li> <li>• Les démarches entreprises auprès des professionnels forestiers se sont-elles traduites par des changements positifs dans les activités de la filière forêt-bois ?</li> </ul>
<b>Communication</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La CFT a-t-elle permis de construire une nouvelle gouvernance et favorisé l'implication des acteurs du territoire au devenir des forêts du PNR ?</li> <li>• La CFT a-t-elle permis de mieux intéresser les élus à la forêt et à sa valorisation ?</li> <li>• La CFT a-t-elle favorisé le développement de liens entre les acteurs de la forêt et du bois, afin de « chaîner » toute la filière ?</li> <li>• La CFT est-elle un moyen de communication efficace sur les rôles de la forêt et sur la gestion forestière durable?</li> <li>• Dans quelle mesure la CFT a développé, communiqué et sensibilisé le grand public aux différentes fonctions de la forêt ?</li> </ul>

**Figure 5. Liste des questions évaluatives** (questions principales – encadrés bleus, questions secondaires- encadrés gris)

## 2.3. Rencontre des acteurs

### 2.3.1. Choix de la méthode des enquêtes

La méthode proposée est l'enquête qualitative par entretiens semi-directifs. Elle consiste à écouter parler les enquêtés sur des thèmes proposés via un guide d'entretien en les recadrant si nécessaire. Cette méthode paraît adaptée aux objectifs poursuivis. Il s'agit d'une enquête informative réalisée à l'échelle du territoire, visant à recueillir le ressenti des acteurs et partenaires sur la mise en œuvre de la charte forestière. Les acteurs pourront être interrogés au sujet des phases d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'animation de la charte. L'enquête est aussi l'occasion d'entendre les propositions de pistes d'actions des acteurs pour les années à venir.

La durée de l'entretien est variable en fonction de la personne rencontrée, de son implication dans la Charte, et de sa disponibilité.

### 2.3.2. Constitution de l'échantillon des acteurs enquêtés

A partir des archives de la CFT (COFIL de la CFT, comptes rendus de réunions de travail), une liste d'acteurs concernés par les questions d'ordre forestier sur le territoire du PNR a pu être constituée. Il était nécessaire pour constituer l'échantillon des acteurs enquêtés, de cibler les personnes les plus intéressantes par leur position pour l'enquête, les « bons informateurs ». Il faut que ces personnes soient susceptibles d'apporter quelque chose à l'enquête. La palette de personnes rencontrées fut variée, ce qui permit d'avoir différents points de vue du territoire et de la filière forêt-bois. Les structures rencontrées sont diverses. Définies en amont, elles ont été préalablement réparties par catégories. La liste a été présentée et validée en comité de suivi de l'évaluation en avril 2014. La liste du comité de pilotage de la CFT a servi de base pour la liste de personnes rencontrées, avec en complément des acteurs de la filière aval (scieries,...). Quelques acteurs, non inscrits dans les instances de gouvernance de la charte, ont été rencontrés : scieurs, élus de communes. Il était intéressant de rencontrer les Communautés et les communes représentatives du territoire au niveau forestier et celles qui sont actives dans le développement de la filière forêt-bois et « pilotes » dans certaines actions forestières.

Dans le cadre de ces enquêtes, vingt cinq entretiens ont été réalisés pour un total de trente cinq personnes rencontrées. ANNEXE 11. Liste prévisionnelle des acteurs à enquêter. ANNEXE 16 : Catégories d'acteurs et structures rencontrés dans le cadre des entretiens

#### **Familles d'acteurs rencontrés dans le cadre des entretiens :**

- Partenaires institutionnels : Services de l'Etat (DRAAF, DDT,...), Collectivités territoriales (Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Communes et Communautés de communes), Chambres Consulaires)
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Organismes de la forêt privée (CRPF, syndicats de propriétaires, coopératives) et publique (ONF, COFOR,...)
- Naturalistes (LPO, Conservatoire des espaces naturels)
- Représentants des usagers (Fédérations départementales des chasseurs, comités départementaux de la randonnée pédestre, comités départementaux du tourisme,...)
- Acteurs économiques et entreprises de la filière bois (Scieries, industrie de transformation)

**La présence de deux régions et de deux départements multiplie les organismes à rencontrer.**

#### **Nombre de personnes / catégories rencontrées :**

- 35 personnes rencontrées
- 25 catégories d'acteurs rencontrés

### 2.3.3. Constitution d'un guide d'entretien

Les enquêtes s'appuient sur un guide d'entretien qui recense les thèmes et de questions relativement ouvertes à aborder. Il s'agit d'un outil indispensable pour cadrer efficacement les entretiens. Il se trouve en annexe (ANNEXE 5. Grille d'entretien type). La constitution de cette liste de questions a été une étape importante de mon travail. La grille d'entretien utilisée a été réfléchi de façon à ce qu'elle parle aux enquêtés et les renvoie à leur expérience. Le questionnement a été minutieusement élaboré et affiné pour que les entretiens soient denses, réfléchis et mûris. Ce guide n'est pas un plan d'entretien rigide mais plutôt une check-list, qui permet à l'évaluateur de vérifier qu'il traite bien les questions essentielles. Ce guide officialise encore plus la situation d'enquête.

Le guide d'entretien comporte des rubriques communes à toutes les catégories d'acteurs. (MC2 consultants. *Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT*. Fédération nationale des Communes forestières, 2011) Ces rubriques concernent le rappel des conditions d'entretien, des questions d'ordre général sur l'interrogé, sur le déroulement de l'élaboration de la CFT et sur le document CFT en lui-même. Une partie du questionnaire est orientée sur la mise en œuvre de l'animation, le bilan de réalisation des actions et enfin les perspectives à venir. A l'intérieur des rubriques, les questions peuvent différer selon les catégories d'acteurs. Toutes les questions listées dans le guide ne seront pas posées lors d'un même entretien. Elles ont été adaptées en fonction de la personne rencontrée.

Des fiches synthétiques des différentes actions (élaboration de schéma de dessertes, de PDM, de schéma d'accueil du public, de documents d'aménagement et de gestion durable...) partiellement remplies ont été présentées en parallèle. (ANNEXE 7. Tableau récapitulatif des actions de la CFT)

### 2.3.4. Prise de contact et déroulement des entretiens

La prise de contact a été faite suivant un canevas bien défini. Elle fut effectuée dans un premier temps de façon formelle, par courrier électronique suivant les indications données par le porteur du projet et ses partenaires dans le cadre du Copil de présentation de l'étude d'évaluation de la CFT. Les présidents et directeurs des organismes rencontrés ont été avertis de l'étude d'évaluation et conviés à solliciter les personnes de leur service étant les plus à même de répondre ou les personnes concernées par la démarche, pour participer à cette phase d'enquête. Ensuite, la prise de contact pour fixer le rendez-vous et les conditions de l'entretien a été effectuée par téléphone dans la plupart des cas et par courrier électronique. Seul un nombre très restreint d'acteurs n'a pas souhaité participer à l'enquête estimant ne pas avoir eu une implication suffisante dans la CFT pour faire part de leur retour d'expérience, ce qui représente également une information dans l'évaluation.

Les entretiens ont eu lieu généralement au bureau des interrogés, voire à leur domicile et parfois au siège du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Quelques entretiens ont été réalisés par téléphone pour des raisons de commodités techniques et financières. Leur durée moyenne était de deux heures et demi. Certaines rencontres ont duré trois heures et demi voire quatre heures.

En premier lieu, le contexte de l'étude, les finalités de l'entretien et ses conditions (durée, utilisation des données,...) étaient systématiquement rappelés. Ensuite, la parole était laissée à la personne interrogée avec un recadrage quand la discussion s'écartait du cadre et quand il était nécessaire de poser les questions auxquelles l'interviewé ne vient pas par lui-même. Les questions n'étaient pas forcément posées dans l'ordre dans lequel elles sont notées et sous leur formulation exacte. Les éléments clés ont été pris en note, ainsi que certaines attitudes et propos "off". Nous avons recouru à l'enregistrement complet des entretiens. Cette pratique permet de capter l'ensemble du discours et présente comme intérêt pour l'enquêteur d'avoir une attitude d'écoute et d'être plus attentif. Il était intéressant de restituer et de réfléchir à la singularité des différents points de vue au regard des données déjà existantes et de l'entretien. Celui-ci prend corps dans le cadre de l'enquête même. L'objectif n'était pas de multiplier les entretiens, même s'il en fallait un minimum pour que toutes les catégories d'acteurs puissent s'exprimer, mais d'en avoir suffisamment pour les mettre en relief avec les données déjà existantes. En fin d'entretien, il leur était précisé la suite de la chronologie de l'évaluation, à savoir la tenue de réunions de travail puis l'envoi d'un rapport de synthèse à la fin de l'été.

## 2.3.5. Méthodologie d'analyse des entretiens

### 2.3.5.1. Retranscription de l'entretien

A l'issue des entretiens, ces derniers ont été retranscrits. La plupart des retranscriptions font une douzaine de pages. Au moins une demi-douzaine fait plus de quinze pages. Pour certains, la retranscription a pris plus de vingt pages. Un exemple de retranscription d'entretien (un des plus succincts) est présenté en ANNEXE 15 : Exemple de retranscription d'entretien. Ce travail a été réalisé aussi fidèlement que possible afin qu'ils soient riches et interprétables. Il était nécessaire de rendre compte de la parole de l'interviewé dans tout ce qu'elle a de complexe, dans ses nuances. Transformer la parole en écrit fait forcément perdre une partie de la richesse de l'interaction, et donc modifie le statut de la source, puisque certains instants de l'entretien qui paraissent intéressants pour l'analyse sont figés. Nous avons essayé de réécrire de manière à ce que cela soit compréhensible sans dénaturer la parole de l'interviewé.

Ces textes bruts ont été, pour chaque entretien, classés par thèmes. Ils ont été reportés dans un premier tableau présentant en colonne les acteurs interviewés et en ligne les différents thèmes et sous thèmes de l'entretien. Ceux-ci correspondent étroitement aux rubriques structurant le guide d'entretien ce qui facilite les comparaisons systématiques entre entretiens. (ANNEXE 5. Grille d'entretien type) Les points saillants ont été mis en évidence puis reportés dans un second tableau plus synthétique afin d'analyser au mieux les entretiens.

### 2.3.5.2. Hierarchisation des entretiens et traitement des données

Un travail de traitement des données a fait suite à l'enquête. Certains ont été traités et exploités en priorité. La retranscription et l'analyse furent réalisées en parallèle afin de voir ce qu'ils apportent à l'étude d'évaluation. Pour faire un choix parmi les données recueillies dans ces entretiens, une distinction a été faite entre les informations d'ordre général ou spécifique d'une part, aisément vérifiables, et d'autre part les points de vue, les jugements de valeurs, les prises de position, les explications ou même les descriptions spécifiques. Les premières peuvent recouvrir le statut informatif. Elles servent à dresser un panorama relatif à certains points explorés. Les dernières sont intéressantes car l'individu parle en son nom, exprime une position particulière dans le champ. Le recueil d'informations liées à sa trajectoire personnelle et au positionnement institutionnel de l'interviewé détermine l'expression de son point de vue. Il convient de cerner à quel titre il est porteur d'une vérité sur l'objet de recherche en question.

### 3. Conclusion de l'évaluation et résultats des entretiens sur l'évaluation de la CFT du Haut-Languedoc

L'objet de cette partie n'est pas de présenter exhaustivement tous les résultats issus du travail d'évaluation (ceci fait l'objet d'un rapport remis au commanditaire) mais d'en dresser les grandes lignes et aspects marquants. La présentation et la structuration de cette partie se réfère au guide méthodologique de l'évaluation.

#### 3.1. Document CFT et élaboration

##### 3.1.1. Analyse du document CFT suite aux entretiens

###### 3.1.1.1. Connaissance limitée du document et des actions de la CFT

ANNEXE 7. Tableau récapitulatif des objectifs et des actions de la CFT du Haut-Languedoc

ANNEXE 9. Tableau synthétique de l'évaluation du document CFT

La connaissance du document CFT diffère selon les acteurs du territoire. Les entrepreneurs de la filière bois interrogés, tels que les scieurs, n'ont pas eu connaissance de l'existence du document. Celui-ci n'a pas été transmis aux communes propriétaires de forêts en Haut-Languedoc. Cela peut s'expliquer en parti par l'importance du coût de diffusion du document aux Collectivités. Ceci dit, il est téléchargeable sur le site internet ou disponible sur simple demande au Parc. Par contre, les organismes faisant partis des instances de gouvernance de la charte en ont été destinataires. Un grand nombre des acteurs interrogés, membres du Comité de pilotage, ne connaissent pas réellement, sinon pas du tout, le document et les actions. *« Les projets déposés dans le périmètre de la charte ne sont pas connus suffisamment des membres de la CFT elle-même. C'est l'un des reproches fait par l'ensemble des animateurs dans le cadre du réseau des CFT. Ce constat est d'autant plus vrai pour les acteurs à la marge des problématiques forestières proprement dites. Quelques acteurs estiment que le programme était orienté sur les aspects "production" et "gestion forestière". Ca reste peut-être un peu trop forêt de production. »* (Service de l'Etat)

Dans la majorité des cas, les structures environnementales et touristiques, font parti des membres qui connaissent le moins la charte à part quelques points bien spécifiques les concernant." Pour ceux qui connaissaient quelque peu la charte, beaucoup était dans l'incapacité de citer quelques actions. Malgré tout, certaines sont davantage connues et citées lors des entretiens : l'élaboration de l'atlas pédoclimatique forestier, la mise en place des schémas de desserte forestière et du schéma directeur de l'accueil en forêt sont les principales.

Les forestiers, quant à eux, ne connaissent pas non plus le document et les fiches actions dans leur intégralité. Certains gestionnaires des forêts privées (coopératives forestières, experts forestiers), n'en ont pas tenu compte ou du moins ne se sont pas manifestés pour participer aux comités de suivi de la charte. En règle générale, le document est peu connu et consulté. La majorité de ceux qui le consultent se réfère exclusivement au tableau synthétique des objectifs et des actions, surtout en amont des réunions. Seuls quelques uns, notamment les organismes institutionnels, les conseillers des propriétaires des forêts des particuliers et des collectivités et quelques gestionnaires forestiers, regardent aussi l'état des lieux rédigé et parfois les fiches actions. Les personnes qui examinent dans le détail ces dernières s'avèrent rares. Peu nombreux aussi sont les acteurs qui font référence au document CFT pour relever si leurs propres actions correspondent, s'accordent ou font référence avec celles du plan d'action de la charte. Les gestionnaires des forêts publiques et les conseillers de la forêt privée connaissent le document mais ne l'utilisent pas comme référence pour la gestion courante. De plus, beaucoup d'entre eux ne se sont pas préoccupés d'inscrire leurs propres actions dans la CFT.

Il s'avère important de communiquer « la CFT » aux principaux acteurs du territoire. Il est nécessaire ainsi de faire la promotion des actions qui les intéresseraient et leur joindre la CFT en annexe.

### 3.1.1.2. Connaissance limitée des projets du territoire faisant référence à la CFT

Un grand nombre de projets forestiers du Haut-Languedoc faisant référence aux objectifs de la charte, ne sont pas connus et recensés par le Parc, structure porteuse de la CFT. Cette déficience de données est dommageable pour le territoire, notamment parce qu'il serait intéressant de savoir ce qui se fait, de pouvoir orienter ou renseigner des personnes sur ces sujets ou encore de valoriser ces actions ou d'agir sur la communication.

Les actions connues en cours de réalisation inscrites à la démarche charte, sont maîtrise d'ouvrage Parc. (ANNEXE 8. Tableau présentant les différents maîtres d'ouvrage des actions de la CFT) Il en existe pourtant d'autres qui ont été faites sur le territoire. L'Association des Communes forestières de l'Hérault travaille au quotidien sur la thématique « Développer les chaufferies collectives et les réseaux de chaleur ». « *Un certain nombre d'orientations et d'incitations donné par l'Etat au travers des plans de financement des CFT, des PDM et puis d'autres actions qui se développent sur le même territoire qui sont en parallèle et qui pourraient être davantage liées ou intégrées à la charte : PPRDF (Plan de développement forestier) qui a été signé en début 2012 où l'Etat apporte des financements pour l'animation sur des massifs biens ciblés pour développer la mobilisation de bois.* » (Service de l'Etat) Les actions réalisées sur le territoire mais non rattachées à la CFT, sont celles que le Parc connaît le moins. Le territoire et la filière bois gagneraient à rattacher ces projets opérationnels à la charte. Cela permettrait une meilleure valorisation des actions, une meilleures communications, plus de visibilité, moins de « frilosité » des cofinanceurs,...Pour l'instant, le temps consacré à rencontrer les acteurs du territoire pour connaître et éventuellement rattacher leurs actions à la CFT fut très réduit et insuffisant. Plusieurs membres du CoPil sont partenaires du Parc pour les actions portées par ce dernier et issues de la charte, mais ne sont pas très impliqués dans la démarche en général (pas d'inclusion de leurs actions, pas de référence à la charte dans leurs actions propres). Le PNR n'est pas allé non plus faire la démarche de recenser les actions faisant référence à la charte et n'a pas fait l'effort de rencontrer les partenaires pour qu'elles inscrivent leurs projets et leurs actions en cours.

### 3.1.1.3. Cohérence de l'arborescence du document CFT

ANNEXE 9. Tableau synthétique de l'évaluation du document CFT

Le document est bien présenté et structuré dans son ensemble. Sa mise en page et la logique de son arborescence (présence et cohérence de l'ordre des différentes parties : plan d'action, fiches action, mention du contexte) est suffisamment claire pour faciliter sa lecture. La partie "diagnostic" du document prend en compte les enjeux et les principales caractéristiques du territoire. Par contre, la présentation des enjeux du territoire est très succincte. Le catalogue d'objectifs et d'actions de la CFT présente une large gamme de thématiques et prend en compte la multifonctionnalité de la forêt. Les fiches actions sont agencées de sorte à faciliter leur lecture. Elles reflètent les choix issus des comités de pilotage de la phase d'élaboration. Chacune d'elles contient une description technique et financière. Par contre, leur contenu diffère selon les actions. Ces fiches ne sont détaillées que pour les actions pilotes. Ces dernières sont portées principalement par le Parc. La présentation des autres actions est très floue et plus succincte : absence des maîtres d'ouvrage et d'œuvre et d'un plan de financement. Le maître d'œuvre peut être connu dans certains cas quand des actions sont faites en interne d'une structure. Dans beaucoup de cas des marchés publics sont passés et le maître d'œuvre n'est donc pas connu. Une liste fictive des porteurs de projets ou de partenaires techniques potentiels accompagne de manière informative chaque action inscrite dans la CFT. Ces noms ont été listés parce que les objectifs-actions se rattachaient plus ou moins directement à leur mission. Le plan de financement ou le budget prévisionnel pluriannuel n'est présenté que pour quelques actions pilotes.

Il est à noter que les personnes qui ont un regard critique sur la CFT sont essentiellement celles qui ont pris le temps d'explorer, d'évaluer et de jauger le document. (ANNEXE 7. Tableau récapitulatif des objectifs et des actions de la CFT du Haut-Languedoc)

#### 3.1.1.4. Cohérence du programme cadre avec les vœux exprimés par les acteurs du territoire

De nombreux acteurs, au motif que la phase d'élaboration a été réalisée suite à une large concertation, pensent que les objectifs étaient fidèles à ce qui était débattu et que les actions ont été définies en fonction de ce qui a été dit dans les réunions de travail. Quelques uns l'affirment en donnant pour preuve la réalisation de plusieurs des actions inscrites dans le programme d'action. Comme la plupart des acteurs estime que les fiches actions reflètent les choix issus des comités de pilotage, ils ont l'impression que le programme cadre est exhaustif et que le sujet a été traité dans sa globalité. D'autres, sachant qu'ils n'ont pas assisté à l'ensemble des réunions et qu'ils ne connaissent pas dans le détail la CFT, n'ont pas d'avis sur la question et n'ont pas donné leur ressenti sur la clarté et la cohérence de la structure du document. La plupart ne se rappelle plus comment il est organisé et mis en page. D'autres encore, ne tirent pas le même constat et considèrent que le travail n'a pas été achevé et qu'il manque des étapes. (ANNEXE 7. Tableau récapitulatif des objectifs et des actions de la CFT du Haut-Languedoc ; ANNEXE 9. Tableau synthétique de l'évaluation du document CFT)

#### 3.1.1.5. Absence de programme d'action et problème de cohérence et de clarté dans l'articulation des objectifs et des actions du tableau récapitulatif

Il n'existe pas véritablement de programme d'action. *« C'est une des choses qui manquaient lors de l'élaboration »* (Organisme des forêts publiques) Le tableau récapitulatif d'action à fait office de programme ces dernières années. La programmation, étape essentielle au bon fonctionnement de la charte, est succincte et incomplète. Quelques personnes rencontrées soutiennent qu'il *« manque un programme d'action bien ficelé. Le tableau récapitulatif le démontre. La liste des soi-disantes « actions spécifiques » n'a pas été discutée avec les acteurs et les financeurs. Il existe peu de projets clairement opérationnels. Ce sont le plus souvent des actions très génériques. Concrètement, on ne sait pas vraiment ce qu'il faut faire. »* (Organisme des forêts publiques).

Il s'agit plutôt d'un catalogue qui a la forme d'un tableau récapitulatif des actions par objectif. Il est vrai que le commanditaire du document CFT n'avait pas spécifié dans le cahier des charges la rédaction d'un programme d'action détaillé. Certains acteurs préféreraient que ce programme soit conçu dans un second temps, au delà de la phase d'élaboration. Un temps de réflexion supplémentaire s'avérerait nécessaire pour planifier au mieux les actions retenues.

Le tableau d'objectifs pourrait être mieux agencé pour gagner en visibilité et en clarté. D'une part, les différents niveaux d'objectifs de la charte ne sont pas toujours bien articulés de façon explicite. Les objectifs opérationnels indiqués comme tels dans la CFT seraient vraisemblablement des axes. Les objectifs notés dans la CFT "objectif 1" seraient des objectifs stratégiques, et ceux notés "objectif 2" des objectifs opérationnels. Quelques personnes interrogées lors des entretiens ont remarqué une certaine incohérence entre les différents objectifs. (ANNEXE 7. Tableau récapitulatif des objectifs et des actions de la CFT du Haut-Languedoc)

De la même façon, les actions, inscrites comme telles, peuvent être considérées pour un grand nombre d'entre elles comme des mesures ou des objectifs opérationnels. L'ordre des thématiques, présentant une légère incohérence, peut être sujet à des modifications. Certaines actions pourraient se retrouver dans d'autres volets (ex : changement climatique : volets production et protection).

Pour quelques-uns et particulièrement l'URCOFOR du Languedoc-Roussillon, le catalogue n'est pas convenable et satisfaisant en l'état actuel. *« Le tableau d'actions de la charte n'est pas bon.*

*Le programme ne présente que très peu d'actions.»* (Organisme des forêts publiques) *« Nous pouvons nous interroger sur l'intérêt d'afficher certaines actions qui sont plutôt des objectifs opérationnels. Exemple : « promouvoir la certification forestière ». (Organisme des forêts publiques) Le catalogue est très général. « Ce n'est pas des actions concrètes et opérationnelles. C'est tarte à la crème. Elles resteront pour beaucoup sans effet.»* (Organisme des forêts publiques)

Ces personnes estiment qu'il est préférable de séparer les actions réalisables de celles qui ne le sont pas, *« parce qu'afficher dans le programme vingt cinq actions alors qu'au final, deux peuvent être faites, certains vont considérer que la CFT dans sa réalisation est un échec. Par contre, il est mieux perçu d'afficher dès le départ, que sur les vingt cinq actions, seulement trois sont réalistes et qu'au final, deux sur les trois ont été réalisées. »*.

Le tableau récapitulatif présente des actions qui ne sont pas tous réalistes, envisageables et opérationnelles. (ANNEXE 8. Tableau présentant les différents maîtres d'ouvrage des actions de la CFT) A part pour les actions pilotes, les maîtres d'ouvrage ne sont pas inscrits aux fiches-actions. *« Il faut que le tableau des actions soit réaliste par rapport à ce qu'on va pouvoir faire. Parfois, il ne faut pas que le programme d'actions soit une liste à la Prévert de tout et n'importe quoi, parce que sinon ça se retourne par la suite contre le rédacteur du document et l'animateur de la CFT. »* (Organisme des forêts publiques) D'autres pensent que c'était judicieux d'inscrire toutes ces actions au programme de la CFT. La présence d'un item dans le plan d'action permettait de valoriser l'action et de bénéficier de financements. Les acteurs sont partagés entre ceux qui estiment que pour être inscrites à la CFT, les actions doivent être suffisamment précises afin que les projets puissent être opérationnels et être portés techniquement et financièrement, et ceux qui considèrent *« qu'il n'est pas nécessaire de mettre dans le catalogue, des actions très spécialisées et précises et qu'il ne faut pas trop se fermer afin d'avoir des marges de manœuvre pour des actions spécifiques »* (Conseiller forestier). Par exemple, plusieurs seraient d'avis de remplacer l'action 1.3.3.1. du plan, consistant à "valoriser le bois situé sous et aux abords des lignes électriques", par un projet plus global sur les ressources particulières à valoriser et à mobiliser.

Certaines actions sont remises en cause et sont perçues comme non pertinentes. Plusieurs acteurs se posent la question *« s'il est judicieux d'inscrire dans le plan d'actions de la CFT « la valorisation de l'agroforesterie et du sylvopastoralisme » puisque nous savons que cette démarche ne sera pas entreprise »* (Organisme des forêts publiques), d'autant plus, comme le fait remarquer les services de l'Etat, que cette pratique n'est pas financée actuellement par les pouvoirs publics dans la région du Languedoc-Roussillon. De plus cette thématique n'est pas vraiment une problématique locale *« Actuellement, la valorisation de l'agroforesterie et du sylvopastoralisme est considérée comme une déclaration d'intention et non une action spécifique puisqu'il est difficile de définir ce que ce titre désigne et représente concrètement. »* (Organisme des forêts publiques)

De nombreuses personnes interrogées estiment que les actions inscrites au catalogue, sont pour la plupart pertinentes et méritent d'être répertoriées dans la CFT. Ils pensent, pour la plupart, qu'il est nécessaire que le catalogue soit exhaustif et complet. Elles estiment que les projets opérationnels pertinents et d'intérêt pour le territoire du Haut-Languedoc doivent être mis en évidence.

Le catalogue d'actions est trop fourni. Pour eux, les actions doivent se rattacher à la charte que si elles sont potentiellement réalisables et opérationnelles. Par contre, d'autres notent que même si elles ne sont pas susceptibles de se réaliser à un moment donné, ce n'est pas une raison de les exclure du catalogue car elles répondent à un enjeu du territoire et peuvent être malgré tout d'actualité à un moment donné. *« Le plan cadre doit être réfléchi et conçu dans un temps plus long que la durée de la CFT. Certaines actions, peu enclin à être réalisées dans les prochaines années, pourraient être prioritaires et d'actualité par la suite. »* (Service de l'Etat)

Quand il a été demandé lors des entretiens aux acteurs de citer une ou plusieurs actions réalisées dans le cadre de la CFT HL qui leur venaient à l'esprit, le schéma de desserte et l'atlas pédoclimatique ont été largement citées comme actions phares. En effet, ces actions, portées par le Parc, ont réuni et impliqué un grand nombre d'acteurs variés. Elles sont perçues comme pertinentes parce que d'intérêt pour le territoire et opérationnelles. Ce qui a été mis en œuvre correspond à ce qui se fait traditionnellement dans les chartes de territoire à l'échelle nationale. Nous constatons que les actions retenues et réalisées en partie sont notamment celles qui ont des applications concrètes sur le territoire. *"Pour la desserte, nous sommes dorénavant sur du concret. Avec la nouvelle charte, ce travail va se poursuivre. Il est important d'avoir des choses concrètes à mettre en œuvre pour le propriétaire. Les études sur l'atlas pédoclimatique sont intéressantes. Elles vont déboucher sur des choses concrètes pour le territoire et la filière forêt-bois amont et aval."* (Conseiller forestier)

#### 3.1.1.6. Cohérence entre le programme-cadre et le tableau récapitulatif des objectifs et des actions

Il existe une cohérence entre le programme-cadre où sont détaillées les différentes fiches actions et le tableau récapitulatif des objectifs et des projets opérationnels, à part parfois des petites différences dans les titres qui n'aident pas à la lisibilité de l'ensemble du document CFT. En effet, quelques personnes enquêtées ont relevé des anomalies entre ces différentes parties. (ANNEXE 7. Tableau récapitulatif des objectifs et des actions de la CFT du Haut-Languedoc ; ANNEXE 9. Tableau synthétique de l'évaluation du document CFT)

#### 3.1.1.7. Pertinence de la hiérarchisation des actions dans le plan cadre

Même si le catalogue paraît bien chargé, les actions ont été hiérarchisées, ce qui facilite la lisibilité du plan-cadre et renforce sa crédibilité opérationnelle. De façon générale, la hiérarchisation des actions dans la charte est assez pertinente. Quelques forestiers sont étonnés tout de même du choix de mettre en avant certaines actions (l'action de valorisation du bois sous les lignes électriques,...). Certaines, identifiées comme prioritaires, n'auraient pas lieu d'être selon quelques-uns. La plupart des opérations en cours de réalisation portées par le Parc ont été inscrites comme prioritaires. Ce qui semble cohérent vu qu'elles sont en train d'être mises en place. (ANNEXE 7. Tableau récapitulatif des objectifs et des actions de la CFT du Haut-Languedoc ; ANNEXE 9. Tableau synthétique de l'évaluation du document CFT)

#### 3.1.1.8. Confusion entre le programme d'actions de la CFT et les actions portées par le Parc

Un élément important est apparu à plusieurs reprises au cours des discussions. Il s'agit de la confusion dans les esprits entre le programme d'actions de la CFT et les opérations portées par le Parc. *"Ce n'est pas parce que la charte identifie « 25 » actions que c'est le PNR qui a fait ces « 25 » actions. C'est le territoire qui a fait ces actions là. On avait l'impression jusqu'à présent que la CFT du Haut-Languedoc, c'est le Parc. Ce n'est pas la charte du PNR du Haut-Languedoc. Sinon, on peut penser que c'est l'outil du Parc. Un des indicateurs de bon fonctionnement d'une charte, c'est le nombre de maître d'ouvrage différents qui portent des actions dans le cadre de cette démarche."* (Organisme des forêts publiques)

La CFT est la charte du Haut-Languedoc et non du PNR du Haut-Languedoc (PNR HL). Le document CFT (sur la couverture) a pourtant pour titre : Charte Forestière du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ; ce qui rend confus le rôle de chacun et particulièrement du Parc dans la CFT.

ANNEXE 7 : Tableau récapitulatif des objectifs et des actions de la CFT ;

ANNEXE 8 : Tableau présentant les différents maîtres d'ouvrage des actions de la CFT ;

ANNEXE 9 : Tableau synthétique de l'évaluation du document CFT.

#### 3.1.1.9. Crainte de voir le Parc s'appropriier l'ensemble des actions et les résultats de ces actions du territoire

Plusieurs des interrogés considèrent que le Parc a une position neutre. Toutefois, quelques personnes, rencontrées dans le cadre des entretiens, avaient le sentiment que le PNR était le pilote dirigeant des opérations, l'unique animateur de la politique forestière. Pour eux, le Parc avait tendance à s'appropriier l'ensemble des actions du territoire. Cette situation a, semble-t-il, généré quelques tensions surtout lors des premières années de la CFT et parfois au moment des bilans de fin d'année. Les acteurs auraient pu se sentir marginalisés, mis à l'écart, délaissés. Le problème a été mieux pris en compte maintenant. Dans les débuts de la charte, certains acteurs redoutaient que le Parc privilégie le volet environnemental au dépend de l'aspect économique. Les craintes se sont dissipées par la suite.

### 3.1.2. Synthèse de l'évaluation du document CFT

#### 3.1.2.1. Tableau synthétique de l'évaluation du document CFT

Le document CFT a fait l'objet dans le cadre du stage d'une évaluation détaillée. Elle est synthétisée sous la forme de tableau exposant pour chaque rubrique, les éléments à vérifier. ANNEXE 9 : Tableau synthétique de l'évaluation du document CFT

#### 3.1.2.2. Synthèse

##### Points forts

- Un diagnostic prenant en compte les enjeux du territoire et s'appuyant sur une large concertation:
  - Plan d'actions et fiches actions reflétant les choix issus des comités de pilotage
  - Catalogue d'actions présentant une large gamme de thématiques et prenant en compte la multifonctionnalité de la forêt
- Bonne présentation du document
- Mise en page suffisamment claire pour faciliter la lecture du document :  
Fiches actions présentées de sorte à faciliter leur lecture
- Pertinence de la hiérarchie du plan-cadre
- Actions inscrites comme prioritaires en cours de réalisation

##### Points faibles

- **Un document et un plan d'action de la CFT peu connu par le territoire**
- **Peu d'acteurs se réfèrent au document CFT**
- Peu d'actions en cours de réalisation (reflet d'un projet partagé à minima)
- Actions inscrites comme prioritaire portées principalement par le Parc
- Certains d'acteurs estiment que le plan-cadre est peu sujet à modification :  
Plan d'action considéré comme exhaustif et sujet de CFT traité convenablement et de façon globale lors de l'élaboration puisque soumis à la concertation
- Confusion entre le programme d'actions de la CFT HL et les actions portées par le Parc
- Crainte de voir le Parc s'approprier certains résultats des actions du territoire

##### Un document CFT présentant des lacunes :

- D'autres, ne tirent pas le même constat et considèrent que le travail n'a pas été achevé.  
« *Il manque un programme d'action bien ficelé.* »
- Problème de cohérence dans la logique de l'arborescence de document CFT :  
Présentation des enjeux très succincte
- Problème de cohérence et de clarté dans l'architecture du plan-cadre
  - Manque de clarté dans l'articulation des objectifs
  - De nombreuses actions sont en réalité des objectifs
  - Un manque de visibilité du à l'importance du nombre d'actions
- Programme d'actions très succinct : catalogue d'actions
- Des fiches actions incomplètes (contenu technique et financier) selon les actions :
  - **Absence de maître d'ouvrage potentiel** (à part pour les actions pilotes)
  - Un budget prévisionnel présenté seulement pour les actions pilotes
  - Absence de plan de financement pour l'ensemble des actions

### 3.1.3. Elaboration de la CFT

#### 3.1.3.1. Choix du porteur de projet et du rédacteur de la CFT

Quelques acteurs et particulièrement les gestionnaires des forêts publiques du territoire ont ressenti au début de la phase de conception de la CFT que le Parc était circonspect et assez réticent sur le fait que ce soit des forestiers qui fasse l'étude d'élaboration. Par la force des choses, le territoire a pu se doter d'une charte et le Parc en fut le porteur de projet, fait innovant pour certains, habitués à voir cet organisme mettre davantage en avant et à l'honneur l'aspect environnemental plutôt que l'aspect forestier.

Le Parc, porteur de l'étude, a lancé une consultation et a retenu IF Consultants comme rédacteur de la CFT. Ce bureau d'étude, conduit par Gilles Barreau, a essayé de satisfaire la prestation et le cahier des charges en faisant des réunions individuelles et par petits groupes, par thématique. L'ONF et le CRPF, associés à l'étude ont complété quelques points.

Le bureau d'étude, également expert forestier et investi dans l'interprofession forestière en Midi-Pyrénées, est un acteur connu et reconnu dans le milieu forestier, ce qui a facilité l'adhésion des forestiers à la démarche mais a pu un peu biaiser leur analyse.

Plusieurs acteurs rencontrés dans le cadre des entretiens remarquent qu'If Consultant orientait le débat vers des thématiques de gestion forestière. Lors des réunions thématiques, les acteurs participaient mais n'avaient pas mission de valider la façon dont les réunions s'articulaient. De plus, certains acteurs ont constaté que le bureau d'étude avait une conception de la démarche très précise. Il a parfois, selon quelques uns, dicté ses idées par rapport au territoire. « *Le bureau d'étude est là pour faire émerger les idées mais il n'est pas là pour faire passer ses idées.* » (Organisme des forêts publiques) Certaines actions (valorisation du bois sous les lignes électriques,...) furent inscrites comme prioritaires par la personne commissionnée à la rédaction du document, alors que la majorité des acteurs des groupes de travail les considéraient secondaires. Inversement, plusieurs acteurs constatent qu'il leur a fallu insister pour classer des actions comme prioritaires (bois énergie,...) dans le plan-cadre de la CFT.

#### 3.1.3.2. Démarche du travail d'élaboration

Un grand nombre d'acteurs du territoire concerné par le développement et la valorisation de la filière forêt-bois ont été rencontrés par le biais d'entretiens pour connaître leur ressenti sur le processus de conception et d'élaboration de la CFT (en 2008-2009). Il est apparu important, dans le cadre du travail d'évaluation, de traiter ce sujet dans les entretiens afin de compléter les informations recueillies dans les archives. A ce titre, quelques questions leur ont été posées. Les éléments qui en ressortent sont les suivants.

La structure commanditée pour réaliser ce travail d'élaboration de la CFT a rencontré et sollicité de nombreux acteurs. Ces rencontres ont eu plusieurs formes : échanges informels, comités techniques et de pilotage. L'activité fut essentiellement un travail de collecte de données, de rédaction et de synthèse.

De plus, l'étude d'élaboration a été réalisée dans un temps relativement court (6 à 8 mois), ce qui laisse supposer que la phase de concertation n'a pas été très étendue. Les positions des différents acteurs mettant du temps à s'accorder. L'absence de plusieurs organismes et notamment les structures à vocation économique, défaut dans la constitution initiale du CoPil, révèle que la concertation n'a pas totalement permis l'émergence de la construction d'un projet totalement partagé par l'ensemble du territoire.

Les phases de lancement et de validation ont pris du temps selon de nombreux acteurs, ce qui laisse supposer que du temps était probablement nécessaire pour que les acteurs puissent s'accorder entre eux. De plus, lors du comité de suivi, la CFT ne faisait pas l'unanimité au départ.

### 3.1.3.3. Participation des acteurs à la phase d'élaboration

Nombreux sont les interrogés qui ont été marqués par le nombre important de personnes et la diversité d'organismes impliqués aux réunions de CoPil. La plupart des acteurs du monde forestier était invitée à participer à l'élaboration de la charte du Haut-Languedoc. La plupart du temps, les représentants des organismes des forêts publiques et privées, des services forestiers des organismes institutionnels et des collectivités publiques étaient représentés aux différentes réunions. De nombreuses structures forestières se sont mobilisées de façon conséquente pour le projet de CFT.

Un grand nombre de personnes interrogées n'ont pu participer aux réunions soit parce qu'elles n'étaient pas chargées et commanditées par leur service de suivre le dossier CFT, soit parce que les organismes auxquels elles appartenaient n'ont pas été conviés aux réunions. La majorité des personnes rencontrées n'ont pu participer que partiellement à cette phase. La plupart des participants occasionnels, et notamment les acteurs à la marge du monde forestier, ont privilégié les CoPil afin d'avoir une vision synthétique de la charte.

Les familles d'acteurs n'ont pas toutes été représentées dans les réunions. La plupart des acteurs économiques n'a pas été associé à la charte. Certains n'ont pas été invités. Les autres n'ont pu assister à cause de leur charge de travail. « *Je n'ai pas rencontré de scieurs et d'entrepreneurs de travaux forestiers et de transformation du bois.* » « *Les entreprises n'ont pas été assez impliquées. Les entrepreneurs et les acteurs de développement du territoire n'ont pas été sollicités.* » (Organisme de la forêt publique). L'analyse qui a été faite sur la filière bois du Haut-Languedoc n'a pas suffisamment pris en compte la vision des acteurs économiques du territoire.

Beaucoup d'interrogés ont remarqué que les réunions étaient tenues par des techniciens et qu'il y avait peu d'élus locaux (Communes propriétaires de forêts notamment). Seuls les élus référents de la charte et du Parc ainsi que le maire qui accueillait quand les réunions étaient délocalisées étaient invités aux réunions. En effet, quelques élus tels que Francis CROSS et Serge CAZALS ont participé à l'élaboration de la CFT. Ils ont à cœur la valorisation de la filière forêt-bois du Haut-Languedoc. Investis de responsabilités dans la politique forestière locale, ils conduisent de nombreuses démarches de développement forestier. Ils sont réciproquement Président des COFOR de l'Hérault, du Languedoc-Roussillon et du Tarn et vice président du Parc. Le Haut-Languedoc bénéficie de l'implication de ces quelques élus. Ils ont impulsé une dynamique sur le territoire. Ils ont été moteurs dans la conduite et le portage du projet de la charte. La majorité des personnes rencontrées considèrent que « *la CFT est un projet impulsé par la volonté de quelques élus du territoire et du Parc en particulier.* » (Conseiller forestier)

Quelques personnes interrogées relèvent qu'il était compliqué d'élargir le COPIL à l'ensemble des élus des collectivités du Haut-Languedoc même si c'est compréhensible et légitime que ces personnes participent ou du moins soient informées de l'état d'avancement de la CFT. Certains d'entre eux font remarquer que ce projet forestier est novateur. Il n'a pas eu de précédent dans le Haut-Languedoc et pour qu'il puisse bien démarrer, il leur semblait plus facile dans un premier temps de réunir autour de la table une majorité de techniciens connaissant les dossiers et pouvant s'accorder sur l'analyse de la situation forestière, la définition des objectifs stratégiques et la rédaction du plan d'actions.

D'autres font remarquer que cette charte forestière est avant tout un projet de territoire et qu'il ne faut pas écarter les élus locaux des instances de gouvernance. Pour eux, il leur semble adéquat d'intégrer les maires dans les CoPil afin de les sensibiliser aux enjeux et aux problématiques forestières et de les impliquer dans cette démarche. Les élus sont depuis peu tous conviés. Pour que ce projet puisse vivre et se pérenniser dans le temps, il doit être porté au niveau local par ses élus. Pour se faire, les comités de pilotage ne doivent pas être réduits à des comités techniques.

## 3.2. Pertinence et cohérence de la CFT

### 3.2.1. Pertinence entre les enjeux forestiers du territoire et les objectifs de la CFT

ANNEXE 7 : Tableau récapitulatif des objectifs et des actions de la CFT du Haut-Languedoc

ANNEXE 9 : Tableau synthétique de l'évaluation du document CFT

L'analyse de la pertinence de la CFT vise à déterminer les liens entre l'état des lieux, les enjeux forestiers du territoire et les objectifs de la charte. Elle s'appuie sur les résultats des entretiens réalisés auprès des acteurs locaux. Elle se réfère également à l'analyse bibliographique du diagnostic de la Charte du Parc, de son volet forestier et des comptes rendus des réunions mobilisées pour le suivi de la CFT. Les personnes ayant participé à son élaboration ont fourni des éléments d'explication sur la stratégie adoptée. Les analyses sont synthétisées sous forme de matrice mettant en regard les enjeux forestiers du territoire et les objectifs de la charte, comme illustré dans le tableau (ANNEXE 6. Pertinence entre les enjeux et les objectifs de la CFT du Haut-Languedoc). La CFT du Haut-Languedoc fait une présentation des enjeux très succincts. Il s'agit plutôt d'une présentation des atouts, des opportunités et des contraintes du territoire. Pour chaque enjeu, elle apporte par des objectifs stratégiques, une réponse partielle mais qui semble assez pertinente tout de même.

Elle a mis en avant la concertation et l'implication de l'ensemble des acteurs locaux au service d'une vision multifonctionnelle de la forêt, adaptée au territoire. La préservation de l'environnement, l'organisation et la valorisation des aménités sont des thématiques peu développées dans la CFT. Certaines problématiques, telle la préservation et la gestion durable des ressources dont la gestion de l'eau, ne sont pas suffisamment prises en compte. Il manque dans le plan-cadre quelques objectifs traitant plus en profondeur de ces sujets car ils répondent à des enjeux sur le territoire du Haut-Languedoc.

A travers les entretiens, la plupart des personnes interrogées considèrent malgré tout que cette charte est intéressante pour le territoire et reconnaissent le bien fondé de ce document comme outil de référence, un outil synthétique de gestion pour le développement forestier du Haut-Languedoc. « *Dans les plans d'actions, on s'y retrouve. Le PNR du Haut-Languedoc est un des rares Parc qui met en avant la forêt et la valeur économique de la forêt et pas simplement des labels sur les paysages. Il faut reconnaître au Parc d'avoir travaillé assez bien sur la forêt, d'avoir collé à sa charte du Parc, un volet forestier qui est la CFT et qui est l'émanation de tous les acteurs. C'est quelque chose qui a été bien fait et qu'on ne voit pas forcément dans tous les Parc.* » (Gestionnaire forestier). De nombreux acteurs constatent que la plupart des objectifs inscrits dans la CFT sont pertinents et qu'ils ont toute leur place dans le programme de la CFT. Ces objectifs répondent aux enjeux et à la situation du territoire et de la filière forestière. « *Tout ce qui est inscrit au plan d'actions, on ne peut pas être opposé.* » (Conseiller forestier)

### 3.2.2. Cohérence des objectifs et articulation de la CFT avec les autres projets territoriaux

Les acteurs notent qu'il est primordial que la CFT s'accorde et s'articule avec les autres projets territoriaux existants et inversement. Les objectifs de la CFT doivent être en cohérence avec les autres démarches territoriales et avec l'ensemble des politiques forestières à toutes les échelles spatiales. Quelques acteurs font remarquer que la politique forestière du territoire perd en cohérence et en visibilité quand certains thèmes sont repris par plusieurs acteurs mais de façon différente. « *Il est préférable de mettre en place des actions sur des thèmes différents plutôt que de toucher tous les thèmes et de perdre en lisibilité. Ça devient compliqué quand tout le monde en parle et s'investit.* » (Gestionnaire forestier) « *Il me semble pertinent de relier et d'intégrer les actions de la chambre d'agriculture à la CFT afin de coordonner la politique forestière dans un souci de cohérence territoriale.* » (Chambre consulaire)

De nouvelles démarches ont vu le jour depuis que la CFT a été conçue en 2008. Un programme d'actions pour la filière forêt-bois tarnaise est en cours de réalisation. C'est un document qui rassemble un certain nombre d'actions qui existent ou qu'il serait bien de mettre en place pour le développement de la filière forêt-bois tarnaise. Il est constitué de trois axes principaux : 1. renforcer la sylviculture de qualité et la gestion durable, 2. Eco-matériaux bois local dans le bois de construction et bois énergie ; 3. Soutenir la structuration de la filière en renforçant les liens entre les acteurs. Il serait pertinent que les nouvelles démarches territoriales (postérieures à la CFT déjà existante) prennent en compte la CFT.

### 3.2.3. Pertinence du périmètre de la CFT

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, en accord avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels, financiers et techniques, a souhaité lors de l'élaboration que le périmètre de la CFT soit calé sur les limites de son propre périmètre d'intervention de façon à assurer la cohérence optimale du jeu des acteurs d'une part et de ses missions propres d'autre part qu'il aura à conduire. (ANNEXE 1. Carte du périmètre de l'évaluation: territoire du PNR du Haut-Languedoc ; ANNEXE 2. Carte de la situation administrative de la zone d'étude)

L'implication territoriale de la part des acteurs locaux sur des chartes trop grandes peut s'avérer limitée. Bien que le territoire du Parc du Haut-Languedoc soit de grande taille, les personnes interrogées constatent une assez bonne implication des élus référents du Parc. Le Parc est une échelle cohérente pour définir une stratégie et pour développer une politique forestière territoriale traitant de nombreuses thématiques. Celles qui sont abordées correspondent aux attentes spécifiques du territoire. Les opérateurs de la filière forêt-bois du Haut-Languedoc considèrent que la CFT a la capacité d'agir efficacement et de façon multifonctionnelle sur son territoire.

Il semble pertinente que le périmètre de la CFT soit celui du Parc. Cet avis semble être partagé par l'ensemble des acteurs. En effet, ce territoire correspond à une unité géographique. Il est pertinent par son aspect forestier. Le périmètre a également un positionnement de bassin de vie. Ce qui est essentiel dans un projet de territoire, ce sont les volontés et l'implication des acteurs locaux, rassemblés autour d'un projet commun. Il est intéressant qu'une structure administrative bien structurée et reconnue, puisse porter cette démarche. La mise en place d'actions qui s'intéresse aux massifs forestiers, qu'ils soient publics ou privés, peut se planifier sans tenir compte des frontières administratives. La recherche de financement est facilitée ainsi que l'animation et les échanges entre acteurs. La CFT y gagne en cohérence, en dynamisme, en considération et en visibilité.

Il est également nécessaire d'avoir une cohérence à une échelle supérieure, notamment pour tout ce qui concerne les problématiques forestières dépassant la possibilité d'être traité à l'échelon du territoire du Parc, ou tout simplement, pour pouvoir gérer un massif forestier dans son intégralité (par rapport aux problématiques liées aux incendies, à la valorisation du bois local et la mise en place de label). Il est donc nécessaire d'avoir un réseau des politiques forestières locales permettant cette cohérence.

### 3.2.4. Synthèse de l'évaluation de la pertinence et de la cohérence de la CFT

- Les objectifs stratégiques, semblent être pertinents avec les enjeux du territoire
- Thématiques peu traitées dans la CFT répondant pourtant à des enjeux :
  - La préservation de l'environnement, préservation et la gestion durable des ressources dont la gestion de l'eau
  - L'organisation et la valorisation des aménités,...

### 3.3. Animation de la CFT

#### 3.3.1. Gouvernance, pilotage de la CFT et implication des acteurs

La définition de la stratégie et la mise en œuvre du programme pluriannuel d'actions des CFT repose sur une coordination assurée par une animation technique et un pilotage politique. Des outils et des supports techniques ont été créés pour piloter la mise en œuvre du programme d'actions des CFT.

##### 3.3.1.1. L'outil EVAL CFT et réseau des animateurs de la CFT

Au vu du développement croissant des CFT, un réseau régional des CFT s'est constitué, porté par l'Union Régionale des Communes forestière de Languedoc-Roussillon. Cette dernière est un relai d'aide et de conseils aux animateurs. Le réseau a pour objectif d'appuyer la mise en œuvre et le partage d'expérience des CFT. Un bilan de réseau CFT et une restitution annuelle de l'activité de chacune des chartes quand elles sont en phase d'animation est demandé.

EVAL CFT est un outil de suivi et d'évaluation qui semble pour l'instant convenir a priori assez bien aux services de l'Etat et aux autres acteurs concernés par la démarche. Ils permettent de renforcer la gouvernance, ainsi que la dimension stratégique et opérationnelle des CFT. Les structures institutionnelles et l'Association des COFOR considèrent qu'il est important de détenir des indicateurs de réalisation et de résultats en espérant qu'ils soient un peu plus qualitatifs que quantitatifs, afin de suivre et d'évaluer les chartes forestières et de maintenir au niveau régional cette politique et cette modélisation de la gouvernance. Il s'avère intéressant pour les financeurs et notamment la DRAAF et les collectivités publiques d'avoir accès aux plans de financement des CFT et de leurs actions. Pour l'instant, cet outil est « *en phase de démonstration et de mise en route.* » (Service de l'Etat) Les acteurs institutionnels ont relevé qu'ils n'avaient pas accès directement à la totalité du site d'EVAL CFT et notamment au plan de financement de la CFT du Haut-Languedoc. L'objectif est également de partager et discuter les données recueillies au niveau régional et national, pour nourrir les échanges et les travaux portés dans le cadre d'une mise en réseau des CFT.

Les animateurs de la CFT HL et référents sur les thématiques forestières au Parc ont par ailleurs participé à plusieurs événements inscrits dans le cadre du Réseau national des CFT de la FNCOFOR.

##### 3.3.1.2. Financement de l'animation - Position des services de l'Etat et des collectivités

L'animation fut mise en place et prise en compte lorsque les CFT étaient réalisées avec leur programme d'actions. Les collectivités (CG...) et l'Europe (Feader) peuvent participer aux financements de l'animation (participation au financement d'un poste d'animateur pour la structure maître d'ouvrage de la CFT). Suite à un accord entre les différents organismes, c'est la DRAAF Languedoc-Roussillon (et maintenant la Région LR) qui gère les dossiers de demande de subvention du Parc concernant l'animation de la CFT). Jusqu'à présent, des financements étaient disponibles via le FEADER (mesure 341 a « stratégies locales de développement de la filière forêt/bois). Actuellement les programmes européens étant en phase de transition, nous n'avons pas encore de visibilité sur les financements disponibles concernant l'animation des CFT.

##### 3.3.1.3. Participation et implication des acteurs techniques et des entreprises à la CFT

La plupart des personnes interrogées dans le cadre de l'étude d'évaluation ont observé une bonne participation aux CoPil de suivi de la CFT. Il est à noter cependant que la participation et la diversité des acteurs aux réunions de suivi de la CFT étaient moins importantes que lors des CoPil d'élaboration.

Le niveau d'implication diffère selon les organismes. Certains étaient plus assidus, actifs et impliqués que d'autres. Cela peut s'expliquer par le fait que les partenaires conviés n'étaient pas nécessairement concernés et au courant des thématiques abordées.

Ce constat traduit un certain laps de temps nécessaire dans le processus de concertation pour qu'un maximum d'acteurs acquière un niveau de confiance et de connaissance suffisant pour participer activement à la discussion. Si ce n'est pas le cas, les différences se creusent entre acteurs, et la situation suivante vient à s'installer : les « sachant » conservent la parole, alors que les « apprenants » écoutent, ce qui peut générer des frustrations chez ces derniers. Toute la difficulté du processus de concertation est donc de parvenir en premier lieu à une définition partagée de l'enjeu ou du problème pour pouvoir ensuite en discuter.

Toutes les réunions des CoPil de suivi des actions débouchent sur la mise en place de ces actions. Un grand nombre de participants occasionnels et particulièrement les structures non forestières telles les organismes environnementaux et touristiques, assistait soit à quelques réunions techniques traitant de sujets les concernant et les impliquant, soit à quelques CoPil de suivi afin d'avoir une vision synthétique de la politique forestière du territoire et connaître l'état d'avancement des actions qui y sont menées.

L'implication des acteurs dépend des thématiques abordées « Par rapport à la charte, ce qui nous intéressait était les schémas de desserte et le travail sur l'atlas pédo-climatique. » (Chambre consulaire). Quelques-uns considèrent « *qu'il n'est pas intéressant pour eux d'assister à certaines réunions car les problématiques traitées ne sont pas stratégiques* ». (Organisme des forêts publiques)

Certaines structures forestières telles la Maison de la Forêt ou les syndicats de propriétaires forestiers se sont impliquées fortement dans la politique de développement et de valorisation du territoire du Haut-Languedoc. Par contre, quelques gestionnaires des forêts privées tels que les experts forestiers et les coopératives ont très peu participé à la construction d'un projet de territoire via la CFT. « *Les coopératives sont absentes de la démarche alors que ce sont des acteurs qui agissent sur le milieu naturel (plantation, mise en andain, coupe à blanc, modification du paysage...)* » (Organisme de la forêt publique) « *L'aval de la filière est peu représentée.* » (Organisme de la forêt publique). « *C'est un programme qui a été fait par les forestiers pour les forestiers* » (organisme de la forêt publique). « *La partie aval était peu représentée.* » (Organisme de la forêt publique).

La plupart des organismes forestiers sont associés et invités à participer aux réunions de suivi de la charte forestière du Haut-Languedoc. Le Parc se réfère à la liste de personnes membres des instances de gouvernance. La composition du comité de pilotage figure en ANNEXE. Parmi ces acteurs, tous n'assistent pas à l'ensemble des réunions. Les services de l'Etat ont été amenés par exemple à participer à des groupes de travail notamment au niveau de la desserte forestière dans le cadre de la préparation du schéma. La DRAAF, comme d'autres structures, ne participe pas autant qu'avant au suivi des chartes sur le territoire. Les organismes sont soumis à des contraintes de coût et de disponibilité. Pour la phase du programme d'action, la DRAAF a passé le relais à la DDT car suite à la nouvelle feuille de route qui date de 2012, la DRAAF n'a plus la possibilité matérielle d'assister, sauf exception, aux réunions départementales et aux comités de suivi. « *Ce sont les collègues des DDT qui suivent de plus près ces dossiers. On essaie d'avoir une veille, des informations, des retours qui viennent des animateurs des CFT directement et qui nous envoient les rendus des documents qui sont rédigés, des retours d'informations des DDT qui assistent aux CoPil quand ils le peuvent aussi.* » (Service de l'Etat) Les structures institutionnelles reconnaissent n'avoir peu de contact avec le Parc.

Ils constatent qu'ils n'en ont sûrement pas suffisamment. Certains organismes utilisent des relais pour communiquer avec le Parc. Les CRPF et les COFOR sont des partenaires et des relais importants. La DRAAF du Languedoc-Roussillon a un retour d'information par l'URCOFOR. Elle constate que ce n'est pas suffisant mais pour l'instant, il s'avère difficile de faire autrement. La Chambre d'agriculture est, quant-à elle, impliquée dans la démarche souvent indirectement par le biais du CRPF. Elle travaille en convention sur le PPRDF notamment.

Enfin, les entretiens ont révélé que plusieurs acteurs n'ont pas participé aux réunions de suivi de la CFT pour les mêmes raisons que lors de l'élaboration de la charte. Les entreprises de la filière bois n'ont pas été intégrées à la liste des membres des instances de pilotage.

#### 3.3.1.4. Participation et implication des élus locaux à la CFT

La grande majorité des représentants des collectivités territoriales propriétaires de forêts étaient absents des comités de suivi comme lors de la phase d'élaboration. Seuls les élus référents de la charte et du Parc ont participé activement au suivi de la démarche. Ces derniers, de par leur implication dans la gouvernance de la CFT, ont pu impulser une dynamique sur le territoire. Ils ont été moteurs dans la conduite de la charte du Haut-Languedoc.

Les acteurs du territoire ne sont pas tous d'accord pour ce qui concerne l'implication des élus locaux et la façon dont cette implication a évolué au cours du temps. Plusieurs considèrent que depuis que la charte existe, les élus locaux se sont impliqués davantage. Ce constat peut s'expliquer par le fait que la CFT est devenue une démarche territoriale. Les collectivités du Haut-Languedoc se sentent davantage concernées dans la conduite du développement de la filière bois et de l'aménagement des forêts de leur territoire. Elles prennent conscience qu'elles ont l'opportunité désormais de jouer un rôle dans la politique forestière locale. Un plus grand nombre d'élus locaux conçoivent désormais l'intérêt de s'impliquer dans cette démarche. Les quelques actions opérationnelles mises en œuvre sur le territoire ont favorisé leur désir de s'investir dans cette démarche. Les services de l'Etat estiment que *« les élus s'impliquent davantage qu'auparavant. La dynamique est favorable. L'information circule mieux. Les communes propriétaires de forêts qui se désintéressaient de leurs forêts sauf pour l'aspect chasse, se rendent compte maintenant du potentiel et de l'intérêt de la forêt avec le revenu des ventes de bois, les aides accordées pour l'aménagement des dessertes, et l'image de marque que la commune peut bénéficier avec la forêt. Les générations changent. L'état d'esprit, la façon de penser et de concevoir la forêt évolue également. Je trouve que cette démarche de communication et d'information auprès des élus via la CFT est une bonne chose. C'est bien en plus qu'elle soit portée par le Parc. C'est un organisme qui a du recul, qui chapote et qui est présent sur le territoire. »* D'autres personnes rencontrées au cours des entretiens ne constatent pas de grand changement en ce qui concerne l'implication des élus. "Il n'existe pas vraiment un avant et un après charte forestière". Ils estiment qu'actuellement, l'implication des élus est limitée et que les réunions de gouvernance ne diffèrent guère des comités techniques.

Malgré ces remarques, la grande majorité des enquêtés considèrent que l'intégration des élus des Collectivités locales dans le pilotage de la CFT est nécessaire et qu'elle est actuellement insuffisante. Il ne suffit pas qu'elles soient représentées par les élus référents du Parc et par l'Association des Communes Forestière. De nombreux interrogés considèrent que l'absence des élus aux réunions était préjudiciable au bon fonctionnement et à la pérennité de la charte. De plus, cette situation, où seuls les élus référents du Parc participaient activement au projet de charte, donne l'impression que cela n'émane pas du territoire mais de la structure Parc. *« Le projet doit être porté au niveau local. Les élus ne peuvent être écartés trop longtemps des instances de gouvernances. Il semble adéquat et judicieux d'intégrer les maires et les présidents des communautés dans les CoPil afin de les sensibiliser aux enjeux et aux problématiques forestières. »* (Organisme forestier) *« Il y a un bémol dans cette Charte forestière, c'est le travail à destination des élus. Ce manque est aussi de notre ressort. C'est notre travail à l'échelle du territoire. C'est notre intérêt de plus travailler l'un avec l'autre pour faire dans le cadre du PNR des actions de sensibilisation à destination des élus pour leur rendre compte de l'intérêt des actions qu'on peut mener conjointement. »* (Organisme des forêts publiques)

#### 3.3.1.5. Fréquence et fonctionnement des Copil

La fréquence des réunions de gouvernance est faible. Un CoPil de suivi, organisé par le Parc, à lieu tous les ans. Ce choix de mettre en place ces comités signifie la volonté de conserver la dynamique de concertation initiée pendant la phase d'élaboration. Pour la plupart des personnes interrogées, cette rencontre annuelle est nécessaire pour dresser annuellement le bilan des actions conduites. Quelques uns estiment qu'il aurait été nécessaire de multiplier les réunions ; d'autres considèrent que les seules réunions annuelles étaient suffisantes.

Avant 2014, un seul comité était réalisé par an. Aucune autre réunion n'était prévue dans l'année pour présenter les actions de chacun et pour échanger sur la politique forestière à suivre. Leur fonctionnement et leur composition ont changé depuis cette date. « *Le comité, c'était simplement le PNR qui présentait le résultat de ces quatre actions, point à la ligne.* » (Organisme des forêts publiques). Auparavant, même si les présidents des Communautés de Communes et des Pays étaient invités, les comités de Pilotage ressemblaient davantage à des Comités techniques des actions du Parc.

Début 2014, un comité s'est réuni à Fraisse sur Agout. Davantage de personnes furent désormais associées à la phase d'animation. Les élus des communes du territoire fut invités. Tous les élus du territoire (Maires,...) sont systématiquement conviés aux COPIL de la CFT (ce qui porte à plus de 200 invités) mais pas aux COPIL de suivis des actions. Un certain nombre d'élus était présent. « *C'est déjà bien que les élus soient invités.* » (Organisme des forêts publiques) Les partenaires ont vu et apprécié la différence d'approche et de méthode. Nous pouvons noter que les choses évoluent. Une dynamique favorable voit le jour.

La structure animatrice a demandé aux partenaires d'exposer leurs actions menées sur le territoire du Haut-Languedoc. Il s'agissait d'une présentation d'un catalogue d'actions qui se faisait sur le territoire du PNR en lien avec la CFT ou non. Ce type de réunion permet à tous d'avoir un aperçu général, un diaporama de tout ce qui se fait sur le territoire.

La plupart des CoPil de suivi des actions se sont déroulées à St Pons. Certains acteurs notent l'importance de réaliser la plupart des réunions à la Maison du PNR, lieu central du territoire. « *Cela permet aux acteurs de toucher du concret et davantage de terrain. Lors des réunions sur le schéma de desserte, nous avons préféré qu'elles se fassent à proximité des massifs. Elles ont apporté une contribution importante.* » (Service de l'Etat) Ce choix permet d'impliquer davantage les locaux, que ce soit les techniciens de terrain, les associations et les élus locaux.

### **3.3.2. La structure animatrice**

#### **3.3.2.1. Lien avec le Parc - Position des différentes structures par rapport à la CFT**

De nombreux acteurs sont impliqués sur la filière forêt-bois locale dans des actions qui sont menées d'une façon générale et aussi par celles menées par le Parc. (ANNEXE. Membres du comité de pilotage de la CFT)

Il est pertinent pour la majorité des acteurs de choisir le Parc du Haut-Languedoc (PNR HL) pour animer la CFT HL. Le choix du Parc est pertinent au niveau du territoire. L'avantage du Parc est qu'il est interdépartemental et interrégional. C'est un atout. Le parc agit en fonction d'une entité géographique plus ou moins pertinente et non à l'échelle administrative d'un territoire. C'est plus efficace.

#### **3.3.2.2. Analyse des moyens humains**

Le travail d'évaluation s'est peu penché sur l'analyse des moyens humains et financiers de la CFT. Les rapports d'activités nous ont apporté que très peu d'information sur la répartition du temps de travail entre les différentes activités des « chargés de mission » concernés par l'animation de la filière forêt-bois du Haut-Languedoc. Ce manque de données est du notamment à l'absence d'animateur à temps plein sur le territoire. Nous ne pouvons donc faire d'analyse approfondie dans ce domaine. Il est parfois difficile de distinguer et de délimiter le temps de travail consacré au suivi de la démarche des autres missions affectées à la personne en charge.

*Répartition du temps de travail entre les différents dossiers de la CFT :*

Les dossiers « schéma de desserte », « atlas pédoclimatique », le « schéma d'accueil du public » et « l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts » sont les principaux postes d'activité de la CFT portés par le Parc. Les deux premiers sont les dossiers les plus chronophages sur toute la durée du programme d'action. Ils représentent une proportion importante du temps de travail de « l'animateur ». Le « schéma d'accueil » est également un sujet prenant depuis 2014.

### 3.3.2.3. Absence d'animateur, un manque

Le territoire du Haut-Languedoc n'a pas disposé, pendant la durée de la charte, d'animateur à plein temps. Cette absence est un manque. Tous les acteurs le reconnaissent. *« Pour moi, il y a un manque. Sans remettre en cause le travail des chargés de missions au Parc, le recrutement d'un animateur à temps plein est nécessaire pour que la CFT fonctionne. Pour arriver à mettre les acteurs autour de la table et les faire travailler, il faut que le travail d'animation soit régulier, de manière continue sur du long terme (d'où la difficulté avec les financements). »* (Organisme des forêts publiques) *« Ce qui manque, c'est un animateur à temps plein pour suivre les actions. C'est bien beau de faire des études mais derrière, il faut une personne qui puisse contribuer à faire la promotion de la forêt et de coordonner les actions faites dans le Haut-Languedoc. Il serait bien qu'un forestier soit à temps plein sur l'animation de la charte. »* (Gestionnaire forestier)

Face aux restrictions de budget, quelques acteurs sont perplexes face aux choix à faire entre l'animation et la mise en œuvre d'actions. *« Est-ce qu'on choisi le financement de réalisation de projets concrets ou le financement de l'animation. Quelle doit-être la priorité ? C'est compliqué de choisir ne connaissant pas l'intégralité du dossier. »* (ONF)

Selon un partenaire, le choix de créer un poste à mi temps sur l'animation de la filière bois et à mi-temps sur la CFT était judicieux dans l'optique de favoriser la gestion intégrée.

### **3.3.3. Communication et concertation**

#### 3.3.3.1. Communication sur la CFT et les réalisations auprès des acteurs et des élus

La communication fait l'objet d'un objectif spécifique de la charte. Cet axe stratégique comprend l'aspect communication proprement dit, le porter à connaissance, la formation auprès des professionnels, des propriétaires et des jeunes du Parc, la mise en relation des partenaires et le suivi efficace de la charte forestière du territoire. Au moment de la rédaction de la CFT, il est apparu intéressant d'intégrer un axe «Communication».

Pourtant, lors de la mise en œuvre du programme d'actions, cet axe a été délaissé. Malgré le fait qu'aucune réunion spécifique à cet axe "communication" ne se soit déroulée ces dernières années, les acteurs du territoire ont néanmoins pu être identifiés et réunis via les autres axes (schéma de dessertes, schéma d'accueil). Des moyens de communication ont été déployés pour informer ces acteurs sur les actions de la Charte.

Nous distinguons la communication générale sur la CFT et la communication spécifique et ciblée des différentes actions. Le porter à connaissance s'est fait par différents biais : réunion, échange de courriers électroniques, rapports (rapport d'activité, compte rendu,...). EVAL CFT, plate-forme web développée à partir du Référentiel de suivi et d'évaluation des démarches territoriale, permet aussi de mutualiser le suivi des actions et des résultats des CFT, pour capitaliser les expériences au sein du Réseau et les porter à connaissance des partenaires (accessible lorsqu'un nombre significatif de données aura été renseigné pour présenter des statistiques pertinentes). La plupart des acteurs considère que les quelques outils de concertation et de communication semblent appropriés mais qu'il est nécessaire de les utiliser davantage.

Pour l'évaluation de chacune de ces actions, il s'agissait de relever les différents temps forts et les initiatives ainsi que les moyens de communication mis en œuvre par les animateurs. Ces opérations de communication ont relativement permis la valorisation relative des produits du territoire. Elles ont conduit à ce que le Parc soit identifié comme structure animatrice ou porteuse de la CFT. Cette identification ne s'est pas limitée à la sphère locale, elle s'est également faite au niveau départemental, régional et national. La démarche a permis de resserrer les liens entre acteurs et de coordonner les actions forestières. Les liens sont relativement étroits entre les gestionnaires de la forêt publique et privée, les services institutionnels et les collectivités. Les acteurs se rencontrent fréquemment dans différents COPIL. *« Les réunions techniques, de travail et les comités sont des moments propices aux échanges entre acteurs. »* (Gestionnaire forestier)

Malgré cette avancée, les acteurs sont conscients qu'il existe des insuffisances au niveau des échanges d'information. « *S'il existe des points négatifs, c'est l'information. Il faut appuyer davantage sur ce point.* » (Service de l'Etat). A ce jour, tous les élus du territoire ne sont pas au courant de la démarche qui est menée du fait qu'il y a un déficit de communication entre les acteurs. Certaines structures forestières ne connaissent pas tout ce que font leurs partenaires sur le territoire du Haut-Languedoc. Ce problème est notamment fonction des moyens humains à disposition des différentes structures. « *A cause des problèmes d'effectifs et de moyens, nous avons des difficultés à assurer autant de présence et d'échange dans le cadre de la CFT qu'on le souhaiterait pour valoriser et relayer le travail mis en œuvre. Nous communiquons essentiellement via des échanges de courriers.* » (Service de l'Etat). Les personnes rencontrées notent l'importance de travailler en synergie. « *Il me semble logique que tous les acteurs se tiennent au courant, travaillent ensemble, mettent en commun les informations, et font avancer le porter à connaissance et le faire savoir.* » (Chambre consulaire) Bien que largement chronophage, l'activité de communication est essentielle pour tenir tous les partenaires informés de manière régulière sur l'avancée des actions de la CFT HL.

### 3.3.3.2. Communication auprès du grand public et des habitants du territoire

La communication sur la CFT s'est traduite par la publication d'articles dans le journal et le site internet du Parc. Ce dernier, lors des journées d'études à caractère scientifique, communique sur les problématiques et les enjeux forestiers du Haut-Languedoc. « *Le Parc fait des journées scientifiques et invite les acteurs et le grand public sur des thèmes donnés (sylvopastoralisme, paysage...).* Cela permet au Parc de présenter les actions qui se font sur le territoire et de se faire connaître. » (Chambre consulaire) « *Les actions du Parc nous permettent de toucher le grand public des actions forestières. On peut utiliser le Parc pour toucher le grand public. Par nous même, on ne l'aurait pas fait.* » (Gestionnaire forestier) Le Parc joue un rôle de communication auprès du public et des habitants du territoire et met en place des outils de vulgarisation et de diffusion de l'information (internet). Le site internet du Parc a été créé à l'origine pour répondre à une demande des structures institutionnelles. Il n'était pas destiné à répondre à la demande d'information du grand public. Il présente des lacunes et des déficiences au niveau de son architecture et sa structure ; ce qui le rend compliqué, peu fonctionnel et peu clair aux yeux du grand public, même si le site est bien fourni en informations touristiques et que le contenu est pertinent et bien rédigé. La refonte du site permettrait de structurer l'information qu'on présente, de le rendre plus lisible et de l'adapter à la demande du grand public.

La restructuration du site est souhaitable mais n'est pas programmée à ce jour. L'objectif et la vocation est et sera de faire découvrir le territoire et de satisfaire les utilisateurs du site qui sont avant tout des touristes et des habitants du Parc. Le site présente les activités, le patrimoine du territoire et les missions du parc.

Beaucoup d'acteurs constatent qu'il existe des insuffisances dans la communication, la sensibilisation et l'information auprès du grand public, des touristes et des habitants sur le rôle et l'intérêt de la forêt et de la gestion durable, sur les missions de certains acteurs de la filière forêt-bois et sur l'exposition de certaines actions phares en projet ou réalisées.

### 3.3.4. Synthèse de l'évaluation de l'animation et de la gouvernance de la CFT

#### Points forts

- Forte participation aux réunions de CoPil de suivi de la CFT
- Forte implication des élus référents de la CFT

#### Points faibles

- Absence d'animateur de CFT  
(Facteurs compensateurs : contribution indirecte des COPIL des différents projets, suivi technique des chargés de mission du Parc et de ses partenaires)
- Implication et participation limitée des acteurs du territoire dans les CoPil
- Absence des élus locaux dans les instances de pilotage (à part les élus référent de la CFT)
- Nombre limité des instances annuelles de gouvernance (COPIL de suivi)
- Peu de démarche auprès des acteurs pour inscrire les actions à la CFT
- Difficultés de mise en œuvre

## 3.4. Réalisation des actions de la CFT

### 3.4.1. Présentation du travail d'analyse de la réalisation des actions

ANNEXE 7. Tableau récapitulatif des objectifs et des actions de la CFT du Haut-Languedoc

L'évaluation de l'état d'avancement et de la pertinence des actions a constitué une étape centrale du travail. Dans la mesure où ce qui est évalué à ce niveau relève véritablement de la mise en œuvre concrète de la charte du Haut-Languedoc, les attentes des acteurs du territoire sont réelles. Les éléments issus des entretiens individuels auprès des acteurs ont servi de base de travail. Ce dernier a été complété par des informations issues des rapports d'activités annuels, des supports de communication sur les actions, du tableau de bord de suivi annuel et le programme d'action. L'évaluation n'est pas achevée à ce jour et se poursuivra dans les prochains mois par le futur animateur de la charte. Essentiellement qualitative, elle sera complétée et finalisée par une analyse plus détaillée des données quantitatives.

Cette évaluation est présentée également sous la forme de tableaux, ce qui doit permettre aux lecteurs de visualiser d'un seul coup d'œil l'évolution de l'état d'avancement et la pertinence via une symbologie et un code couleur associé. L'évaluation de l'action en termes d'efficacité et de moyens mis en œuvre sur la durée du programme d'action n'est pas présentée dans ce rapport car elle doit être finalisée.

### 3.4.2. Bilan des états des lieux, de l'avancement et de la pertinence des actions de la CFT portées par le Parc en cours de réalisation

Ce rapport ne présente que l'évaluation de l'état d'avancement et de la pertinence des actions inscrites dans la CFT et portées principalement par le Parc. Un rapport détaillé contenant l'ensemble des actions se référant au catalogue de la CFT sera transmis au Parc, commanditaire de l'étude d'évaluation. Le recensement de ces actions n'est pas achevé, et le travail d'évaluation a permis de mieux définir les actions à intégrer ou non dans ce bilan.

Toutes les actions du programme-cadre n'ont pas été menées à ce jour. Une partie du programme établi lors de l'élaboration de la CFT a été partiellement réalisée par le Parc et ses partenaires.

Un tableau en annexe (ANNEXE 8) précise le maître d'ouvrage pour chaque action de la CFT. Il indique si le porteur de projet est le Parc ou non. La figure ci-dessous résume l'architecture du tableau.

Objectifs opérationnels	Actions spécifiques	Priorité	Maîtrise d'ouvrage
			Action indirectement mise en œuvre
			Action portée par le Parc

**Figure 6.** Présentation schématique du tableau (en annexe 8) présentant les différents maîtres d'ouvrage des actions de la CFT

Les actions "maîtrise d'ouvrage PNR" en cours de réalisation sont présentés ci dessous (Figure)

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
1. Forêt économiquement dynamique	1.2. Production de bois prenant en compte la maîtrise de la régénération	1.2.1. Mieux connaître les sols et stations forestières du Parc 1.2.1.1. Elaborer un <b>atlas pédoclimatique</b> sur le territoire du Parc
		1.2.2. Favoriser la mise en place de programmes de recherches 1.2.2.1. Anticiper les conséquences des changements climatiques
	1.3. Mobilisation de bois	1.3.1. Améliorer les conditions d'évacuation du bois 1.3.1.1. Mettre en place d'un <b>schéma de desserte</b> en forêt
2. Forêt respectueuse de l'environnement	2.2. Préservation du patrimoine naturel	2.2.1. Favoriser une meilleure <b>prise en compte des enjeux et des atouts environnementaux dans les décisions de gestion</b>
3. Forêt accueillante	3.1. Valorisation des aménités	3.1.1 Mettre en place un <b>schéma directeur d'accueil en forêt</b>
4. Forêt communicante	4.5 Assurer un suivi et une <b>évaluation de la charte forestière du territoire</b>	

**Figure 7.** Actions "maîtrise d'ouvrage PNR" en cours de réalisation

Nous nous proposons d'énoncer les principales conclusions issues de l'évaluation des états des lieux et d'avancement des actions. Ces conclusions sont issues des informations issues de rapports techniques et de gouvernance de la CFT et des entretiens réalisées dans le cadre de l'étude.

Aucune action inscrite au programme d'action et portées par le Parc (voir la figure : actions maîtrise d'ouvrage Parc) n'a été abandonnée. Néanmoins, aucune n'a été achevée à ce jour. Beaucoup d'entre elles sont à la phase d'étude ou en cours de réalisation. *"Si on voit par rapport au départ lors de la mise en œuvre de la CFT et ce qu'il y a maintenant, on peut dire que globalement, ça a mis un peu de temps à se mettre en marche, ça c'est clair. Finalement, aujourd'hui, on commence à voir les actions qui sont pour nous assez intéressantes et des choses concrètes vont se mettre en œuvre."* (Service de l'Etat)

#### 3.4.2.1. Bilan général de l'avancement des actions

Le calendrier prévisionnel n'a pas été suivi. Les actions notées en priorité 1 sont pour la plupart en cours de réalisation. Elles sont portées par le Parc à part le projet de "valoriser le bois situé sous et aux abords des lignes électriques". La réalisation de ces actions a été décalée dans le temps. Le calendrier prévoyait que l'ensemble des actions portées par la Parc, présentées dans ce rapport, soit activé avant la fin 2010. L'action qui consistait à "assurer un suivi efficace de la charte forestière" ne s'est pas réalisée dans le temps imparti de la charte. Ce suivi aurait du être effectif dès l'instauration de la charte. Le schéma directeur de l'accueil en forêt n'a débuté qu'en 2013 alors qu'il était prévu en 2009. Les autres actions (priorité 2 et 3) n'ont pas toutes été mises en place. L'atlas pédoclimatique forestier (priorité 2) à débuté en 2012 soit deux ans après ce qui était prévu suivant le calendrier. Le calendrier prévoyait qu'en 2013, l'ensemble des actions soit en cours de réalisation. Cela peut s'expliquer notamment par le fait que le Parc menait en parallèle sa révision de Charte qui est très chronophage.

Actions du Parc inscrites à la CFT	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Atlas pédoclimatique						
Schéma de desserte						
Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux et des atouts environnementaux dans les décisions de gestion						
Schéma d'accueil en forêt						
Assurer un suivi et une évaluation de la CFT						

-  Action prévue dans le calendrier de la CFT mais non réalisée  
 Action en cours de réalisation

**Figure 8.** Tableau de l'état d'avancement des actions du Parc inscrites à la CFT HL au cours de la CFT

Le tableau suivant (Fig.) résume les notations d'états d'avancement des différentes actions au terme de la mise en œuvre du programme de la CFT.

Actions du Parc inscrites à la CFT		Avancement de l'action
Atlas pédoclimatique	Phase 1	***
	Phase 2	**
Schémas de desserte	Réalisation de l'étude	***
	Animation, 1 <sup>ère</sup> phase	**
	Animation, 2 <sup>e</sup> phase	*
Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux et des atouts environnementaux dans les décisions de gestion		**
Schéma directeur de l'accueil en forêt		**
Assurer un suivi et une évaluation de la CFT		**

\*\*\* : Entièrement réalisée / \*\* : Partiellement réalisée / \* : En projet / - : Abandon

**Figure 9.** Tableau résumant les notations d'états d'avancement des différentes actions du PNR inscrites à la charte au terme de la mise en œuvre du programme de la CFT.

#### 3.4.2.2. Etats des lieux et d'avancement et pertinence du "schéma de desserte"

##### *Etats des lieux et d'avancement de l'action "schéma de desserte"*

Les objectifs de la fiche action "schéma de desserte forestière" de la CFT est d'établir un état des lieux du réseau préexistant en mettant en évidence les points sensibles et d'améliorer ce réseau de desserte en tenant compte des autres enjeux sur les massifs. Ces objectifs ont été pris en compte dans la phase d'étude de cette action.

L'accent a été mis, durant ces dernières années, sur la mise en place de schémas de desserte couvrant l'ensemble du Parc. Les premiers schémas de desserte forestière du territoire, réalisés dans la partie héraultaise (Espinouses, Avant Mont, Mont d'Orbe) ont été regroupés en un seul. La phase d'étude du schéma de desserte a été élaborée. Les prestataires retenus par le Parc pour la réalisation du schéma (CRPF, ONF,...) se sont préoccupés de faire un inventaire de la ressource, d'identifier les points noirs concernant la desserte forestière existante, repérer sur le terrain et cartographier par bassin le réseau linéaire à usage forestier à aménager sur le massif. Le réseau correspond aux routes et pistes à créer, à améliorer pour qu'elles soient adaptées aux grumiers et à la desserte secondaire (piste de débardage) dans la mesure où elle se raccorde à un ouvrage principal qui est prévu et si ça permet de drainer du bois dans un délai de 5 ans. Le temps de travail consacré à cette action fut important. De nombreuses réunions techniques et de pilotage ainsi que d'information et de sensibilisation ont eu lieu avec les partenaires forestiers du Parc. « L'action "schéma de desserte" est finie au ¾. L'Hérault à commencer un peu après le Tarn. Il reste à mettre en place le volet animation par « secteur » afin de mobiliser les propriétaires forestiers.

L'ONF est financé avec le CRPF pour faire de l'animation.» (Gestionnaire forestier). Cette action n'a pas encore donné lieu à des réalisations concrètes. La phase d'animation auprès des propriétaires n'a pas encore débuté. Le CRPF sera notamment chargé de mener ce travail d'animation en coordination avec l'ONF pour essayer de générer des projets (planification de l'infrastructure, mobilisation des propriétaires privés et publics et des élus des communes...). L'Etat a participé au financement de l'élaboration. Les Collectivités financeront la phase d'animation. Les acteurs institutionnels constatent que malgré tout les efforts, les projets de desserte sur le massif du Parc ont du mal à voir le jour autant qu'ils le souhaiteraient malgré que ces projets soient subventionnés à un taux intéressant lorsqu'ils sont inscrits dans une charte forestière ou sont liés à un schéma de dessertes. *"Ces projets sont incitatifs. Ils peuvent être aidés et financés à 80% dans la mesure où ça se rattache à un schéma de desserte. L'outil existe mais malheureusement, et malgré les subventions, il est sous-utilisé. Il existe peu de projets de desserte. La desserte forestière fait défaut. Aujourd'hui, avec les nouvelles directives, on abandonne les projets d'aller sortir le bois même de qualité dans ces zones non exploitées parce que la desserte n'est pas suffisante"* (service de l'Etat)

		réalisation de l'étude	animation	
			1ère année	2ème année
<b>Descriptif</b>	Maître d'ouvrage	PNR du Haut-Languedoc		
	Maîtres d'œuvre	Maison de la Forêt du Tarn, ONF Tarn, CRPF Midi-Pyrénées, Forestarn et If Consultants (pour la phase d'étude)		
<b>Etat d'avancement de l'action</b>	Avancement	terminée	en cours	en projet
	démarrage	2011	2013	2014
	fin de réalisation	2012		
<b>Plan de financement</b>	Autofinancement du maître d'ouvrage	6798 euros	2625 euros	2530 euros
	Union Européenne		6271 euros	
	Etat	20393 euros		
	Conseil régional	3399 euros	1969 euros	5060 euros
	Conseil général	3399 euros	1969 euros	5060 euros
	Année d'obtention des financements	2011	2013	

**Figure 10.** Tableau récapitulatif du descriptif et du plan de financement de l'action : « Schéma de desserte forestière - Montagne noire et causse »

### ***Pertinence, efficacité de l'action du "schéma de desserte"***

Le massif forestier du Parc est déjà bien exploité comparé aux forêts environnantes. « *La ressource mécanisable est déjà exploitée même surexploitée avec des coupes rases qui sont des pratiques à reconsidérer. Une partie des versants et des piémonts du territoire du Parc (Mont d'Orb, Avant Mont,...), où la ressource est importante du fait des reboisements et des plantations, ne sont pas ou peu exploités.* » (Service de l'Etat) Les secteurs sous-exploités sont ceux qui sont sous-desservis la plupart du temps. Les schémas de desserte, qui s'est fait à l'échelle du territoire du Parc, vise à améliorer les conditions d'évacuation du bois. Il est compliqué de mettre en place des projets de desserte dans les massifs ne présentant pas de schémas de desserte. Il n'est pas évident de mobiliser le bois dans les massifs où il n'est pas prévu de schéma (difficulté de monter des projets subventionnés, micropropriété,...). Il existe une marge de manœuvre sur les secteurs qui sont animés en desserte. Puisque cet aspect conditionne la sortie optimale des bois et la limitation des coûts d'exploitation, cette action sur la desserte était tout à fait opportune.

Soucieux de mettre en place des actions qui débouchent sur du concret, la plupart des personnes interrogées ont trouvé cette entreprise intéressante. « *Sur le schéma de desserte, nous essayons d'aller plus loin et de déboucher sur du concret. On rentre dans des études, des actions qui sont concrètes et notamment de l'animation auprès des propriétaires.* » (Organisme des forêts publiques) Cette action a permis de lever la méfiance qu'avaient certains acteurs vis-à-vis de la CFT.

De nombreux acteurs forestiers ont pris conscience que le Parc agit aussi sur des opérations concrètes en forêt. Ils considèrent que cette démarche exprime la volonté du Parc et de ses partenaires d'agir pour améliorer la mobilisation du bois du massif forestier. « *Cette action est intéressante pour la filière forêt bois.* » (Organisme des forêts publiques) Les organismes environnementaux du territoire estiment que le Parc en tant que porteur de l'opération, va promouvoir la gestion durable et assurer dans une certaine mesure la prise en compte des enjeux environnementaux. Tous sont d'avis pour que les aménagements et les équipements en forêt soit multifonctionnels, durables et réfléchis en commun.

Le niveau de réalisation de cette action dépend de l'ensemble des actions de mobilisation et de valorisation du bois ainsi que de l'avancement des différents documents de développement et d'aménagement du territoire (programme d'actions pour la filière forêt-bois tarnaise,...), des opérations structurant l'approvisionnement en bois et des opportunités de marché qui peuvent dynamiser l'exploitation forestière sur le territoire.

La mise en place du schéma de desserte est une plus-value pour le territoire. « *Le « bois plus » est lié à l'amélioration de la desserte : récolter plus de bois, sortir de la ressource.* » (Service de l'Etat)

#### 3.4.2.3. Etats des lieux et d'avancement et pertinence des aménités en forêt

Cette thématique fut redécouverte, réinventée et mise à l'ordre du jour depuis une décennie. Les aménités, tour à tour baptisées « produits non marchands, rôle récréatif, externalités », devient un sujet de société. Les acteurs du territoire sont conscients que la forêt n'est pas qu'un espace de production de biens matériels. Le grand public, quant à lui, s'approprie avec une intensité de plus en plus forte des aménités forestières confirmant ainsi l'importance majeure des massifs forestiers dans nos sociétés modernes et, d'une façon générale, dans l'aménagement du territoire. La Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001 établit un cadre légal du marché de la valorisation des aménités forestières. Aux propriétaires et à leurs partenaires d'établir des bases contractuelles cohérentes pour assurer le respect des droits et devoirs de chacun. « Les aménités forestières rassemblent tous les éléments matériels ou immatériels, naturels ou artificiels, qui font qu'une zone boisée est agréable à fréquenter pour y exercer une activité sportive, culturelle ou s'y détendre. »

La forêt du Haut-Languedoc produit du bois commercialisé qui rémunère, bien ou mal, les investissements du sylviculteur.

Elle produit aussi d'autres biens matériels ou immatériels dont la plupart ne sont pas intégrés à un circuit de production économique, malgré l'intérêt que peuvent représenter ces productions pour la société. La charte présente de nombreuses actions liées à l'accueil et à l'environnement qui ne sont pas intégrés à un circuit de production économique.

Les aménités forestières est un sujet constamment évoqué par les acteurs du territoire du Haut-Languedoc. « *Le débat des aménités est un débat bien méditerranéen.* » (Service de l'Etat). Les entretiens ont mis en évidence la volonté des acteurs du territoire de valoriser les aménités et les produits forestiers autres que le bois. Les personnes interrogées constatent que les aménités forestières ne sont pas prises en compte dans le Haut-Languedoc. Ils sont partagés sur les méthodes et les moyens à mettre en œuvre. « *Aujourd'hui, nous n'avons pas cette culture de rémunérer la production des aménités et des services spécifiques. La forêt est un espace relativement ouvert où les personnes peuvent pénétrer sans difficulté...Je suis favorable à une forêt ouverte mais avec un certain retour des investissements dès lors que cette forêt est organisée.* » (Forestier) Plusieurs acteurs constatent que dans les forêts périurbaines, les services environnementaux ou sociaux rendus à la société sont rémunérés. Elles considèrent que le Haut-Languedoc n'est pas encore un massif forestier dit périurbain même s'il est situé entre plusieurs aires urbaines. Ces personnes estiment que ce n'est pas encore le moment de souscrire à cette logique de fonctionnement mercantile. Elles jugent qu'il n'est pas raisonnable de générer, sans réflexion préalable, des investissements visant à la production de biens immatériels attirant encore davantage de citoyens dans les forêts du Haut-Languedoc. « *J'ai conscience que cette pratique de rémunération des services non marchands viendra un jour mais je ne suis pas persuadé que ce soit le moment. Je ne suis pas dans cet état d'esprit mais je suis convaincu qu'il faudra en venir à un moment ou à un autre.* » (Forestier)

La logique de fonctionnement mercantile et monnayable d'une activité offerte par la forêt est certes abordée dans cette charte mais le sujet n'a pas été approfondi. Le sujet de la rémunération des aménités n'était pas prioritaire. La thématique des aménités devient désormais incontournable pour répondre aux besoins et aux enjeux de société, de multifonctionnalité et de développement durable.

Les perceptions de la forêt et de sa gestion évoluent. « *La société change. La vision de la forêt est de plus en plus une vision citadine. Il faut parfois adopter la forêt à la société. Cela ne se fera pas sans coût. Les investissements en forêt seront en partie financés par des fonds publics. La société devra payer. L'utilisateur doit payer.* » (Forestier) Durant ces dernières années, les acteurs du territoire se sont demandés si, au niveau touristique, les services en forêt doivent être marchands ou payants, et si le propriétaire devait être rémunéré pour les services rendus à la forêt. « *Je ne considère pas la rémunération des biens immatériels comme un manque de cette charte forestière. Il faudra peut-être intégrer cette logique de fonctionnement mercantile ou du moins monnayable d'une activité offerte par la forêt dans la version suivante de la CFT.* » (Forestier) Au niveau des aménités, tout ce qui tourne autour des champignons, de l'eau, du carbone n'apparaît pas dans le plan d'actions. Ces thématiques sont reprises et intégrées néanmoins dans le schéma directeur de l'accueil en forêt en cours de réalisation. L'Association des Communes Forestières relève que « *s'il devait y avoir un manque dans la charte, c'est celle de la valorisation de l'ensemble des aménités offertes par la forêt. Cette thématique n'est pas abordée dans le document.* » Les acteurs rencontrés sont d'accord pour trouver un équilibre dans la gestion et l'aménagement du territoire forestier du Haut-Languedoc. Ils remarquent que la production de services, demandée aux propriétaires, gestionnaires ou exploitants forestiers par une Collectivité ou l'Etat, exige des investissements particuliers. Elle peut se substituer totalement ou partiellement à la production de bois rémunérée par l'économie de marché. Ils relèvent qu'actuellement les services environnementaux ou sociaux rendus à la société ne sont pas rémunérés. La conservation d'un écosystème forestier peu productif mais d'intérêt général (espèces et milieux d'intérêts communautaires dans une ZSC par exemple) est un service qui à l'état actuel n'est pas rémunéré. Il en est de même pour les pertes de production significatives demandées par la collectivité pour la « production » d'un paysage de telle ou telle caractéristique.

Très peu d'études particulières ont été menées sur les aménités forestières dans le Parc. Citons, l'étude sur les aménités forestières en Midi-Pyrénées (CRPF-IF Consultants) qui intègre les aspects juridiques et économiques des différentes activités pouvant être développées en forêt (chasse, sports nature, cueillette, aménité "scientifique", aménité "espace"). Aucun bilan des études déjà réalisées sur le Parc, comme le prévoyait le programme d'action de la CFT, n'a été fait. Aucune contractualisation auprès des propriétaires et des professionnels n'a été réalisée à ce jour par le biais de la charte. Les aménités forestières n'ont pas été définies et inscrites dans le document.

#### 3.4.2.4. Etat des lieux et d'avancement et pertinence du « "schéma directeur de l'accueil du public en forêt" »

Parmi les rôles sociaux de la forêt, l'accueil du public en forêt tient une place particulière, du fait qu'il permet une rencontre sur place entre le sylviculteur, producteur de biens et services forestiers, et le bénéficiaire, qu'il soit rural ou urbain, habitant du pays ou seulement de passage. La réalisation d'un schéma directeur de l'accueil en forêt fait partie des orientations prioritaires de la charte forestière, en particulier dans l'Action 3.1.1 « Mettre en place un schéma directeur de l'accueil en forêt publique et privée conciliant les intérêts des propriétaires et des usagers ». L'un des objectifs de la charte forestière de territoire est de mieux prendre en compte les attentes et volontés des propriétaires forestiers. Le schéma d'accueil vise à accorder les intérêts des propriétaires et des usagers. Il cherche à concilier les différents usages et fonctionnalités des massifs forestiers du Haut Languedoc. L'objectif est d'identifier les orientations pour l'accueil en forêt, des sites et des actions, et de promouvoir des modes de valorisation intéressants qui garantissent une ouverture de la forêt aux publics, dans le respect des milieux.

La phase d'étude du schéma directeur est en cours. Un comité technique de lancement s'est tenu le 08 avril 2014 en présence du Parc (porteur du projet) et de l'équipe consultant : bureau d'étude SOMIVAL (mandataire qui agit notamment sur le volet « tourisme », CPIE du Haut Languedoc, CPIE des Pays Tarnais et du PNR (sensibilisation à l'environnement), bureau d'étude Alcina (connaissance du milieu forestier).

Le comité de pilotage de présentation de la phase de réalisation du bilan de l'offre et des attentes s'est tenu le 07 juillet 2014.

Les objectifs et les enjeux de l'élaboration du schéma en cours est de concilier :

- Forêt de production avec des enjeux sylvicoles et économiques importants
- Forêt protégée avec des milieux naturels sensibles
- Terrain de jeux des populations alentours, avec notamment des questions relatives aux loisirs motorisés et à la cueillette des champignons.

Le Parc engage ce travail de recensement, d'évaluation et d'amélioration des aménagements d'accueil (supports d'information, conventions d'usage, infrastructures : parkings, chemins balisés, équipements divers...) existants et en projets. Le travail d'état des lieux consiste également à réaliser un bilan des offres et des attentes actuelles et potentielles sur toutes les activités liées à la forêt (randonnées, chasse, pêche, cueillettes, VTT,...). Une analyse synthétique identifiera les attentes du territoire, les points de blocage, les enjeux autour de l'accueil. Le rapport note qu'il existe un nombre important d'itinéraires de randonnée sur le territoire du Parc. Un effort est à porter et à poursuivre (travail des CDESI en cours) sur la lisibilité de cette offre pour les différents publics. Ces itinéraires sont associés à des points d'accès de stationnement, aux villages ou en forêt. Ces aires d'accueil en forêt sont aujourd'hui mal identifiées et il n'existe pas de portes d'entrée à proprement parler sur les massifs forestiers. Le seul point de stationnement important identifié par les acteurs locaux est le parking des gorges d'Héric au Verdier. Il s'agit donc plutôt de petits aménagements diffus et éclatés sur le territoire. Nous pouvons également citer les stationnements qui ont été organisés le long de la Voie Verte. Les acteurs concernés par la création des offres d'accueil en forêt sont nombreux et le travail de concertation particulièrement important sur ces espaces multi usages.

Les différentes composantes de cette action sont pour la plupart prises en compte dans la phase de mise en place du bilan de l'offre, des attentes et des besoins. Quelques acteurs ont noté qu'aucune enquête auprès des propriétaires privés candidats à la valorisation des aménités n'a été réalisée comme le prévoyait le programme d'action. Les services de l'Etat remarquent que lors de l'élaboration de la CFT, les acteurs ont longuement débattu de ce qui pourrait se faire en forêt sur l'accueil du public. Il a été question des débouchés et des pratiques sur le terrain (balisage de certains circuits,...). La réflexion a pour projet de déboucher sur du concret. Plusieurs acteurs dont les services de l'Etat trouvent qu'il est intéressant de mettre en place un système de bonne conduite de l'utilisateur de l'espace. Les propriétaires forestiers privés mettre à leur disposition leur massif forestier. En contrepartie, ils devraient signer une charte de bonne conduite.



Figure 11. Panneau d'information en forêt

		réalisation de l'étude
<b>Descriptif</b>	Maître d'ouvrage	PNR du Haut-Languedoc
	Maîtres d'œuvre	SOMIVAL, ALCINA, CPIE du Haut-Languedoc et CPIE des Pays Tarnais
	Etat d'avancement	En cours
	démarrage de l'action	2013
<b>Plan de financement</b>	Autofinancement Du maître d'ouvrage	8361 euros
	Conseils régionaux	16722 euros
	Conseils généraux	16722 euros
	Année d'obtention des financements	2012

Figure 12. Tableau du descriptif et du plan de financement du Schéma d'accueil du public en forêt

#### 3.4.2.5. Etats des lieux et d'avancement et pertinence de l'action :

##### « Amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts »

Cette thématique « Amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts » est prise en compte par le Parc par l'action pilote n°4 de la Charte Forestière de Territoire du Haut Languedoc : Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux et des atouts environnementaux dans les décisions de gestion. Les sites sensibles (faunes, flores, bâtis patrimoniaux) et les enjeux environnementaux sont encore mal connus par les propriétaires et les collectivités locales. Concrètement, cela aboutira à des documents d'aide à la gestion (sous formes de fiches) pour les gestionnaires forestiers (propriétaires et gestionnaires) pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts. Cet outil, différent mais complémentaire de l'IBP, pourrait être intégré lors des mises en place des plans simple de gestion. Ce travail a été commencé en 2011 via un stage « amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts du Parc », et se poursuit aujourd'hui en partenariat avec le CRPF Midi-Pyrénées qui finalise les fiches « milieux et espèces ».

Constatant que les sites sensibles et les enjeux environnementaux sont encore mal connus par les propriétaires et les collectivités locales, le Parc et ses partenaires ont la volonté de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux et des atouts environnementaux dans les décisions de gestion. L'action 2.2.1. du programme cadre de la CFT (Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux et des atouts environnementaux dans les décisions de gestion) a été traitée sur certains points. Le Parc, porteur de certains projets, et ses partenaires désirent par ce biais assurer une gestion durable du patrimoine naturel du Haut-Languedoc. Ils ont contribué à réaliser des documents d'orientation stratégique en matière de patrimoine, de mettre en œuvre des plans de gestion et d'enrichir les bases de données des acteurs avec les nouveaux milieux recensés sur le territoire.

Des études environnementales ont été proposées aux propriétaires par les CRPF, dans le cadre de la constitution ou du renouvellement de documents de gestion (PSG, CBPS, RTG,...). Ces derniers ont rédigé des documents de gestion prenant en compte la biodiversité, les enjeux et les atouts environnementaux et le développement durable. Ces documents sont pour les propriétaires forestiers du territoire du Parc, des supports, des outils d'aide à la gestion. *« Ce sont des documents, faits par le CRPF, qui vont amener le propriétaire à connaître leurs points d'intention au regard de ce qu'ils ont à conduire au niveau de la gestion, de vigilance, d'intérêt, d'inventaire, et de savoir ce qui peut être fait lorsqu'ils font leur planification (tous les enjeux décrits en termes de biodiversité). Il y a deux entrées dans cette approche : entrée de biodiversité potentielle (inventaire du nombre d'habitat potentiel pour la biodiversité) et une autre approche sur la biodiversité développer par Midi-Pyrénées. »* (Conseiller forestier)

De plus, dans le cadre du PPRDF, l'Etat, par le biais de la DRAAF, aide par des financements le maintien de la biodiversité dans les opérations de dessertes. En s'appuyant sur la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, l'Etat encourage également la mise en œuvre de projets opérationnels en faveur de la biodiversité dans les Stratégies Locales de Développement Forestier, en particulier dans les Chartes. En tant qu'animateurs du réseau régional des CFT, les Communes forestières du Languedoc-Roussillon s'associent pour la mise en œuvre de projets communs afin de favoriser l'articulation entre les politiques de biodiversité et les actions en faveur de la biodiversité dans la charte forestière du Haut-Languedoc. Un travail cartographique a identifié les secteurs sur lesquels il y a de forts enjeux de biodiversité en forêt et de valorisation forestière (exploitation, accueil du public,...).

La cartographie a été élaborée selon la méthode du carroyage et permettra de cumuler l'ensemble des enjeux forestiers et de biodiversité à travers un système de pondération. Ce travail s'est fait dans un premier temps à l'échelle régionale puis a été détaillé à l'échelle de la charte du Haut-Languedoc. De nouveaux indicateurs sur cette thématique sont en cours de définition et d'intégration dans la démarche de développement. Ainsi, l'objectif est d'encourager une meilleure appropriation de la biodiversité forestière et des outils de suivi-évaluation développés par et pour le territoire.

		Réalisation de l'action
Descriptif	Maître d'ouvrage	PNR du Haut-Languedoc
	Maîtres d'œuvre	PNR du Haut-Languedoc et CRPF Midi-Pyrénées
Etat d'avancement de l'action		En cours

**Figure 13.** Tableau récapitulatif du descriptif et du plan de financement de l'action :  
« Intégration de la biodiversité dans les documents de gestion forestière »

#### 3.4.2.6. Etats des lieux et d'avancement des actions liées au changement climatique

La prise en compte du changement climatique est un sujet qui fait réagir l'ensemble des personnes interrogées. Cette thématique, incluse dans les actions de la Charte, a été amorcée avec la mise en place d'un « atlas pédoclimatique des stations et des essences du Haut-Languedoc ». Le Parc a jugé préférable de réaliser un atlas au lieu d'un catalogue de stations initialement prévu et inscrit dans le plan d'actions de la CFT. Le catalogue aurait été un document onéreux, lourd à mettre en place et où la notion de changement climatique est difficilement prise en compte. Une étude, dans le cadre d'un stage de Gabriel Martin-Horcajo en 2013, a permis de caractériser les limites pédoclimatiques du Douglas sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc en tenant compte de l'évolution du climat. La thématique du changement climatique est toujours à l'ordre du jour en 2014 avec l'étude de détermination des limites pédoclimatiques du Châtaignier dans le Haut-Languedoc, réalisée par Antonio Garcia Collado.

La construction de cet outil permettra de mieux comprendre les besoins écologiques des principales espèces d'intérêt économique du Parc et de connaître les conditions précises des stations du territoire afin d'installer dans chaque station les essences les plus adaptées aux conditions climatiques présentes et futures (dans la limite des connaissances actuelles) en obtenant des productions biologiques et économiques maximales. Les objectifs concrets de ces études sont de connaître la répartition des essences étudiées. Dans le cas du Châtaignier, le projet consistait à présenter la détermination des limites pédoclimatiques du châtaignier et à connaître sa répartition selon un gradient climatique pour savoir si les dépérissements sont une fonction du climat, et d'estimer l'influence du chancre sur le dépérissement. Cet outil sera une aide à la décision pour l'adaptation de la sylviculture.

Les entretiens révèlent que les forestiers sont intéressés par ces études. Ils sont actifs dans les réunions, que ce soit les CoPil ou les groupes de travail. Ils ont discuté notamment sur l'aspect technique, la démarche méthodologique et s'interrogent sur la finalité de l'étude. Cette thématique du changement climatique semble être quelque chose d'important pour les acteurs du territoire. « *La prise en compte du changement climatique par la mise en œuvre d'atlas pédoclimatique sur le territoire nous paraît être une démarche importante.* » (Service de l'Etat)

Les personnes interrogées dans le cadre des entretiens considèrent que les études sur le changement climatique doivent concerner la forêt mais aussi les autres aspects du territoire. « *C'est incontournable, parce qu'on demande aux locaux d'assurer une certaine gouvernance et de prendre en compte ce qui va les impacter, c'est important qu'ils s'occupent de ce sujet de changement climatique, pas uniquement sur l'aspect forestier mais aussi les autres aspects du territoire.* » (Service de l'Etat)

De nombreux organismes forestiers se sont impliqués dans cette démarche. Le PNR du Haut-Languedoc travaille en partenariat avec les CRPF et l'IDF. Les outils locaux sont développés en lien avec les outils nationaux comme BIOCLIMSOL. Celui-ci a été créé dans le but de prévoir les impacts de l'évolution du climat en forêt. D'autres outils et méthodes de modélisation écologique existent : base de données DIGITALIS et SILVAE (AgroParisTech, LERFoB, INRA). La DRAAF regrette malgré tout que pas plus d'organismes de recherche forestière (INRA, IRSTEA) ne s'impliquent entièrement sur cette thématique et sur le territoire du Parc.

Cet organisme constate qu'elle a quelques difficultés à impliquer des organismes de recherche comme partenaires dans des projets opérationnels tel des projets d'amélioration au reboisement (introduction de la notion de diagnostic de vulnérabilité pour prioriser les dossiers). De plus, les forestiers interrogés sont attentifs à ce que les études au niveau local soient concordantes et cohérentes avec les études nationales. Certains acteurs conseillent d'être prudents et modérés dans les solutions à apporter face au changement climatique. Ils s'accordent à dire qu'il ne faut pas agir précipitamment sachant mal comment la situation va évoluer. « *Il faut favoriser la diversité des essences. On revient aux bases de la foresterie mais qui sont parfois peu suivies.* » (Service de l'Etat)

Les forestiers constatent qu'il y a un décalage entre ce qui est préconisé dans les documents de gestion et les rapports techniques et scientifique et ce qui est réalisé sur le terrain. Les services de l'Etat ont des difficultés à faire appliquer et respecter la prescription de ne pas planter du Douglas en dessous de 500 mètres d'altitude.

		Réalisation de l'étude	
		Tranche 1	Tranche 2
<b>Descriptif</b>	Maître d'ouvrage	PNR HL, CRPF LR et MP	
	Maîtres d'œuvre	PNR HL, CRPF et IDF	
<b>Etat d'avancement</b>	Avancement de l'action	Terminée	En cours
	démarrage de l'action	2012	2013
	fin de réalisation	2013	
<b>Plan de financement</b>	Autofinancement du maître d'ouvrage	5853 euros	6689 euros
	Conseils régionaux	11706 euros	13378 euros
	Conseils généraux	11706 euros	13378 euros
	Année d'obtention des financements	2012	2013

**Figure 14.** Tableau récapitulatif du descriptif et du plan de financement de l'action : « Atlas pédoclimatique forestier »



**Figure 15.** Châtaigneraie bordant Langlade sur la Commune de Riols

### 3.4.3. Synthèse de l'évaluation du bilan de réalisation des actions de la CFT

#### Perception des acteurs concernant la réalisation des actions de la CFT

- Présentation des actions portées par le Parc en cours de réalisation
- Connaissance limitée des projets forestiers et du plan d'action de la CFT
- Perception des acteurs concernant la réalisation des actions de la CFT

#### Points forts

- Actions perçues comme pertinentes en cours de réalisation

#### Points faibles

- Actions en cours de réalisation portées principalement par le Parc
- Nombre limité de maîtres d'ouvrage d'actions inscrites dans la CFT

## 3.5. CFT HL : Outil de développement et plus-value pour le territoire

### 3.5.1. Efficacité et intérêt de la CFT pour les acteurs du territoire

#### 3.5.1.1. La CFT, un rôle de facilitateur

La charte du Haut-Languedoc est perçue par les acteurs du Haut-Languedoc comme un levier économique pour leur territoire. Elle facilite la mobilisation des subventions pour la mise en place d'actions inscrites au programme d'action. Celles-ci peuvent bénéficier d'une certaine légitimité auprès des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage. Cet outil a permis l'optimisation des financements, puisque certaines aides sont bonifiées significativement pour des actions mises en œuvre dans ce cadre (taux de 70% au lieu de 40% dans les autres cas). Du reste, la synergie entre certains financeurs tels que la DRAAF, les Conseils généraux et les Conseils régionaux est considérée comme bonne, et permet le financement du fonctionnement de la CFT et de ses actions. Cependant, il est parfois difficile de mobiliser certains acteurs locaux autour d'investissements mutualisés (animation future de la charte,...).

#### 3.5.1.2. La CFT, un rôle de coordinateur et de fédérateur

La CFT est un outil qui facilite la concertation et la médiation pour que les orientations soient partagées de tous. Cette instance permet aux différents organismes de la filière forêt-bois du Haut-Languedoc de se réunir autour de la table pour trouver des solutions. Avant que la charte n'existe, aucune structure ne coordonnait les actions mise en place sur le territoire. Elle a amélioré le faire-savoir et la coordination des différentes politiques pour que les acteurs aient la même vision et les mêmes objectifs. Elle aura permis de fédérer les partenaires, fixer des engagements et faire converger les regards sur les forêts du Haut-Languedoc. Les personnes rencontrées dans le cadre des entretiens font remarquer que le travail en partenariat avec le Parc est constructif. « *Les gens motivés sont là. Ils trouvent leur intérêt dans la CFT.* » (Organisme forestier) « *Nous sommes toujours partenaire avec le Parc et les choses se sont bien passées.* » (Service de l'Etat) Le Parc est associé à des projets portés par ses partenaires même si ces derniers ne sont pas inscrits à la charte. « *Dernièrement nous sommes en train de mettre en place des conventions de pâturage et d'élevage et le Parc est invité. Cela rentre dans l'action « maintenir les équilibres des espaces naturels ».* (Organisme des forêts publiques) "Néanmoins, force est de constater que de nombreux partenariats ont été difficiles à faire vivre. L'engouement lors de la mise en œuvre a été largement en deçà de l'intérêt porté au projet lors de son lancement." (Organisme forestier) Au vu de l'avancement des actions, les résultats concernant la réalisation des actions de la charte n'ont pas satisfait l'ensemble des attentes des acteurs du Haut-Languedoc. Peu d'actions concrètes ont été réalisées dans les cinq ans de la charte. Celles en cours ont pris du retard par rapport au calendrier prévisionnel. Elles ne sont pas encore toutes dans leur phase opérationnelle.

### 3.5.1.3. Une démarche qui a fait prendre conscience au territoire de valoriser la filière forêt-bois et qui a impulsé une dynamique favorable en Haut-Languedoc

Par contre, la meilleure prise en compte des questions forestières dans l'aménagement du territoire et le désir d'implication des acteurs dans un projet commun de valorisation et de développement de la filière bois sont à mettre au profit de cette charte. *"La CFT a favorisé la valorisation des milieux forestiers. Depuis qu'il y a la charte, ça a beaucoup évolué. Cette prise de conscience est nouvelle. Il y avait un volet forestier dans la charte du Parc qui était très réduit et limité. La forêt était peu prise en compte dans l'aménagement du territoire. Ce sont les forestiers qui sont montés au créneau pour valoriser la forêt dans le Haut-Languedoc.* (Organisme des forêts publiques) Tous les acteurs concernés peuvent désormais, dans le cadre de la charte, s'impliquer dans la définition et la mise en œuvre de la politique forestière locale. *"La charte a fait bouger les lignes sur la politique forestière du Parc parce qu'avant, il ne se passait rien du tout. Cette charte est un levier. Elle a donné une impulsion."*(Organisme des forêts privées) Cette démarche a impulsé une dynamique favorable sur le territoire.

### **3.5.2. Impacts financiers, humain et de développement économique de la CFT**

L'impact financier, humain et de développement économique de la CFT est difficile à appréhender faute d'éléments et de données quantitatives du territoire suffisante. Les acteurs interviewés n'ont pas donné suffisamment d'informations utiles et fiables pour dresser un tableau de l'état des lieux actuel et passé et d'évaluer l'impact de la charte sur le territoire.

### **3.5.3. Synthèse de l'évaluation de l'efficacité, l'intérêt et l'impact de la CFT**

#### **Points forts**

La CFT, perçue par les acteurs du territoire :

- Un rôle de facilitateur pour la mobilisation de financement de projets
- Un rôle de coordinateur et de fédérateur
- Un rôle de promotion et de valorisation de la multifonctionnalité des espaces naturels, de la gestion forestière durable et de la filière bois local
- Un outil de développement, un levier économique et une plus-value pour le territoire du Haut-Languedoc

La CFT a permis :

- d'impliquer les élus référents à la politique forestière du Haut-Languedoc pour que le projet soit porté par le territoire
- de créer une dynamique favorable
- d'impliquer l'ensemble des acteurs pour qu'ils s'approprient le projet de CFT
- la réalisation d'actions à une échelle pertinente (celle du Parc)

#### **Points faibles**

- Méconnaissance de certains acteurs de l'intérêt et de la plus value que la CFT pourrait apporter
- Les attentes de résultats concrets n'ont pu être satisfaites dans le temps imparti, c'est-à-dire la durée du programme d'action
- Les partenariats ont été difficiles à faire vivre. L'engouement lors de la mise en œuvre a été largement en-deçà de l'intérêt porté au projet lors de son lancement.

## 4. Perspectives et discussion

### 4.1. Perspectives proposées à l'issue du travail d'évaluation. Vers une nouvelle CFT ?

#### 4.1.1. Améliorer la pertinence du document et du programme d'actions de la CFT

##### 4.1.1.1. Améliorer la pertinence du document CFT

- Mettre davantage en valeur les enjeux du territoire
- Améliorer la cohérence et la clarté de l'architecture du plan-cadre
- Fusionner ou mieux s'articuler certains objectifs entre eux dans le plan-cadre de la CFT
- Modifier la structure du plan-cadre dans la prochaine CFT : axes - objectifs stratégiques - objectifs opérationnels – actions
- Bâtir un programme d'actions réalisables
- Rédiger des fiches-actions complètes (financements potentiels, coûts estimatifs, maîtres d'ouvrage et d'œuvre potentiels) pour l'ensemble des actions inscrites à la CFT

##### 4.1.1.2. Affiner la cohérence et la clarté du tableau récapitulatif des objectifs du plan-cadre

Le tableau d'objectifs pourrait être mieux agencé pour gagner en visibilité et en clarté. Quelques objectifs pourraient fusionner ou mieux s'articuler comme le démontre par exemple l'articulation des objectifs liés à l'environnement. La prise en compte du changement climatique est un objectif qui pourrait être affecté autant au volet "forêt économiquement dynamique" qu'au volet "forêt respectueuse de l'environnement". "L'anticipation du changement climatique" et "l'élaboration d'un atlas pédoclimatique" sont des mesures opérationnelles qui auraient pu être répertoriées dans la même rubrique alors que ce n'est pas le cas.

##### 4.1.1.3. Renforcer la pertinence du programme d'action

Une programmation est indispensable. Dans sa prochaine élaboration, il s'avère essentiel :

- d'identifier les actions intéressantes en concertation avec les acteurs
- d'identifier les maîtres d'ouvrage intéressants
- d'identifier les modalités financières qui vont déterminer si cette action doit être affichée

##### 4.1.1.4. Améliorer la pertinence du nombre et de la hiérarchisation des actions dans le programme

Un certain nombre de personnes rencontrées considèrent qu'un catalogue d'actions simplifié serait davantage lisible. « *Il est mieux perçu d'affecter au programme, un nombre d'actions restreint mais opérationnel, plutôt que d'afficher un catalogue trop fourni d'actions dont la plupart resteront sans effet.* » (Organisme des forêts publiques). Plusieurs acteurs sont partisans de limiter le nombre d'actions à celles qui sont opérationnelles durant la durée de vie de la CFT. Une hiérarchisation devra être établie pour prioriser les projets à réaliser durant la nouvelle charte. La priorisation doit se faire aussi par rapport à ce qui a été réalisé jusqu'à présent.

#### **Synthèse des perspectives et proposition d'évolution de la pertinence du document CFT :**

- Mettre davantage en valeur les enjeux du territoire
- Améliorer la cohérence et la clarté de l'architecture du plan-cadre
- Bâtir un programme d'actions réalisables
- Rédiger des fiches-actions complètes pour l'ensemble des actions inscrites à la CFT

## 4.1.2. Animation et gouvernance de la CFT

### 4.1.2.1. Améliorer le système de gouvernance de la CFT et favoriser l'implication des acteurs

Les partenaires du Parc ont vu et apprécié la différence d'approche et de méthode dans l'animation de la charte. Le fonctionnement et la composition des CoPil ont changé depuis peu. Les choses évoluent. Une dynamique favorable voit le jour. Il serait intéressant de poursuivre ce qui a été opéré ces derniers mois et d'instaurer un système de gouvernance plus collégial. *« Les réunions sont consommatrices en temps certes, mais il ne faut pas les occulter. Il serait intéressant de multiplier un peu les comités de gouvernance et que les décisions soient plus collégiales. Les partenaires du Parc doivent être plus actifs dans la gouvernance de la CFT. Pour ce type d'animation, il faut que l'animateur soit vraiment commissionné pour le faire. »* (Service de l'Etat)

Quelques personnes rencontrées lors des entretiens, estiment que l'outil charte serait d'autant plus partagé et porté par le territoire dans le cas où ses membres s'impliqueraient davantage dans la gouvernance de la démarche. Lors des prochains CoPil de suivi annuel de la CFT, il serait judicieux que les partenaires du Parc exposent leurs actions, en lien avec la charte, conduites dans le Haut-Languedoc comme ce fut le cas au printemps 2014. *« En ce qui concerne la présentation des actions, il reste de nombreux points à améliorer. L'objectif des réunions de pilotage n'est pas qu'une structure vienne partager tout ce qu'elle réalise et expose ses missions, comme ce fut le cas lors du dernier comité début 2014, mais plutôt qu'elle présente ses propres actions en cours en lien avec la charte. Ce serait intéressant. »* (Organisme des forêts publiques) L'objectif qu'un comité de suivi ne se réduit pas à une présentation qu'un catalogue d'actions menées sur le territoire, mais à une véritable explication de ce qui a été développée grâce à la charte. Les instances de pilotage doivent non seulement permettre de connaître l'état d'avancement de la CFT et d'avoir une vision synthétique de la politique forestière et des actions qui y sont menées, mais ils doivent également être un espace de discussions et d'échanges pour mettre en œuvre et mener à bien la politique forestière territoriale.

Il s'avèrera important, lors des phases d'animation puis de révision de la CFT, d'associer et d'inviter les personnes absentes du débat à participer aux différentes réunions de la charte. Afin que l'ensemble des partenaires soit au courant des thématiques abordées, un travail de concertation est à réaliser. Un certain laps de temps est nécessaire dans le processus de concertation pour qu'un maximum d'acteurs acquière un niveau de confiance et de connaissance suffisant pour participer activement à la discussion. Toute la difficulté du processus de concertation est donc de parvenir en premier lieu à une définition partagée de l'enjeu ou du problème pour pouvoir ensuite en discuter.

L'ouverture doit être la plus large possible. *« Il faut ouvrir les réunions de travail et de pilotage à d'autres structures pour qu'elles aient la possibilité d'y participer. Ça permet d'accepter d'autres idées. »* (Service de l'Etat) Plusieurs acteurs qui ont le souhait de s'impliquer dans la démarche pourront être ajoutés par la suite à la liste des membres du CoPil. Ainsi, ces personnes pourront plus facilement avoir connaissance de ce que fait la charte et être conviées aux réunions. Le prochain animateur de la charte devra insister et veiller à ce qu'un grand nombre d'acteurs soit actif dans l'application de la politique forestière du Haut-Languedoc.

Il devra convaincre les acteurs économiques locaux et notamment les entrepreneurs de travaux forestiers et de transformation du bois, les experts forestiers, les coopérateurs et les scieurs, pour qu'ils participent davantage aux réunions techniques et de gouvernance.

De part leurs charges de travail, il s'avère compliqué pour les entreprises et leurs représentants d'assister de façon assidue aux réunions de la CFT.

Il serait intéressant également que les élus des collectivités locales et particulièrement les maires et les présidents des Communautés de communes, connaissent et s'impliquent davantage dans la démarche. Le tandem élu-animateur doit jouer un rôle essentiel et substantiel pour que l'animation soit pérenne et que la mise en œuvre soit adaptée aux objectifs et contraintes du territoire. L'information doit mieux circuler vers les élus locaux. *« Il ne faut pas dissocier l'animateur de l'élus référent de la charte. »*

*Il est difficile dans les chartes de maintenir ce tandem. Pour que ça soit efficace, il faudrait l'implication des élus. Il faut que ça soit bien relayé. L'animateur seul sans appuie des élus référents a beaucoup de difficultés.* » (Service de l'Etat) En outre, il serait opportun de mettre en place des réunions au niveau de la commune ou des communautés, pour leur faire découvrir l'existence de cet outil de développement et d'aménagement territorial. Il est courant que les locaux se méfient de ces types d'appellations notamment par crainte de quelque chose de compliqué qui vienne « d'en haut ». Basées sur une approche multifonctionnelle, la prochaine charte du Haut-Languedoc devra répondre, sous l'impulsion des élus, aux attentes locales en associant l'ensemble des propriétaires forestiers, les gestionnaires, les professionnels et les associations pour construire un projet collectif partagé.

La volonté d'avoir une vision plus générale de la forêt ainsi que la difficulté du travail avec une multiplicité d'organismes forestiers peut conduire le territoire à, d'une part essayer d'avoir une stratégie d'action plus générale, et d'autre part, faire travailler ensemble tous les organismes intervenant sur la forêt du Haut-Languedoc. Cette volonté d'avoir « quelque chose de plus général » correspond en quelque sorte à une maturation de la part des acteurs du territoire et notamment des élus, qui après avoir vu l'intérêt concret de faire des actions forestières, souhaiteront se doter d'une véritable stratégie sur le sujet.

#### 4.1.2.2. Engager un animateur à plein temps pour la CFT du Haut-Languedoc

Le futur animateur de la charte forestière pourrait :

- *Faire vivre, suivre et animer la CFT*
- *Participer au pilotage des actions de la CFT sous maîtrise d'ouvrage du Parc* : Schémas de desserte de la partie Tarnaise du Parc ; Schéma de desserte forestière de la partie Héraultaise du Parc ; Catalogue simplifié des stations forestières ; Atlas pédoclimatique forestier ; Biodiversité dans la gestion courante des forêts ; accueil en forêt ; martéloscope.
- *Faire de l'animation territoriale* :
  - Suivre les actions portées par les acteurs locaux et qui sont en adéquation avec la charte ;
  - Mettre en place les actions de la CFT et des actions de sensibilisation sur le bois et la forêt du Haut-Languedoc.
- *Faire de l'animation de la filière forêt-bois* :
  - Suivre et accompagner la mise en œuvre et le développement d'actions portées par des maîtres d'ouvrage sur le territoire du Parc ;
  - Accompagner les entreprises et les porteurs de projets de la filière bois ;
  - Améliorer le porter à connaissance et faire le relais au niveau local des appels à projets nationaux et régionaux (site internet du Parc,...) ;
  - Favoriser les liens entre partenaires (filiale amont/aval) : entre les entreprises de transformation (échanges d'expériences, montage de projets communs,...) entre les entreprises et les forestiers (adapter l'offre à la demande) et entre les acteurs de la forêt au sens large et les usagers.

#### 4.1.2.3. Utiliser l'outil EVAL CFT pour améliorer le suivi et l'évaluation de la CFT

La plateforme EVAL CFT est un outil intéressant à utiliser notamment pour l'animateur. Il permettra de répertorier l'information afin de suivre l'avancement des actions engagées par la structure porteuse et ses partenaires et leurs résultats, à partir d'un tronc commun d'indicateurs. Par la suite, le rédacteur de la prochaine charte pourra s'y référer pour apprécier les résultats de la CFT et définir les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels.

Le travail de renseignement et de saisi de données et d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans cet outil, initié dans le cadre de l'étude d'évaluation, devra se poursuivre et permettra de disposer d'une base de données actualisée et d'une meilleure connaissance du territoire.

#### 4.1.2.4. Démarcher auprès des acteurs pour inscrire le cas échéant certaines de leurs actions à la CFT et pour recueillir des indicateurs quantitatifs du territoire

Avec l'arrivée d'un animateur CFT sur le territoire, il serait nécessaire, dans un souci de continuité et de cohérence, de renseigner la répartition du temps de travail dans les rapports d'activité.

L'animateur devra notamment démarcher ces prochains mois les acteurs du territoire pour recenser les projets intéressants et opérationnels, impulsés en parti grâce à la charte et les actions en cours faisant référence à la CFT et de les inscrire, le cas échéant, au nouveau catalogue d'actions. *« Il ne suffit pas de rattacher artificiellement les actions à la charte mais de travailler en commun. Il s'agit de formaliser ce travail. »* (Organisme de la forêt privée) Un travail de récolte de données et d'indicateurs quantitatifs auprès des acteurs du territoire est nécessaire pour connaître le territoire et la filière forestière et pour justifier auprès des financeurs de la continuité ou de l'augmentation des crédits qui sont attribués pour telle ou telle animation ou action.

#### 4.1.2.5. Communiquer davantage sur les réalisations

Un axe « Communication » est indispensable si nous voulons un projet collectif. Les acteurs interrogés jugent que la présence de cet objectif transversal dans le programme d'actions de la CFT était justifiée. *« Lors de la construction d'un programme d'actions, ne vaut-il pas mieux intégrer dans chaque thématique une réflexion sur les moyens de communication à développer au fur et à mesure de la mise en œuvre de chaque action ? »* (Organisme forestier)

#### 4.1.2.6. Communication auprès des acteurs et des élus

L'enjeu pour les années à venir est de faire que l'ensemble des acteurs travaillent collectivement et dans le même sens et que les élus soit au courant de la démarche menée. Il serait judicieux d'organiser des réunions de présentation générale de la CFT au niveau des Communes et des structures intercommunales (Communautés de communes, syndicats mixtes des ScoT,...) à destination des élus et des représentants des de la société civile (associations touristiques, environnementales,...). Certains acteurs pensent que ces étapes semblent nécessaires pour l'identification de la structure animatrice par les acteurs du territoire. Il est important de renforcer le tandem animateur - élus. Cette démarche pourrait être une possibilité de sensibiliser et d'informer les élus de la politique forestière du Haut-Languedoc. Ces espaces de discussion sont des occasions données aux élus de connaître les problématiques forestières au niveau local et de les inciter à s'impliquer davantage dans la CFT. Il est primordial que les élus s'approprient le territoire, la forêt et la CFT. *« Au début de l'élaboration, le leitmotiv était « j'aime ma forêt ». Maintenant, est-ce qu'il ne faudrait pas déployer le slogan : J'aime ma forêt et la CFT ».* (Service de l'Etat) Quelques acteurs interrogés sont demandeurs de mettre en place, au-delà des CoPil et des réunions de travail réunissant de nombreux partenaires, des petites réunions informelles et thématiques entre le Parc et les techniciens de différentes structures pour échanger et faire savoir ce que chacun réalise. D'autres, trouve la démarche intéressante mais constate qu'elle est difficilement applicable du fait des problèmes d'effectifs, de moyens et de temps.

En outre, Il serait peut-être intéressant de mettre en place chaque année une réunion de programmation visant à prioriser les actions, en présence des partenaires institutionnels de la CFT (DRAAF, Conseils Régionaux, Conseils Généraux). Ces réunions pourraient s'avérer importantes pour mener une réflexion sur la priorisation des actions. Elles pourraient constituer une étape préliminaire aux demandes de subventions.

Les actions de communications doivent être davantage ciblées et doivent concerner toutes les catégories d'acteurs, en allant même parfois au-delà du territoire de la CFT. Les moyens de communication doivent être variés pour une diversité de public visés. Les différentes réunions d'information et actions de communication doivent par la suite être plus fréquente pour que le Parc soit identifié comme structure animatrice ou porteuse de la CFT.

#### 4.1.2.7. Communication auprès du grand public et des habitants du territoire

Pour quelques uns, la communication auprès du grand public est secondaire. « *Ce n'est pas un axe de recherche prioritaire d'autant plus que le Parc fait déjà de la communication. C'est sa vocation. Si cette action doit se faire, c'est dans un second temps. Il est possible à la limite de montrer dans le journal du parc les actions de la CFT. C'est à prendre en compte mais ce n'est pas l'essentiel.* » (Organisme des forêts publiques)

Il serait intéressant de sensibiliser et d'informer le grand public et les habitants via la mise en place de réunions dans les communes et les communautés de communes pour informer les habitants du Parc des enjeux, des problématiques forestières et des actions en projet et en cours. Ces opérations de communication au niveau local pourraient être un moyen complémentaire aux outils d'information qui existe déjà. « *Il faut descendre au niveau de la Commune. Des réunions dans les communes permettraient de toucher les gens locaux : propriétaires et élus des communes, pour qu'ils se sentent impliqués. Si on informe en Mairie sur un sujet précis, concret, les gens se déplacent.* » (Service de l'Etat) « *Cela reste néanmoins difficilement réalisable vu le temps que cela prend et le peu de personnes présentes lors de ce genre de réunions.* » (Parc)

Le Parc, qui est une structure qui a la capacité de diffuser de l'information auprès du grand public devrait davantage demander à ses partenaires publics des données diffusables pour qu'elles soient disponibles via le journal et le site internet du Parc.

Dans le volet « forêt communicante » du programme de la charte, l'action qui consiste à favoriser la mise en relation des partenaires semble être à accentuer dans le prochain plan d'objectifs et d'actions. Il faudra être encore un peu plus vigilant sur cet objectif de communication. Quelques partenaires notent qu'un effort est à fournir, notamment par le prochain animateur, pour que les partenaires, dont on regrettait leurs absences dans les premières réunions, soit régulièrement présent aux différentes CoPil de la CFT.

#### **Synthèse des perspectives et proposition d'évolution de l'animation et de la gouvernance**

- **Améliorer le système de gouvernance pour qu'il soit davantage efficace :**
  - Fort investissement humain et financier en animation nécessaire : disposer d'un animateur CFT
  - Associer et impliquer davantage les acteurs locaux dans la mise en place de la politique de la filière forêt-bois locale et dans les instances de gouvernance
  - Inciter les acteurs à présenter leurs propres actions inscrites à la CFT dans les CoPil
  - Faire évoluer le mode de fonctionnement des Copil pour que la démarche soit plus collégiale.
  - Améliorer l'animation technique et le pilotage politique en assurant une meilleure concertation et coordination entre les acteurs
- **Communiquer afin de construire un projet collectif partagé par l'ensemble des acteurs**
  - Multiplier la concertation et les rencontres auprès des acteurs à l'échelle locale :  
Faire découvrir et promouvoir la CFT, explication de l'intérêt d'une telle démarche pour le territoire et favoriser l'appropriation du projet de CFT
  - Communiquer davantage sur la démarche et les réalisations de la CFT auprès des acteurs
  - Développer et diversifier les moyens de communication auprès du grand public (internet)
  - Utiliser davantage les outils de gestion et d'échange et les supports techniques mis à disposition: outil EVAL CFT, réseau des animateurs de la CFT

### 4.1.3. Intérêt, efficacité de la CFT

#### 4.1.3.1. Impulser une dynamique favorable en Haut-Languedoc pour la prise en compte des questions forestières et l'implication des acteurs du territoire dans la coordination de la politique forestière locale

La dynamique impulsée ces dernières années qui a permis de prendre conscience des enjeux forestiers et de construire un projet de développement de la filière forêt-bois, doit continuer et s'intensifier pendant la prochaine charte. Un effort devra être fait pour que l'ensemble des acteurs concernés, se mobilise et s'implique dans la définition et la mise en œuvre de la politique forestière locale.

#### 4.1.3.2. Renforcer le rôle de fédérateur, de facilitateur et de coordinateur de la CFT

Les organismes techniques du territoire ont tout intérêt à inscrire plusieurs de leurs projets dans la CFT. Celle-ci faciliterait leur mobilisation financière. C'est le territoire du Haut-Languedoc, ses forêts et sa filière bois qui bénéficierait et profiterait de l'action de la charte. Il est nécessaire que les acteurs soient dans une logique de coordination des actions. La charte est conçue pour être un levier économique, un outil stratégique de développement pour le territoire. Pour ce faire, la charte devra s'investir davantage pour fédérer les partenaires, fixer des engagements afin de construire un projet commun pertinent et efficace sur le long terme. Pour que ce dernier soit partagé de tous, la coordination, la concertation et la médiation devront être renforcées. « *Le Parc, en tant que porteur de la charte, doit avoir une vision globale du territoire et d'essayer de rassembler tout ce qui existe. Il est là pour orienter, pour faire des études, pour soutenir, pour aider. Il doit aussi faciliter l'accès au financement aux porteurs de projets.*

*Le Parc est un porteur de projets sur les études de la ressource, du climat et de la desserte.* » (Organisme des forêts publiques). La charte a pour mission de définir et appliquer une politique forestière locale cohérente.

Lors des entretiens, les scieurs montraient de l'intérêt pour cette démarche particulièrement quand les projets les concernaient et visaient des actions concrètes (réflexion sur l'amélioration de la disposition des places de dépôts des massifs forestiers du Haut-Languedoc). Les approches par « territoires » peuvent s'avérer intéressante.

Cet outil de charte doit faciliter les partenariats et entretenir les liens entre acteurs. Elle doit être conçue comme une instance "porte parole" et représentative du territoire du Haut-Languedoc pour ce qui concerne les affaires forestières. Ces dernières peuvent notamment être réglées en son sein. Il serait intéressant que le rôle de la charte soit reconsidéré par les acteurs du territoire. Elle peut être conçue comme une instance privilégiée de décision à l'échelle locale et d'échange avec les institutions nationales et régionales.

Par la suite, un effort devra être fait pour accompagner davantage les entreprises de la filière forêt-bois du Haut-Languedoc. « *Il ne s'agit pas à la Charte de se substituer aux entreprises. Elle doit donner une impulsion en facilitant le montage, le portage de projet et l'implication des entreprises.* » (Acteur économique de la filière bois) L'animation de la CFT pourra être notamment un travail d'accompagnateur des entreprises telles que les scieries en les aidants à monter des projets techniques. L'intérêt est de mettre un maillage d'entreprises et de développer l'emploi sur le territoire. Le Parc veut renforcer ses liens avec l'association Vivier-bois et plusieurs entreprises du territoire et leur représentants.

#### 4.1.3.3. Expliquer aux acteurs l'intérêt et la plus value de la CFT pour le Haut-Languedoc

L'outil CFT devra être davantage mis de l'avant. Il est nécessaire désormais de montrer la plus-value que peut apporter ce genre de démarche pour le Haut-Languedoc. « *Les acteurs du Haut-Languedoc doivent s'interroger sur la façon d'avoir des marges supplémentaires et de réaliser une plus-value sur le territoire. L'exploitation, la valorisation et l'utilisation du bois sont vraiment des composantes que le Parc doit intégrer parce que ça va impacter la filière bois toute entière et les autres activités du territoire.* » (Chambre consulaire) La démarche devra être expliquée aux différents acteurs du territoire et particulièrement les entreprises (1ère transformation et scieries) et les élus locaux afin qu'ils comprennent l'intérêt et la plus-value de détenir, de bénéficier un tel outil et d'y adhérer au niveau de la communication, de la définition d'objectifs prioritaires, de la coordination des actions sur le territoire, du portage de projet et de la recherche de financement.

Certaines structures n'ont pas pu s'impliquer comme elles l'auraient souhaité par manque de temps et de moyen humain et financier. Pour que les acteurs économiques et les collectivités locales dégagent du temps et participent aux réunions, il est nécessaire de leur faire comprendre l'intérêt, qu'il soit personnel ou collectif, que peut leur apporter ce travail en commun. Il faut les informer des résultats et de l'efficacité des actions réalisées par le biais de cet outil. Ces acteurs sont attentifs à ce que de nombreux projets opérationnels soit mis en œuvre par le biais de la Charte. Ces derniers doivent apporter un intérêt pour le Haut-Languedoc. L'efficacité des actions doivent être démontrées pour les inciter à s'impliquer dans la démarche. Les projets doivent être suivis et évalués de façon qualitative et quantitative. Il n'est pas évident à ce jour d'évaluer de façon quantitative l'efficacité des actions en cours de réalisation. En outre, les réunions, pour qu'elles soient perçues comme intéressantes, ne doivent pas seulement être consacrées à la réflexion sur la mise en place d'un plan d'actions mais doivent déboucher aussi sur des promesses de réalisation d'actions concrètes. De plus, il faut définir et mettre en place des moyens complémentaires à ceux qui existent déjà pour que les structures invitées qui ont des difficultés à s'impliquer, puissent suivre le rythme des réunions des groupes de travail qui ont lieu.

#### **Synthèse des perspectives et proposition d'évolution de l'intérêt et de l'efficacité de la CFT**

- Réaliser une plus-value sur le territoire
- Impulser une dynamique favorable pour la prise en compte des questions forestière et l'implication des acteurs du territoire
- Renforcer le rôle de fédérateur, de facilitateur et de coordinateur de la CFT
- Expliquer aux acteurs l'intérêt et la plus value de la CFT pour le Haut-Languedoc

## **4.2. Analyse critique et limite de l'exercice**

### **4.2.1. Prise de recul sur le travail effectué et difficultés rencontrées**

#### 4.2.1.1. Questionnement sur la méthodologie

L'élaboration de la méthodologie et l'appropriation de la démarche d'évaluation et de sa sémantique ont été le premier point de difficulté dans le travail de stage. Cette étape a nécessité un temps de recherche et de compréhension. Ce constat peut être relativisé au regard de la durée du stage et en confrontant cette durée avec la complexité de la démarche évaluative. Les outils méthodologiques proposés par la FNCOFOR m'ont permis de clarifié certains points de méthode et de sémantique.

#### 4.2.1.2. Organisation du temps de travail

L'organisation et la gestion du temps de travail, entre les prises de rendez-vous pour les entretiens et la retranscription et l'analyse des données, a été quelque chose à maîtriser. Les différentes phases du travail se faisaient de façon concomitante pour optimiser le temps.

#### 4.2.1.3. Vision globale du travail à mener

Une des difficultés a été de tenir compte de la complexité du travail à réaliser (conception d'un guide d'entretien, de la liste des questions évaluatives, analyse des entretiens,...). Il s'est avéré parfois pertinent de résoudre ces problèmes par une approche systémique. Cette méthode privilégie une vision globale des problèmes étudiés, en prenant en compte le contexte (territoire forestière, filière bois,...), les différents éléments du système dans lequel ces problèmes s'inscrivent et les relations et interactions entre ces éléments. Elle insiste sur la connaissance des détails.

#### 4.2.1.4. Constitution des échantillons des acteurs enquêtés

Tous les membres du CoPil de la CFT n'ont pu être enquêtés faute de temps. Il s'est avéré prioritaire de rencontrer certains acteurs, impliqués dans la politique forestière territoriale, plutôt que d'autres. Les points de vue de ces derniers auraient pu apporter de la matière à l'enquête.

#### 4.2.1.5. Etude d'évaluation orientée principalement sur l'analyse des indicateurs qualitatifs et peu quantitatifs

L'évaluation a été principalement un travail de recueil et d'analyse de données qualitatives par le biais des entretiens. Il a été difficile d'avoir à disposition des informations et d'indicateurs quantitatifs, du fait du manque de suivi et d'animation de la CFT ces dernières années.

#### 4.2.1.6. Utilisation des indicateurs avec précaution pour l'évaluation de la CFT

Il faut rester prudent avec les indicateurs et garder en tête que les informations produites par le système de suivi via les indicateurs ne sont que des supports de discussions (en interne comme en externe) et ne sont en aucun cas à considérer comme une vérité générale. Les indicateurs nous renseignent sur des choses concrètes sur lesquelles l'évaluateur peut s'appuyer. Mais parfois, dans le cadre de mon travail, les données étaient difficiles à remplir ou paraissaient déconcertantes : La base n'était pas suffisamment bien calibrée parfois et il est difficile de les comparer et de les utiliser par la suite. Certains indicateurs ont pu être remplis par une disparité de gens qui ont des cultures différentes. Nous nous sommes confronté aux problèmes de la fiabilité de la donnée et de la fourniture de la donnée, et de la garantie et du degré de la véracité des renseignements fournis par l'indicateur.

#### 4.2.1.7. Hiérarchisation des entretiens et traitement des données

Le travail d'analyse des entretiens a été complexe à entreprendre à cause de la masse et d'information à traiter. Pour pouvoir les exploiter aux mieux, il était nécessaire de trier, de hiérarchiser et de les classer par catégorie, par thématique afin d'épurer toutes données qui n'étaient pas réellement utiles pour l'étude d'évaluation et de comparer les données entre elles. Pour faire un choix parmi les données recueillies dans ces entretiens, une distinction a été faite entre les informations d'ordre général ou spécifique d'une part, aisément vérifiables, et d'autre part les points de vue, les jugements de valeurs, les prises de position, les explications ou même les descriptions spécifiques.

La difficulté majeure du travail a été le traitement des données et l'analyse des entretiens face à l'importance des informations recueillies (retranscription d'entretien de vingt pages parfois. Même s'il est important que les résultats de l'étude d'évaluation soient présentés de façon claire et synthétique, Il m'a semblé utile, même si cela paraît être pointilleux, d'affiner l'analyse en décrivant parfois certaines particularités (points de vue concernant l'action, la démarche de la CFT,...) afin que le lecteur ait une vision exhaustive de l'enquête.

#### 4.2.1.8. Temps imparti court :

- pour rencontrer l'ensemble des acteurs du territoire et de la filière forêt-bois
- pour retranscrire et analyser les entretiens dans tous les détails
- pour accéder et prendre en compte l'ensemble des informations, des données qualitatives et quantitatives utile à l'étude d'évaluation

Des choix ont dus être faits pour avancer dans le travail. Certains points et phases de l'étude ont été prioritaires. La phase de retranscription des entretiens a du laisser la place à l'analyse et le traitement des données déjà disponibles.

#### **4.2.2. Mise en corrélation des différents niveaux d'analyse : entretien individuels et comité d'évaluation**

Le travail de stage a été présenté devant le Comité d'évaluation de la CFT, le 16 septembre 2014. Cette réunion a permis de présenter et de discuter les résultats du travail d'enquête auprès des acteurs du territoire, les recommandations et les pistes d'évolution et de proposition d'action pour la prochaine charte. Les échanges qui ont eu lieu lors de ces réunions ont permis en plus de corréler les différents niveaux d'analyse : entretien individuels et comité d'évaluation. (ANNEXES 12 et 13 : Compte rendus des Comités de suivi de la CFT)

#### **4.2.3. Utilisation de l'évaluation et avenir de la CFT HL**

La FNCOFOR et l'URCOFOR du Languedoc-Roussillon étaient intéressées par ce travail. Ils font régulièrement appel aux évaluateurs et aux animateurs de CFT pour améliorer leurs outils et guides pratiques pour le suivi et l'évaluation des CFT à différentes échelles spatiales.

L'évaluation sera poursuivie. Le prochain animateur de la CFT du Haut-Languedoc, en lien avec les agents du Parc en charge de la forêt, contribuera à finaliser ce travail notamment sur les aspects quantitatifs. Le recueil de données des partenaires (indicateurs de contexte, de suivi, actions à rattachées et valorisées,...), pourra compléter ce qui a été commencé pendant le stage et apporter encore des pistes d'évolution pour un nouveau programme d'actions de la charte.

Ce travail de stage aura contribué à impliquer les acteurs du territoire et de la filière forêt-bois dans les démarches de développement territoriales. Suite à ce travail, les membres du Comité d'évaluation sont d'avis à ce que la CFT du Haut-Languedoc soit renouvelée dans un avenir proche. Si la décision de réviser la CFT est validé en CoPil, alors le prochain animateur aura aussi comme mission de participer, en relation avec les services du Parc, les partenaires de la CFT et les prestataires éventuels à la rédaction de la nouvelle charte forestière (mise à jour de l'Etat des lieux, proposition d'orientations stratégiques et d'actions opérationnelles).

#### **Travail restant à faire pour finaliser cette évaluation / Perspectives**

- Travail d'évaluation à poursuivre (aspect quantitatif)
- De quelle manière (en interne, externe, animateur CFT) ?
- Question du renouvellement, validation en COPIL CFT

# Conclusion

Le travail d'évaluation de fin de programme d'action de la charte forestière du Haut-Languedoc aura permis de dresser le bilan de la cohérence et la clarté du document CFT, de l'élaboration, de l'animation, des moyens financiers et humains déployés et de la pertinence et de l'état d'avancement des actions de la charte. La méthode d'évaluation s'est basée sur un des outils d'évaluation existant à l'échelle nationale, EVAL CFT. Essentiellement qualitative, l'étude s'est appuyée notamment sur une enquête réalisée auprès des acteurs du territoire afin de connaître leur perception de la charte.

L'évaluation du document CFT aura conduit à relever la cohérence des objectifs stratégiques face aux enjeux du territoire. L'état des lieux, réalisé lors de l'élaboration, a pris en compte la multifonctionnalité de la forêt et s'est appuyé sur une large concertation. Le degré de connaissance du document a également pu être constaté par le biais des entretiens. Le programme d'action est peu connu des personnes rencontrées. Son architecture manque parfois de cohérence et de clarté. Le document nécessiterait d'être doté de fiches actions plus opérationnelles, mieux chiffrées et précisant les financements potentiels. Les maîtres d'ouvrage des actions de la présente charte étaient peu nombreux. La majorité des actions en cours de réalisation a été portée principalement par le PNR ; ce qui a amené une certaine confusion entre le programme de la charte et les projets « maîtrise d'ouvrage Parc ». La CFT est la charte du Haut-Languedoc et non du PNR du Haut-Languedoc (PNR HL). Le document charte a pourtant pour titre (inscrit textuellement sur la couverture): Charte Forestière du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ; ce qui rend confus le rôle de chacun et particulièrement du Parc dans la charte. L'étude a souligné la crainte de quelques-uns de voir le Parc s'approprier les résultats des actions du territoire. Le travail d'évaluation a montré également le nombre important de structures qui sur un même territoire portent des projets « analogues ». il serait intéressant d'identifier des territoires (communautés de communes,...) « laboratoires » ou « pilotes » pour les actions.

L'étude aura également permis de mettre en lumière le système de gouvernance de la charte et le niveau d'implication des acteurs du territoire. Elle a montré la forte participation des techniciens aux réunions de CoPil de suivi de la CFT et l'implication soutenue des élus référents de la Charte. Ces derniers ont porté politiquement cette démarche de développement territoriale. Toutefois, l'absence d'animateur de la CFT à temps plein a pesé sur l'animation territoriale et de la filière forêt-bois. Ces dernières années, le suivi des actions de la charte a été limité. La contribution indirecte des COPIL des différentes actions et le suivi technique des chargés de mission du Parc et de ses partenaires ont compensé quelque peu ce manque. De plus, un animateur va être missionné pour animer la politique de la filière forêt-bois du territoire du Parc en assurant une meilleure concertation et coordination entre les organismes. Les actions portées par le Parc et ses partenaires en adéquation avec la charte vont pouvoir être davantage suivies. Par contre, l'absence des élus locaux (Maires principalement) dans les instances de gouvernance (à part les élus référent de la CFT) ne favorisait pas leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique forestière du Haut-Languedoc. Ils sont désormais invités depuis le début de l'année 2014, aux CoPil de suivi de la charte. Les intégrer dans la gouvernance s'avère important pour construire un projet collectif. Il est essentiel qu'ils s'approprient le projet de CFT. Le fonctionnement des chartes repose avant tout sur un véritable engagement de l'ensemble des acteurs locaux. Le mode de fonctionnement de la gouvernance doit évoluer encore davantage pour que la démarche soit plus collégiale et efficace. L'évaluation a souligné les points forts mais aussi les points faibles de la CFT. L'absence des acteurs économiques et des entreprises du territoire dans la démarche est dommageable pour le développement de la filière forêt-bois du territoire.

Ce présent rapport a relevé également l'importance de la communication auprès des acteurs locaux pour leur expliquer l'intérêt de la CFT. Cette dernière a un rôle de coordinateur, de fédérateur et de facilitateur pour la mobilisation de financement de projets. C'est un outil de développement, un levier économique et une plus value pour le territoire. Elle a permis la mise en œuvre d'actions à une échelle pertinente, celle du Parc. Le travail d'évaluation a conduit à connaître la perception des acteurs concernant la réalisation des actions inscrites au programme de la charte. Celles en cours, peu nombreuses, sont perçues comme pertinentes. Opérationnelles, elles correspondent pour la plupart aux actions pilotes de la charte. Elles sont portées principalement par le Parc. Elles ont mobilisé de nombreux acteurs et vont aboutir à des réalisations concrètes. La charte a créé une dynamique favorable.

Cette étude a ainsi permis de comprendre les relations causales conduisant des actions aux résultats, d'expliquer pourquoi certains résultats n'ont pas été atteints, de s'adapter à des évolutions de contexte, d'améliorer le fonctionnement et la qualité de la gouvernance et de tirer des enseignements pour améliorer la performance de cet outil de développement.

L'évaluation de la CFT du Haut-Languedoc a été menée dans la perspective de son renouvellement. Elle a été un élément important pour mesurer certains effets de la charte pour le territoire, pour démontrer que la révision de la CFT est pertinente. Elle a permis de tirer des enseignements en vue du nouveau programme d'action. Cette étape facilitera l'élaboration de la prochaine CFT. De nombreux acteurs ont été sollicités notamment via les entretiens et le Comité de suivi de l'évaluation, créé dans le cadre du stage. Cette instance a favorisé les échanges et les discussions sur la mise en œuvre de la politique forestière du Haut-Languedoc, ce qui est bénéfique pour le territoire. Ce travail a permis aux acteurs locaux de se rencontrer et de réfléchir ensemble à la conduite à tenir concernant les problématiques forestières. Il a ainsi contribué quelque peu à l'animation de la politique forestière du Haut-Languedoc. Il a conduit également à mettre en place des recommandations et des pistes d'évolution. L'évaluation pourra être finalisée notamment sur les aspects quantitatifs. Les conclusions de cette étude pourront nourrir le débat et les réflexions sur la suite à donner à l'évaluation et à la CFT.

## Références bibliographiques

BARTHOD Christian, BARRILLON Anne, ARCANGELI François, HERMELINE Michel. *La loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001. Politiques et institutions*. Rev. For. Fr. LIII - 5-2001, p 491-510

BROCHIER Cyril. *Mise en place d'une démarche de développement forestier intégrée et concertée. Participation à l'élaboration d'une charte forestière sur le territoire de la communauté de communes Sioule*. Colettes et Bouble, Mémoire de fin d'étude, AgroParisTech, 2011.

BUTTOUD Gérard. *De la gestion forestière durable à la bonne gouvernance des forêts : la production d'indicateurs, toujours*. Rev. For. Fr. LXIV - 5-2012 - AgroParisTech, 2013.

*Contrat de Filière «AGIR pour la forêt et la filière bois en Languedoc-Roussillon».*

CONTRE CHAMP. *Evaluation nationale des chartes forestières de territoire. Rapport d'évaluation*. Réseau des CFT, Fédération nationale des Communes forestières, décembre 2009.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées. *Les aménités forestières en Midi-Pyrénées*. If Consultant. S.A. Ingénierie forestière et CRPF Midi-Pyrénées, 2006.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Languedoc-Roussillon. *Schéma régional de gestion sylvicole*. Centre Régional de la Propriété Forestière de Languedoc-Roussillon. Tome 1 et 2, 2001.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Languedoc-Roussillon. *Schéma régional de gestion sylvicole. Orientations de gestion. Forêts privées de Montagne Noire*. CRPF de Languedoc-Roussillon. Tome 2, 2001.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Languedoc-Roussillon. *Schéma régional de gestion sylvicole. Orientations de gestion. Forêts privées des Avant-Monts du Languedoc*. CRPF de Languedoc-Roussillon. Tome 2, 2001.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Languedoc-Roussillon. *Schéma régional de gestion sylvicole. Orientations de gestion. Forêts privées des Monts du Somail-Espinouse et de la Bordure des Monts de Lacarne*. CRPF de Languedoc-Roussillon. Tome 2, 2001.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées. *Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour les forêts privées de la Région Midi-Pyrénées*. CRPF de Midi-Pyrénées, 2005.

Communauté de Communes du Chalabrais. *CFT du Chalabrais*, 2007

Communauté de communes du Massif du Vercors. *Charte Forestière de Territoire du Massif du Vercors 2013-2017*.

CROS Francis. *Un exemple de démarche de développement local. Les huit communes de la Communauté de communes de la montagne du haut Languedoc*. Forêt méditerranéenne t. XXVIII, n° 2, juin 2007.

DELARUE Jocelyne, NAUDET Jean David, SAUVAT Véronique. *Les évaluations sont-elles utiles ? Revue de littérature sur « connaissances et décisions »*. Agence Française de Développement, 38 p, 2009.

DEREIX Charles, GALIBERT Anne. *Gestion concertée des paysages, de nouveaux enjeux pour les acteurs du territoire. L'approche territoriale de la gestion forestière : une plus-value pour la qualité des paysages*. Rev. For. Fr. LX - 5-2008

DIROU Sophie. *Suivi des Chartes forestières de territoire en Lorraine. Laboratoire de Politique Forestière*. AgroParisTech, 2007

ENTREPRISES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT. *Charte forestière de territoire. Éléments de méthode*. 115 p. novembre 2007.

ENTREPRISES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT. *Forêt et filière bois. Une opportunité de développement pour les territoires ruraux*. février 2009

Fédération des Parcs naturels régionaux. *Référentiel d'expériences territoriales favorisant la transformation du bois local*. Réseau rural français, Communes forestières, 2010

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FOESTIERES. Réseau national des CFT. *Guide méthodologique et référentiel de suivi et d'évaluation des CFT. Pourquoi suivre et évaluer les Chartes forestières de territoire ?* Réseau national des CFT. Fédération nationale des Communes forestières. 2011

GARCIA COLLADO Antonio. *Détermination des limites pédoclimatiques du Châtaignier dans le Haut-Languedoc. Construction d'un outil d'aide à la décision pour l'adaptation de la sylviculture*, Rapport de stage, AgroParisTech. 2014.

IF Consultant. PNR HL. *Charte Forestière de Territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc - 2009-2015*.

LAGET Mathilde. *Les Chartes Forestières de Territoire : Le suivi et l'évaluation*. 2004

LESTRADE Marine. *Comment améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ?* Mémoire de fin d'études, AgroParisTech – ENGREF, 2011

MAROIS Olivia. *Evaluation de la Charte forestière de la Côte de Nuits*. Mémoire de fin d'étude. AgroParisTech, 2013.

MAURY B., SANSPEUR C., LONGON P., OLIVERO C., DESMARTIN I., RECULLE.T. *Améliorer la prise en compte de la biodiversité en forêt dans les Chartes forestières de territoire*. Bulletin technique n°1. Communes forestières Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, novembre 2013

MC2 consultants. *Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT*. Fédération nationale des Communes forestières, 2011

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE. *Circulaire DGPAAT/SDFB/C2010-3079 du 9 août 2010. Stratégies locales de développement forestier*. 12 p. 2010

PARC NATUREL REGIONAL du Haut-Languedoc. *Atlas cartographique du Parc naturel Régional du Haut-Languedoc*, 2014

PARC NATUREL REGIONAL du Haut-Languedoc. *Charte du Parc naturel Régional du Haut-Languedoc. Rapport 2011-2023*. PNR Haut-Languedoc

PARC NATUREL REGIONAL du Haut-Languedoc. *CFT : Rapport d'activité*.

PARC NATUREL REGIONAL du Haut-Languedoc. *Portrait économique du territoire*. PNR du Haut-Languedoc. Revue « Economie ». 2014.

Réseau des CFT. *Les actions développées dans les Chartes Forestières de Territoire en Languedoc-Roussillon*. Fédération nationale des Communes forestières, Communes forestières de Languedoc-Roussillon, décembre 2013.

Réseau des territoires forestiers de PACA. *Charte forestière de territoire. Outil d'insertion des enjeux forestiers dans les politiques territoriales*. Communes Forestières PACA, mai 2009.

Réseau des territoires forestiers de PACA. *Méthode de mise en œuvre d'une politique forestière territoriale*. Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2009.

RIETHMULLER Thomas. *Les Chartes Forestières de Territoire : un premier bilan au niveau national*. Mémoire de fin d'étude. FIF-ENGREF, 2003.

SANSPEUR Cécile. *Méthode de suivi-évaluation des Chartes forestières de territoire : Exemple de la Charte forestière de territoire Montagne de Lure*. Mémoire de fin d'étude. FIF - ENGREF. 101 p.

SANSPEUR C, OLIVERO C., DESMARTIN I., RECULLE.T. *Améliorer la prise en compte de la biodiversité en forêt dans les Chartes forestières de territoire*. Bulletin technique n°1, Communes forestières Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, mai 2013

SIVADE Laurie, *La relance économique de la filière bois locale au PNR des Pyrénées Catalanes*, ENGREF, Mémoire de fin d'étude, 2007

TRAVERS. Sophie. *CFT du massif des Bauges. Proposition d'un outil concret de suivi et d'évaluation*. ENGREF

## Contacts

➤ Personnes rencontrées lors des entretiens à titre informatif :

CATEGORIE D'ACTEUR	STRUCTURE	NOM / PRENOM	TELEPHONE	MAIL
PNR DU HAUT-LANGUEDOC	PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC	Xavier BEAUSSART		
		Marc MAILHE	06 08 85 55 26	
ORGANISMES DE LA FORET PUBLIQUE	COFOR de l'Hérault	Philippe LONGON	06 78 11 75 83	philippe.lonjon@communesforestieres.org
		Cécile SANSPEUR		
	COFOR du Tarn	Michel VIDAL	05 63 37 40 19	vidalmichel@wanadoo.fr
	ONF (81)	Jean-Luc DILGER	05 63 62 12 60	jean-luc.dilger@onf.fr
	ONF (UT Montagne Noire)	P.HAMONIC	05 63 70 31 58	
	ONF (UT Monts de Lacaune)	Pierre ROQUE		pierre.roque@onf.fr
	ONF (34)	Bertrand FLEURY	04 67 04 66 84	bertrand.fleury@onf.fr
	ONF (UT Montagne)	Jean Luc ARVIEU		jean-luc.arvieu@onf.fr
ORGANISMES DE LA FORET PRIVEE	CRPF MIDI-PYRENEES	Jacques BARRAU		jacques.barrau@onf.fr
		Philippe BERTRAND	05 61 75 42 00	philippe.bertrand@crpf.fr
		Pascal MATHIEU	05 61 75 42 00	pascal.mathieu@crpf.fr
	CRPF LANGUEDOC-ROUSSILLON	Magali MAVIEL	05 61 75 42 00	magali.maviel@crpf.fr
		Jean-Marc AUBAN	04 67 41 68 10	jean-marc.auban@crpf.fr
		Jean-Michel D'ORAZIO	04 67 41 68 10	jean-michel.dorazio@crpf.fr
	MAISON DE LA FORET DU TARN	Michèle LAGACHERIE	04 67 41 68 10	michele.lagacherie@crpf.fr
	SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES de l'HERAULT	Jean-Louis DE TORRES		
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES DU TARN	Alain BARET	06 80 53 07 45	baret.alain@wanadoo.fr	
COLLECTIVIES PUBLIQUES	CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON	Marie THOMAS	04 67 22 98 92	thomas.marie@cr-languedocroussillon.fr
	CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES	Thomas PETREAUULT		thomas.petreault@cr-mip.fr
	CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT	Rodolphe MAJUREL	04 67 67 59 13	rmajurel@cg34.fr
	CONSEIL GENERAL DU TARN	Michel VIDAL	06 30 89 41 25	vidalmichel@wanadoo.fr
	CG DE L'HERAULT (SPORT ET NATURE – PDIPR)	Sylvie VILLEDIEU	04 67 67 41 15	sylvie.villedieu@gmail.com
	CC DE LA MONTAGNE DU HAUT-LANGUEDOC	Vanessa FEDERICO	04 67 97 55 14	vanessa.federico@hautlanguedoc.fr
	CC DES MONTS DE LACAUNE	M. NICOLAS	06 71 18 63 07	mairie@lacaune.com
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SOR ET DE L'AGOUT	Anne LAPEROUZE E. DAMONT	05 63 72 84 84	soretagout@wanadoo.fr
SERVICES DE L'ETAT	DDT DU TARN	Marc MISPOULET	05 63 71 53 07	
		Jacques AMALRIC	05 63 71 53 07	jacques.amalric@tarn.gouv.fr
	DDTM DE L'HERAULT	Serge.GASC	04 34 46 60 57	serge.gasc@herault.gouv.fr
		Fabien BROCHIERO	04 34 46 60 50	fabien.brochiero@herault.gouv.fr
	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT	M. DALERY	06 70 40 87 48	contact@fdc34.com
	DRAAF LANGUEDOC-ROUSSILLON	Magali MAIRE	04 67 10 18 21	
		Jack ROYER	04 67 10 18 28	jack.royer@agriculture.gouv.fr
DRAAF MIDI-PYRENEES	Philippe HANS	05 61 10 61 30	philippe.hans@agriculture.gouv.fr	
ORGANISMES NATURALISTES	LPO - DELEGATION HERAULT	Denis REY	04 67 78 76 24	denis.rey@lpo.fr
	LPO - DELEGATION TARN	Christophe MAUREL	05 63 73 08 38	c.maurel@sfr.fr
	CEN LANGUEDOC-ROUSSILLON	Mario KLESCZEWSKI	04 67 02 21 28	cen-lr@wanadoo.fr
	CEN MIDI-PYRENEES	Frédéric NERI	05 67 69 69 70	frederic.neri@espaces-naturels.fr
ORGANISMES TOURISTIQUE	COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE L'HERAULT	Thomas AZEMA	04 67 67 41 16	secretariat@ffrandonnee34.fr
	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT - TARN	Pierre-Luc RIVIERE	05 63 48 43 53	cecile.lasserre@cm-tarn.fr
	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT	Célia SAUBION Etienne POULY	06 18 36 83 07	pouly@herault.chambagri.fr
ORGANISMES DE LA FILIERE BOIS	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN	Guillaume HOUTH	05 63 48 83 85	g.houth@tarn
	MIDI-PYRENEES BOIS	Vincent RICHARD	05 61 75 47 32	vincent.richard@mpbois.net
	ARFOBOIS - PEFC SUD	Evelyne NGUYEN	04 67 56 38 19	info@arfobois.com
	Terre d'OC	Anne-Lise SURJUS	06 14 88 91 29	al.surjus@arfobois.com
	ASSOCIATION SABA	M.F. LANDES	05 63 74 01 29	gsavoy@saferlr.fr
	ASSOCIATION SABA	Régis BOUSSIÈRE	09 66 82 74 88	ades-solidarite-montagne@wanadoo.fr
	BRASSAC INDUSTRIE	M. MARECAILLE	05 63 74 41 30	
	ENGELVIN BOIS	M. ROUGERON	05 63 73 34 34	

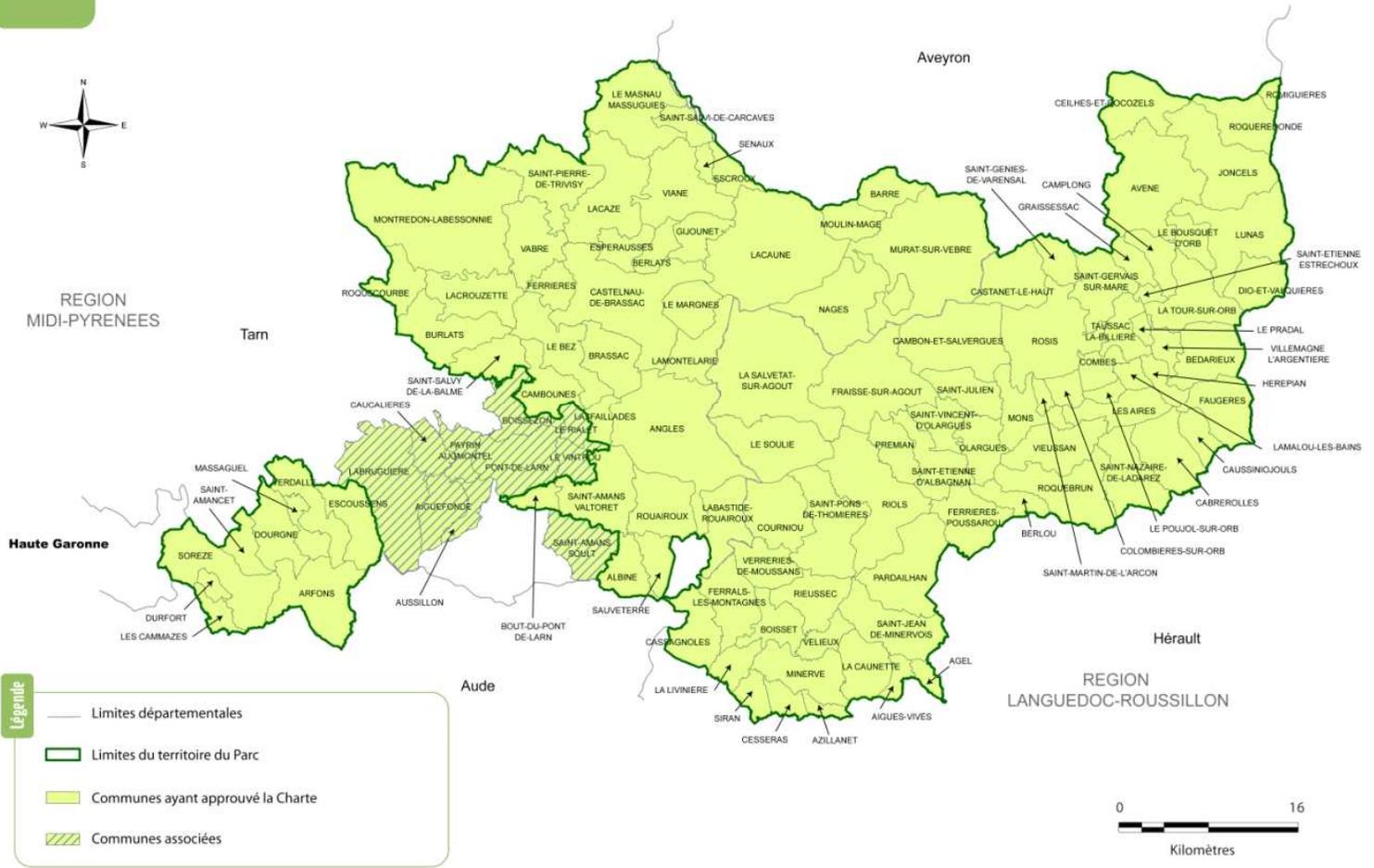
## Table des annexes

- ANNEXE 1. Carte du périmètre de l'évaluation: territoire du PNR du Haut-Languedoc
- ANNEXE 2. Carte de la situation administrative de la zone d'étude
- ANNEXE 3. Carte de relief du territoire du PNR du Haut-Languedoc
- ANNEXE 4. Carte des types de propriété forestière sur le territoire du PNR du Haut-Languedoc
- ANNEXE 5. Grille d'entretien type
- ANNEXE 6. Pertinence entre les enjeux et les objectifs de la CFT du Haut-Languedoc
- ANNEXE 7. Tableau récapitulatif des objectifs et des actions de la CFT du Haut-Languedoc
- ANNEXE 8. Tableau présentant les différents maîtres d'ouvrage des actions de la CFT
- ANNEXE 9. Tableau synthétique de l'évaluation du document CFT
- ANNEXE 10. Composition du groupe de travail d'évaluation
- ANNEXE 11. Liste prévisionnelle des acteurs à enquêter
- ANNEXE 12. Compte rendu du Comité de suivi de la CFT de mai 2014
- ANNEXE 13. Compte rendu du Comité de suivi de la CFT de septembre 2014
- ANNEXE 14. Fiche action synthétique
- ANNEXE 15. Exemple de retranscription d'entretien
- ANNEXE 16. Catégories d'acteurs et structures rencontrés dans le cadre des entretiens

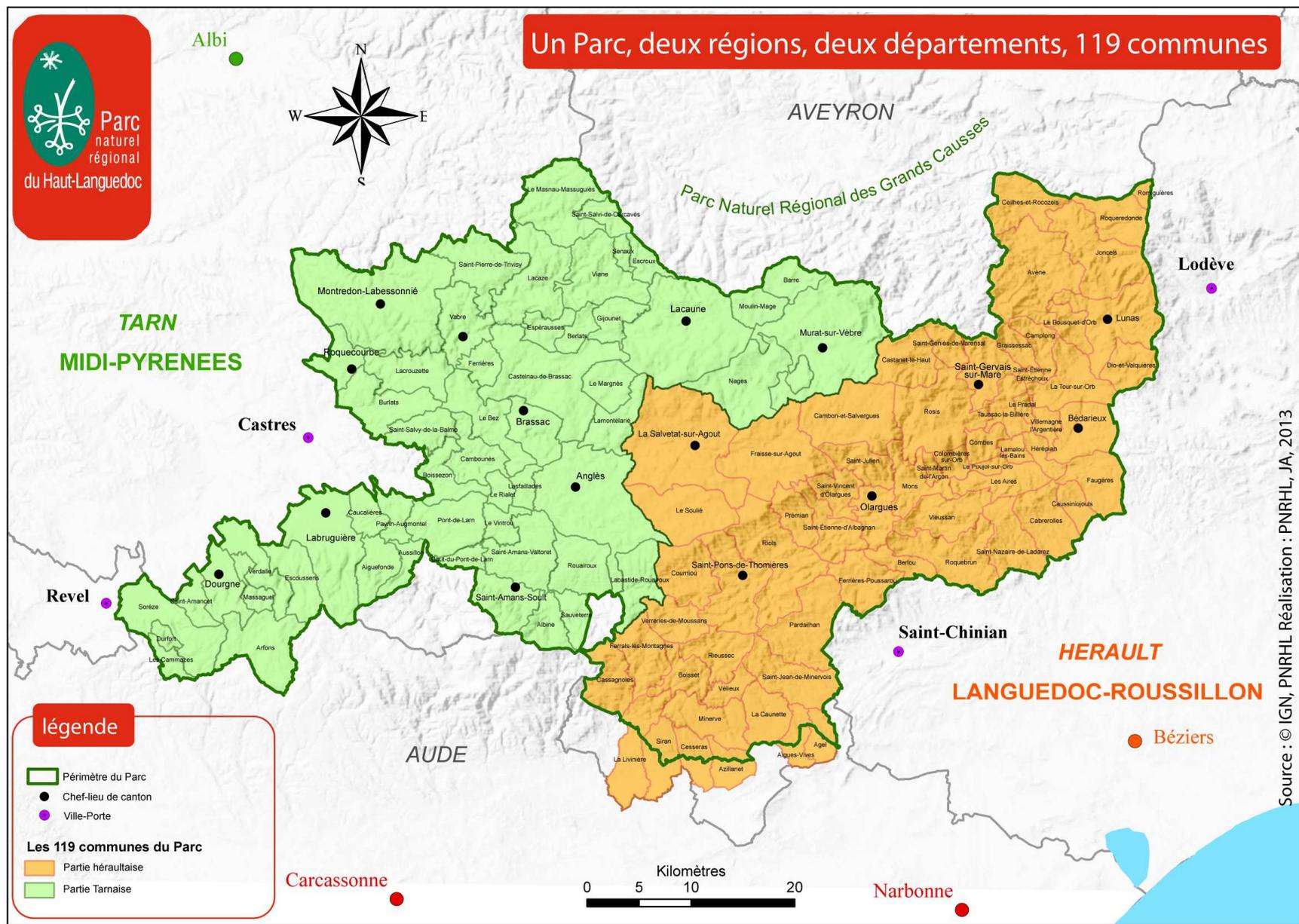
# ANNEXE 1. Carte du périmètre de l'évaluation : territoire du PNR du Haut-Languedoc



Nouveau périmètre du territoire du Parc



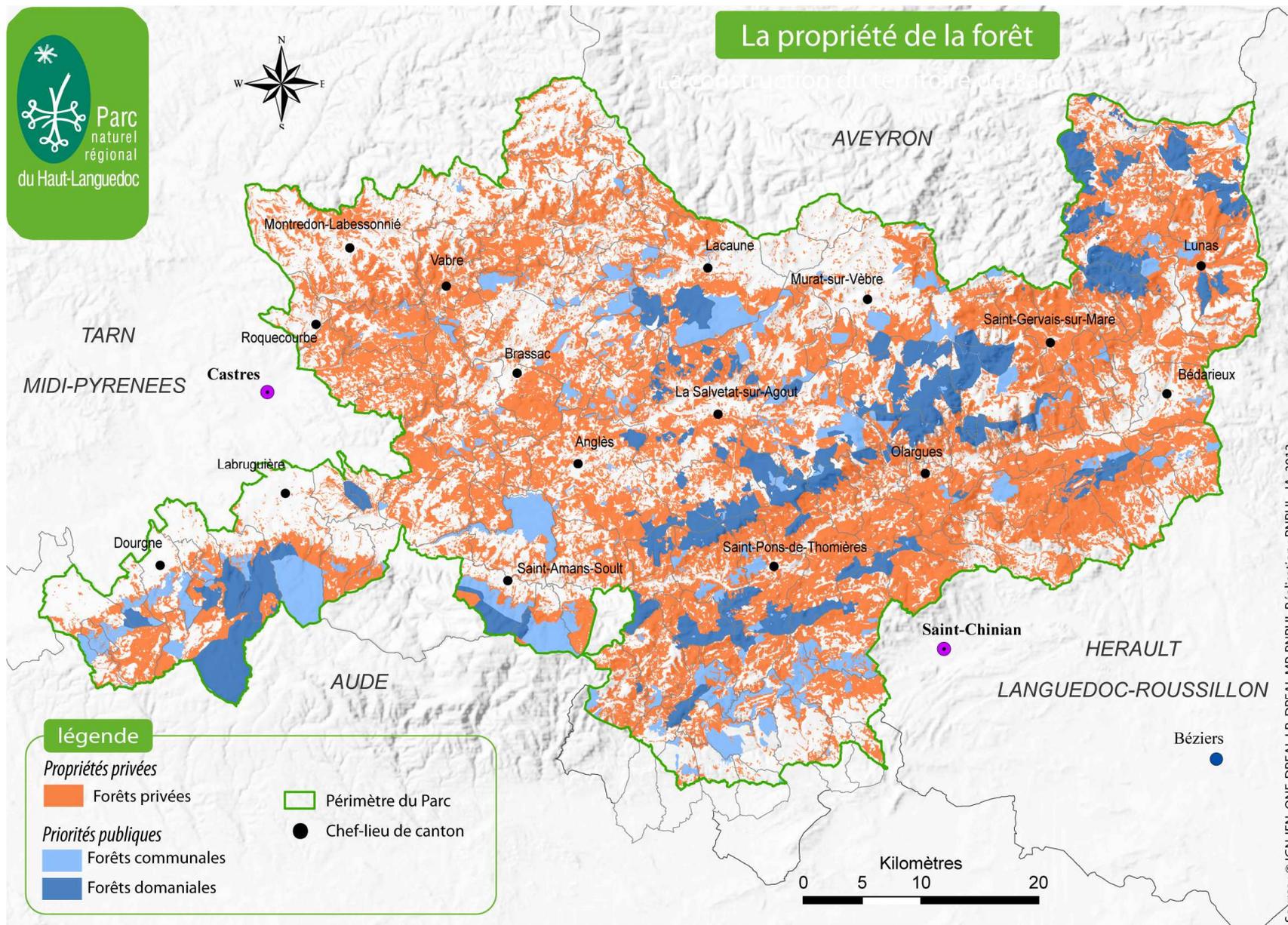
ANNEXE 2 : Carte de la situation administrative de la zone d'étude



### ANNEXE 3 : Carte de relief du territoire du PNR du Haut-Languedoc



## ANNEXE 4 : Carte des types de propriété forestière sur le territoire du PNR du Haut-Languedoc



## ANNEXE 5. Grille d'entretien type

Introduction
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Présentation, contexte du stage</li><li>➤ Finalités de l'entretien : informations et ressentis sur les 5 années de la CFT</li><li>➤ Déroulement de l'entretien : questions par thématique, libre expression, 2h00 environ</li><li>➤ Utilisation des informations : confidentialité, diffusion des résultats</li></ul>
Renseignements généraux sur l'interrogé
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Nom de la structure.</li><li>➤ Quelle fonction exercez-vous au sein de la structure ?</li><li>➤ Quel est votre parcours professionnel ? Quel est votre rapport aux problématiques de développement local et forestières ?</li><li>➤ Quelle est la position de votre structure par rapport à la CFT HL (membre du CoPil, participant aux projets) ?</li><li>➤ Quel a été le processus de conception de cette charte, y avez-vous été associé ?</li><li>➤ A partir de quand et à quel niveau êtes-vous intervenu dans la CFT Haut-Languedoc ?</li><li>➤ Avez-vous participé à l'élaboration ? Etes-vous associé à l'une des instances de gouvernance (CoPil des projets, de la CFT) ?</li><li>➤ Sur une échelle de 0 à 10, pourriez-vous positionner votre implication dans la CFT HL ?</li><li>➤ Auriez-vous, à votre avis, pu être davantage impliqué ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?</li></ul>
Document CFT
<p><i>avoir la CFT avec soi pour l'entretien</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Avez-vous eu connaissance du document dans son intégralité ? Si oui, continuer la section ; si non, pourquoi ?</li></ul> <p><i>Clarté, précision, facilité de lecture de l'arborescence de la CFT</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ La logique de l'arborescence vous semble-t-elle claire (Enjeu&gt;Objectif&gt;Action, cohérence de l'ordre des thématiques, clarté des enjeux, mention du contexte) ?</li></ul>
Pertinence
<p><i>Lien état des lieux du territoire et enjeux forestiers du territoire / objectifs stratégiques de la charte</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Comment pourriez-vous caractériser la situation forestière de ce territoire ? Quels sont de votre point de vue les grands enjeux ?</li><li>➤ La CFT HL est-elle en adéquation avec les enjeux, les besoins et la situation rencontrée au niveau du territoire concerné ?</li><li>➤ Dans quelle mesure considérez-vous que la charte (dans sa définition) y apporte une réponse (pour chacun des enjeux identifiés) ? Quels besoins vous semblent particulièrement bien traités, lesquels ne trouvent pas de réponse satisfaisante dans la CFT ?</li><li>➤ Notamment, la charte vous semble-t-elle répondre de façon satisfaisante à l'enjeu de multifonctionnalité ? Prend-elle en compte l'environnement ?</li></ul>
Cohérence interne
<p><i>Vérification de la cohérence des différents objectifs de la charte</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les objectifs opérationnels contribuent-ils aux orientations stratégiques de la charte ?</li><li>➤ Les actions sont-elles en adéquation avec les objectifs inscrits au départ ?</li></ul> <p><i>Adéquation des moyens aux objectifs stratégiques visés</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les moyens (animation, mise en œuvre,...) s'avèrent-ils cohérents avec la logique des CFT et semblent-ils globalement adaptés aux objectifs de la charte forestière ?</li></ul> <p>Ces moyens vous semblent-ils bien répartis sur les différents objectifs de la charte ? Sont-ils proportionnés à l'importance des objectifs prioritaires de la CFT et notamment avec les objectifs relatifs à la gestion durable des forêts, à l'aménagement et au développement durable des territoires concernés ?</p> <p>Existe-il un décalage éventuel entre la stratégie annoncée et les moyens effectifs ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les moyens prévus ont-ils été précisés au démarrage de la charte ?</li></ul>

## Cohérence externe

*Examen du lien (dans les domaines investis par la CFT) : objectifs de la charte / objectifs des autres démarches*

- Etiez-vous favorable à la mise en place d'une CFT sur le territoire ?
- Quelle est l'articulation de la CFT HL avec d'autres démarches de développement forestier du territoire (plans de développement de massif, schémas de desserte, plans d'approvisionnement territoriaux,...) ?
- Pensez-vous que les objectifs de la CFT sont cohérents ou complémentaires avec :
  1. la stratégie forestière régionale/départementale/locale ?
  2. Les politiques environnementales menées sur le territoire : Trame verte et bleue,...
  3. Vos actions menées sur le territoire du Parc ?
- A l'inverse, pensez-vous que certaines interventions de la CFT peuvent entraver vos propres actions ?
- Pour le maître d'ouvrage des actions : Comment vos actions s'inscrivent-elles dans la CFT ? Les avez-vous relié à la CFT ?

## Effectivité (Réalizations)

- Globalement, les différents objectifs vous semblent-ils atteints au terme des 5 années de CFT ?

*Actions menées dans le cadre de la CFT*

- Citez 3 actions (*par ordre d'importance*) qui vous viennent à l'esprit qui aient été réalisées dans le cadre de la CFT ?
- Pensez-vous que les actions proposées dans la CFT sont formulées de manière précise ?
- Constituent-elles selon vous un bon support auquel se référer ?
- Les avez-vous vous-même utilisées de manière fréquente ?
- Si non, pourquoi ? Quelles modifications y apporteriez-vous pour les rendre plus efficaces ?
- D'autres actions que celles prévues ont-elles émergé ? Pensez-vous que certaines actions auraient pu être mises en place indépendamment du cadre de la CFT ? Avez-vous mis en place des actions qui sont inscrites dans la CFT mais qui ne sont pas réalisées à ce jour ?
- Aurait-on pu en mener davantage ?  
Si oui, pour quelles raisons cela n'a pas été fait (notamment par rapport à la liste des actions de la CFT) ?  
Pensez-vous que les indicateurs proposés pour les actions sont pertinents en vue d'une démarche d'évaluation de la CFT ?

*Suggestions pour l'avenir*

- Comment envisagez-vous l'avenir de la CFT :
  1. Abandon ? Quelles actions mériteraient d'être poursuivies ?
  2. Renouvellement ? Quelles pourraient-être les nouvelles pistes d'actions à envisager à l'avenir selon vous ?

## Efficacité

*Liens « objectifs de la CFT / réalisations ». calcul des indicateurs (réalisé / prévu)*

- Les résultats des actions sont-ils conformes aux objectifs que la CFT s'était fixés ? Comment les objectifs ont-ils été définis ? sont-ils réalistes et efficaces ?
- Dans quelle mesure la CFT a-t-elle contribué à promouvoir la gestion durable et à assurer la prise en compte des enjeux de production, environnementaux, patrimoniaux et de la multifonctionnalité de la forêt ?
- Que pourrait-on faire à l'avenir, à votre avis, pour améliorer l'efficacité de la CFT ?

## Elaboration de la CFT

- Quel a été le processus de conception et d'élaboration de la charte forestière, y avez-vous été associé ?  
*Si l'acteur n'a pas participé, pourquoi et qu'est-ce qui aurait fallu faire pour qu'il participe ? Passer ensuite à la section suivante.*
- Quels sont les faits marquants de la phase d'élaboration de la CFT ?
- Les politiques territoriales préexistantes ont-elles été suffisamment prises en compte dans l'élaboration de la CFT ?

*CoPil et groupe de travail (que pour certains acteurs)*

- Le déroulement des réunions de travail vous a-t-il semblé satisfaisant pour formuler les enjeux, les orientations et les objectifs opérationnels de la CFT ? Comment les objectifs de la CFT ont-ils été définis ? Ont-ils donné lieu à des arbitrages ?
- Les fiches actions de la CFT vous semblent-elles refléter les choix issus du CoPil ?
- Les différentes familles d'acteurs vous ont paru suffisamment représentées ? impliquées ?

*Périmètre de la CFT : Le périmètre de la CFT HL vous semble-t-il cohérent ?*

## Mise en œuvre, suivi et animation de la charte

- La mise en œuvre vous a-t-il semblé satisfaisante (déroulement, fréquence des CoPil et des réunions de travail,...) ?

### La structure animatrice

- Le choix du PNR HL comme structure animatrice de la CFT vous a-t-il semblé pertinent ? Comment percevez-vous le rôle du Parc ? Le PNR HL est-il un acteur central pour le bon fonctionnement de la CFT ?
- Les phases d'élaboration et d'animation vous ont-elles semblé en cohérence ? En Continuité ? Vous semble-t-il cohérent d'avoir choisi la même structure pour ces deux phases (même si l'élaboration a été fait en externe) ?
- Avez-vous fréquemment été sollicité par la structure animatrice de la CFT ?  
Si oui, par quel moyen ? (courrier, mail, téléphone) Pour quel motif ?
- La collaboration vous a-t-elle semblé fructueuse ? Si non, pourquoi ?
- Les outils de concertation mis en place par la structure animatrice vous ont-ils paru appropriés ?
- A-t-elle fédéré et facilité la concertation et la médiation nécessaire pour que les orientations soient partagées par tous ?
- A-t-elle encouragé la formalisation de nouveaux projets en cohérence avec les axes de la CFT ?
- Est-elle invitée aux CoPil dans le cadre d'élaboration ou de mise en œuvre de projets forestiers portés par votre structure et quand ces actions répondent aux objectifs opérationnels inscrits dans la CFT ?
- L'absence d'animateur à temps plein pour animer et suivre les actions sur le territoire vous a-t-il semblé être un manque ?
- A votre avis, que pourrait-on faire à l'avenir pour améliorer la mise en œuvre et l'animation de la charte ?

### Moyens

- Quels moyens financiers, humains et techniques ont été déployés pour l'animation de la CFT ? Ces moyens vous ont-ils semblé correctement mobilisés ? Suffisant ? (structure animatrice)

*Le maître d'ouvrage d'opérations* : Le choix du PNR HL comme maître d'ouvrage d'opérations vous a-t-il semblé pertinent ?

## Communication - Concertation

- Que pensez-vous de la composition des CoPil et des groupes de travail de la CFT ? les différentes catégories d'acteurs sont-elles représentées ? Sont-elles également impliquées ? Notamment, quelle est l'implication des élus (plus-value, mobilisation) ?
- Constatez-vous un intérêt plus grand des élus pour la forêt et sa valorisation depuis que la CFT a été mise en place ?
- La CFT a-t-elle favorisé les liens entre les acteurs de la forêt et leur implication dans le devenir des forêts du PNR ?
- La CFT est-elle un moyen de communication efficace sur les rôles de la forêt et sur la gestion forestière durable ?
- Est-ce qu'il y a eu des changements de comportement et des pratiques des acteurs locaux ?
- La communication sur les actions/ réalisation/résultats vous a-t-elle semblé suffisante ?
- Que pourrait-on faire à l'avenir, à votre avis, pour améliorer l'animation et le dialogue entre les acteurs ?

## Efficiences

### Rapport « investissement » entre les résultats constatés et les moyens mobilisés ?

- Les réalisations et les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des moyens mobilisés pour le projet ?  
Aurait-on pu atteindre les mêmes effets en utilisant moins de moyens ? Les mêmes moyens auraient-ils pu produire des avantages plus importants ?
- Dans quelle mesure et comment la mise en place de CFT favorise-t-elle un effet levier significatif sur la mobilisation de moyens nécessaires à la programmation/réalisation d'actions ?

## Impacts de la CFT

- Quels ont été les impacts (financiers, humain, de développement économique,...) de la CFT ?
- Les démarches entreprises auprès des professionnels forestiers se sont-elles traduites par des changements positifs dans les activités de la filière forêt-bois ?

## Conclusions / Perspectives

- La CFT a-t-elle eu la capacité d'évoluer en fonction des mutations du territoire ?
- Quelles sont, selon-vous, les principales réussites de cette CFT ? Et ses principaux points faibles ?
- Avez-vous envisagé la méthode d'évaluation de la CFT ? Si oui, auriez-vous des éléments à me transmettre ?

## ANNEXE 6. Pertinence entre les enjeux et les objectifs de la CFT du Haut-Languedoc

Enjeux du territoire	Enjeux du territoire (CFT)	Objectifs de la charte du territoire	Objectif de la CFT	Objectifs détaillés de la CFT	Synthèse
Un espace rural, forestier en pleine mutation.	Connaitre la ressource forestière	Anticiper et maîtriser les dynamiques des espaces forestiers	Forêt économiquement dynamique	Maintien des équilibres entre la forêt et les autres espaces naturels à enjeux	+
	Maîtrise de l'extension forestière			Apport de valeur ajoutée à la production et à la transformation de bois	+
	Optimiser la gestion durable et multifonctionnelle	Gérer et exploiter durablement les forêts et les ressources naturelles		Le maintien des emplois	+
	Limiter et maîtriser les conflits d'usages			La valorisation des aménités (vis-à-vis des productions liées à la forêt)	+
				Développer la filière bois locale	Optimiser la gestion durable et favoriser la multifonctionnalité de la forêt
	Valoriser les aménités	Développer les activités économiques et l'accueil sur le territoire		La mobilisation de bois	+
				La mobilisation des propriétaires forestiers	-
Un patrimoine naturel à protéger	Risque incendie à prendre en compte	Préservation du patrimoine naturel	Forêt respectueuse de l'environnement	Organisation des aménités dans le cadre d'une réponse à une demande sociale	+
	Une richesse écologique à protéger			Préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité	+
				Protection des zones à risques	+
Un défi énergétique à relever		Assurer un développement maîtrisé des énergies renouvelables.		Protection de l'eau	-
				Production du bois énergie et du bois construction	+
			Forêt communicante	Sensibiliser les acteurs au devenir des forêts du Haut-Languedoc	+

- : La charte n'apporte pas de réponse / + : une réponse partielle / ++ : une réponse satisfaisante

## ANNEXE 7. Tableau récapitulatif des objectifs et des actions de la CFT du Haut-Languedoc

Objectifs opérationnels	Objectifs 1	Objectifs 2	Actions spécifiques	Priorité
1 - Forêt économiquement dynamique	1.1. Apport de valeur ajoutée à la production de bois	1.1.1. Mieux connaître les filières locales de transformation des bois	1.1.1.1. Mettre en place un diagnostic de la filière de transformation	2
		1.1.2. Favoriser les liens entre partenaires	1.1.2.1. Mettre en place un annuaire complet de la filière forêt-bois	2
			1.1.2.2. Appuyer les manifestations existantes	2
		1.1.3. Valoriser le bois dans le Parc	1.1.3.1. Promouvoir le bois dans les constructions	2
		1.1.4. Accompagner l'évolution de la demande de bois énergie	<b>1.1.4.1. Développer les chauffages collectifs et réseaux de chaleur au bois</b>	1
		1.1.5. Promouvoir la gestion durable des forêts	1.1.5.1. Promouvoir la certification forestière	2
	1.1.5.2. Promouvoir la gestion durable		2	
	1.1.6. Maintenir une relation entre agriculture (dont viticulture) et forêt	1.1.6.1. Favoriser l'agroforesterie ou le sylvopastoralisme	2	
	1.2. Production de bois prenant en compte la maîtrise de la régénération	1.2.1. Mieux connaître les sols et stations forestières du Parc	1.2.1.1. Elaborer un catalogue des stations du Parc	2
		1.2.2. Favoriser la mise en place de programmes de recherches	1.2.2.1. Anticiper les conséquences des changements climatiques	2
			1.2.2.2. Etudier les interactions entre sylviculture et production de champignons	3
	1.2.3. Porter à connaissance et former	Se reporter à l'objectif opérationnel 4		
	1.3. Mobilisation de bois	1.3.1. Améliorer les conditions d'évacuation du bois	<b>1.3.1.1. Mettre en place des schémas de desserte multifonctionnelle sur des massifs prioritaires</b>	1
1.3.2.1. Participer au regroupement des propriétaires			3	
1.3.3. Valoriser le bois situé sous et aux abords des lignes électriques		<b>1.3.3.1. Valoriser le bois situé sous et aux abords des lignes électriques</b>	1	
2 - Forêt respectueuse de l'environnement	2.1. Maintien de l'équilibre entre forêts et espaces naturels ouverts à enjeux		2.1.1. Maintenir les espaces ouverts naturels à enjeux	3
	2.2. Préservation du patrimoine naturel et culturel		<b>2.2.1. Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux et des atouts environnementaux dans les décisions de gestion</b>	1
			2.2.2. Assurer la gestion durable des zones d'intérêt écologique prioritaire	3
	2.3. Protection des zones à risques		2.3.1. Etudier les possibilités de réhabilitation des retenues collinaires existantes pour la DFCI	3
3 - Forêt accueillante	3.1. Valorisation des aménités		<b>3.1.1 Mettre en place un schéma directeur d'accueil en forêt</b> conciliant les intérêts des propriétaires et des usagers (habitants du Parc en particulier).	1
			3.1.2. Mettre en place des séjours et produits touristiques liés à la forêt	3
			3.1.3. Favoriser les relations entre propriétaires et utilisateurs du territoire	2
4 - Forêt communicante			4.1. Améliorer le porter à connaissance	2
			4.2. Développer la formation auprès des professionnels, des propriétaires et des jeunes du Parc	2
			4.3. Favoriser la mise en relation des partenaires	2
			4.4. Communiquer	2
			<b>4.5. Assurer un suivi efficace de la charte forestière du territoire</b>	1

## ANNEXE 8. Tableau présentant les différents maîtres d'ouvrage des actions de la CFT

Objectifs opérationnels	Actions spécifiques	Priorité	Maîtrise d'ouvrage
<b>1 - Forêt économiquement dynamique</b>	1.1.1.1. Mettre en place un diagnostic de la filière de transformation	2	■
	1.1.2.1. Mettre en place un annuaire complet de la filière forêt-bois	2	
	1.1.2.2. Appuyer les manifestations existantes	2	
	1.1.3.1. Promouvoir le bois dans les constructions	2	■
	1.1.4.1. Développer les chauffages collectifs et réseaux de chaleur au bois	1	
	1.1.5.1. Promouvoir la certification forestière	2	
	1.1.5.2. Promouvoir la gestion durable	2	■
	1.1.6.1. Favoriser l'agroforesterie ou le sylvopastoralisme	2	
	1.2.1.1. Elaborer un catalogue des stations du Parc	2	■
	1.2.2.1. Anticiper les conséquences des changements climatiques	2	■
	1.2.2.2. Etudier les interactions sylviculture / production de champignons	3	■
	1.3.1.1. Mettre en place des schémas de desserte multifonctionnelle	1	■
	1.3.2.1. Participer au regroupement des propriétaires	3	■
	1.3.3.1. Valoriser le bois situé sous et aux abords des lignes électriques	1	
	<b>2 - Forêt respectueuse de l'environnement</b>	2.1.1. Maintenir les espaces ouverts naturels à enjeux	3
2.2.1. Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux et des atouts environnementaux dans les décisions de gestion		1	■
2.2.2. Assurer la gestion durable des zones d'intérêt écologique prioritaire		3	■
2.3.1. Etudier les possibilités de réhabilitation des retenues collinaires existantes pour la DFCI		3	
<b>3 - Forêt accueillante</b>	3.1.1 Mettre en place un schéma directeur d'accueil en forêt	1	■
	3.1.2. Mettre en place des séjours et produits touristiques liés à la forêt	3	■
	3.1.3. Favoriser les relations entre propriétaires et utilisateurs du territoire	2	■
<b>4 - Forêt communicante</b>	4.1. Améliorer le porter à connaissance	2	■
	4.2. Développer la formation auprès des professionnels, des propriétaires et des jeunes du Parc	2	■
	4.3. Favoriser la mise en relation des partenaires	2	
	4.4. Communiquer	2	■
	4.5. Assurer un suivi efficace de la charte forestière du territoire	1	

■ Action indirectement mise en œuvre      ■ Action portée par le Parc

## ANNEXE 9. Tableau synthétique de l'évaluation du document CFT

	Rubriques	Éléments à vérifier	Question à poser	oui	non	remarques	
<b>G é n é r a l i t é s</b>	<b>Couverture</b>	Nom de la CFT	Présence /absence ?		X	La CFT est la charte du Haut-Languedoc et non du PNR du Haut-Languedoc (PNR HL)	
		Période de validité		X			
		Logo des signataires Logo de la structure animatrice		X		Un logo spécifique aux CFT pourrait être ajouté ou remplacer celui du PNR HL	
	<b>Présentation du document</b>	Illustrations	Sont-elles représentatives des principaux enjeux du territoire / actions mises en œuvre ?	X			
		Mise en page	Est –elle suffisamment claire pour faciliter la lecture du document ?	X			
		Synthèses partielles	Sont-elles suffisamment claires et concises ?	X		Synthèse : enjeux, atout, opportunités, contraintes, et interactions	
	<b>Préambule, introduction</b>	Fiches actions Structure porteuse Structure animatrice de la CFT	Sont-elles présentées de sorte à faciliter leur lecture ?	X X X			
		Historique - contexte		X			
		Démarche d'élaboration Objectif de la CFT	Présence /absence ?	X X		La présentation des étapes de l'élaboration de la CFT est très succincte et sommaire.	
		Référence aux documents d'aménagement et de gestion et de la réglementation en vigueur		X			
		Préambule - Introduction Liste des abréviations Etat des lieux - Enjeux Orientations - Objectifs	Présence /absence ?	X X X	X		
	<b>Sommaire</b>	Programme d'actions		X		Programme d'actions très succinct. Il s'agit plutôt d'un catalogue d'actions, d'un tableau récapitulatif des actions.	
		Annexes		X			
	<b>E t a t  d e</b>	<b>Présentation du territoire</b>	Limites administratives	Présence /absence ?	X		
			Caractéristiques naturelles	Ces données sont-elles décrites de façon à expliquer les milieux présents ?	X		
Caractéristiques socio-économiques et culturelles			Ces données sont-elles décrites de façon à expliquer les dynamiques du territoire ?	X			
Enjeux du territoire					X	La présentation des enjeux est très succinct.	
<b>Caractéristiques</b>		Synthèse des contraintes, atouts, opportunités Surface	Présence /absence ? Présence /absence ?	X X			

s l i e u x	<b>de la forêt (générale et économique)</b>	Aspect historique et culturel et identité forestière Ressource				
		Composition Type de propriétés		X		
		Gestion sylvicole		X		
		Qualité des bois		X		
		Desserte		X		
		Certification Rôle de protection		X		
		Emplois liés à la forêt Filière bois Relation entre la forêt et autres activités économique		X		
<b>Caractéristiques écologiques</b>	Milieux forestiers remarquables Habitats de pelouses Flore	Présence /absence ?	X			
	Faune Périmètre de protection		X			
	Randonnée Chasse Conflits d'usage		X			
	champignon Axes de la CFT		X			
<b>Caractéristiques récréatives et aménités</b> (activités et produits liés à la forêt)		Présence /absence ?	X			
			X			
<b>Orientations et objectifs</b>		Les différents axes et objectifs sont-ils clairement présentés ?	X			
	Lien avec les fiches actions	Est-ce qu'il y a un lien clair entre la présentation des orientations des objectifs et les fiches actions ?		X	Certains objectifs opérationnels présentés dans les fiches actions ne correspondent pas avec les objectifs présentés dans le plan-cadre.	
<b>P r o g r a m m e  a c t</b>	<b>Programme d'actions</b>	Logique de l'arborescence du programme d'action	La logique de l'arborescence vous semble-t-elle claire (Enjeu>Objectif>Action, cohérence de l'ordre des thématiques, clarté des enjeux, mention du contexte) ?		X	Programme d'actions très succinct. Il s'agit plutôt d'un catalogue d'actions. De nombreuses actions présentées comme telles sont en réalité des objectifs. De même, les objectifs opérationnels sont plutôt des axes stratégiques. L'ordre des thématiques peut-être sujet à des modifications. Certaines actions pourraient se retrouver dans d'autres volets (ex : changement climatique : volets production et protection)

i o n s	Contenu des fiches actions	Axes	L'enjeu de chaque axe est-il clairement présenté ?	X			
			Les actions sont-elles clairement identifiées et présentées ?		X		
		Actions		Les objectifs des actions sont-elles clairement présentée ?	X		
				Est-ce qu'il y a un niveau de priorité mentionné ?	X		
				Existe-il des actions pilotes	X		
				Les actions	X		
				Les maîtres d'ouvrage / d'œuvre potentiels sont-ils mentionnés ?		X	Les maîtres d'ouvrage ne sont présents que pour les actions pilotes.
			Les partenaires techniques potentiels sont-ils mentionnés ?	X			
		Financement		Les coûts estimatifs sont-ils présentés pour l'ensemble des actions ?		X	Le budget prévisionnel pluri-annuel est présenté seulement pour les actions pilotes.
				Les financements potentiels sont-ils présentés pour l'ensemble des actions ?		X	Le plan de financement est présenté que pour quelques actions pilotes.
			Existe-il un descriptif financier pour les actions pilotes ?	X			
		Perspectives d'évolution	Présence /absence ?		X		
	Suivi / évaluation de la CFT	Indicateurs de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la CFT	Echéancier prévisionnel	Présence /absence ?	X		Echéancier prévisionnel du programme d'actions très succinct
				Existe-t-il une partie consacrée au suivi et à l'évaluation des actions (réalisation, état d'avancement, pertinence et efficacité)	X		Seule la partie concernant les actions pilotes s consacre un volet à l'évaluation des actions (seuls les indicateurs sont notés). Quelques indicateurs d'évaluation sont notés pour les autres actions.
				Existe-t-il une partie consacrée au suivi et à l'évaluation de la cohérence des objectifs (pertinence des objectifs et des enjeux, articulation de la charte forestière avec les autres projets territoriaux) ?		X	
				Existe-t-il une partie consacrée au suivi et à l'évaluation de l'animation de la CFT ?		X	
				Existe-t-il une partie consacrée au suivi et à l'évaluation du document de la charte et de l'élaboration de la CFT ?		X	
				Existe-t-il une partie consacrée à l'évaluation de l'efficacité, de l'intérêt et des impacts financiers, humains et de développement économique de la CFT ?		X	
				Les indicateurs proposés reflètent-ils un suivi-évaluation quantitatif et qualitatif ?	X		
				Les indicateurs proposés se réfèrent-ils aux indicateurs du référentiel d'évaluation de l'outil conçu par le FNCOFOR ?		X	
			Les indicateurs proposés sont-ils pertinents et adaptés ? Peuvent-ils être facilement renseignés ?		X	Un certain nombre d'indicateurs ne sont pas pertinents et ne peuvent être difficilement renseigné (absence de donnée à cette échelle spatiale, base de données erronée ou incomplète)	

<b>A n n e x e s</b>	<b>Atlas cartographique</b>	Nature des cartes	Carte de situation géographique de la CFT	X		
			Carte du périmètre officiel du site	X		
			Carte de la desserte, des équipements et des infrastructures	X		
			Cartes de la ressource naturelle			
			Cartes des enjeux socio-économiques			
			Cartes des entités administratives territoriales			
			Cartes de l'économie de la filière bois locale			
			Cartes du patrimoine naturel et culturel et paysager sur le territoire			
			Carte des statuts de protection	X		
			Carte des équipements touristiques (sentiers, sites d'accueil du public)	X		
	Carte des plans de protection des risques naturels	X				
	Carte des statuts de propriété forestière					
	<b>Autres annexes</b>	Composition et comptes rendus des réunions Référence aux documents d'aménagement et de gestion	Carte topographique		X	
Carte des types de peuplements						
Présence /absence ?				X		
			Présence /absence ?	X		

## **ANNEXE 10. Composition du groupe de travail d'évaluation**

ASSOCIATION DES COLLECTIVITES FORESTIERES DE L'HERAULT  
CONSEILLER GENERAL DU CANTON D'ANGLES  
CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE MIDI-PYRENEES  
CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE LANGUEDOC-ROUSSILLON  
OFFICE NATIONAL DES FORETS - AGENCE INTERDEPARTEMENTALE AVEYRON - LOT - TARN - TARN ET  
GARONNE (Unité Territoriale Monts de Lacaune, Unité Territoriale de la Montagne Noir)  
OFFICE NATIONAL DES FORETS - AGENCE DE L'HERAULT (UT Montagne, Unité Territoriale Piémont)  
DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, de L'AGRICULTURE ET DE LA FORET MIDI-PYRENEES  
DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET LANGUEDOC-  
ROUSSILLON  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE L'HERAULT  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU TARN  
CONSEIL GENERAL DU TARN  
CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT  
CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES  
CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON  
CONSEIL GENERAL du TARN - ASSOCIATION DES COLLECTIVITES FORESTIERES DU TARN  
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES de l'HERAULT  
MAISON DE LA FORET DU TARN  
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX - DELEGATION TARN  
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX - DELEGATION HERAULT  
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE LANGUEDOC-ROUSSILLON  
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE MIDI-PYRENEES  
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES DU TARN

## **ANNEXE 11. Liste prévisionnelle des acteurs à enquêter**

La liste d'acteurs ci-après est en grande partie la même que celle du COPIL de l'évaluation de la CFT HL:

### **Partenaires institutionnels : service de l'Etat,...**

CONSEIL GENERAL DU TARN  
CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT  
CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES  
CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON  
DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, de L'AGRICULTURE ET DE LA FORET MIDI-PYRENEES  
DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET LANGUEDOC-ROUSSILLON  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE L'HERAULT  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU TARN  
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, de l'AMENAGEMENT et du LOGEMENT LANGUEDOC-ROUSSILLON  
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, de l'AMENAGEMENT et du LOGEMENT MIDI-PYRENEES

### **Partenaires techniques et interprofession :**

#### **Organisme de la forêt privée et les entreprises et leurs représentants**

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE DE MIDI-PYRENEES  
CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE LANGUEDOC-ROUSSILLON  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TARN  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CASTRES - MAZAMET  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BEZIERS - SAINT PONS  
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HERAULT  
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU TARN  
COOPERATIVES FORESTIERES (Forestarn, Cofogar, sylvia rouergue, cosyva)  
ARFOBOIS - PEFC SUD  
MIDI-PYRENEES BOIS  
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES DU TARN  
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES DE L'HERAULT  
*SYNDICAT D'EXPLOITANTS SCIEURS*  
*Union régionale des Syndicats d'Exploitants Forestiers et Scieurs (URSEFS)*  
*SCIERIE (SCIERIE CHABBERT, INDUSTRIE A BRASSAC, ENGELVIN A LABRUYERE,...)*  
*ENTREPRENEURS DE TRAVAUX FORESTIERS,...*  
*INDUSTRIE DE PREMIERE TRANSFORMATION*

#### **Organisme de la forêt publique**

OFFICE NATIONAL DES FORETS - AGENCE INTERDEPARTEMENTALE AVEYRON - LOT - TARN - TARN ET GARONNE (Unité Territoriale Monts de Lacaune, Unité Territoriale de la Montagne Noir)  
OFFICE NATIONAL DES FORETS - AGENCE DE L'HERAULT (Unité Territoriale Montagne, UT Piémont)  
COMMUNES FORESTIERES DU TARN (ASSOCIATION DES COLLECTIVITES FORESTIERES)  
COMMUNES FORESTIERES DE L'HERAULT

## **Collectivité publique et Etablissement public de coopération intercommunale**

COMMUNAUTE DE COMMUNES (quelques Communautés représentatives du territoire au niveau forestier et actives dans le développement de la filière forêt-bois.) :

AVENE BEDARIEUX LAMALOU TAUSSAC LE BOUSQUET D ORB  
MONTAGNE NOIRE  
HAUTE VALLEE DU THORE  
MONTAGNE DU HAUT-LANGUEDOC  
MONTS DE LACAUNE  
VALS ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE  
AVANTS MONTS DU CENTRE HERAULT  
CENTRE TARN

PAYS SAINT PONAIS  
SOR ET AGOUT  
LAURAGAIS REVEL ET SOREZOIS  
LARZAC  
ORB - JAUR  
ORB et TAUROU  
MINERVOIS  
SIDOBRE VAL D'AGOUT

PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC  
PAYS D'AUTAN  
PAYS DU LAURAGAIS  
PAYS HAUT-LANGUEDOC ET VIGNOBLES  
PAYS SIDOBRE MONTS DE LACAUNE  
CONSEILLER GENERAL DU CANTON D'ANGLES

COMMUNES DU TERRITOIRE (quelques communes représentatives du territoire au niveau forestier et actives dans le développement de la filière forêt-bois)

### **Naturaliste**

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX - DELEGATION TARN  
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX - DELEGATION HERAULT  
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE LANGUEDOC-ROUSSILLON  
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE MIDI-PYRENEES  
UNION POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU TARN

### **Représentant des usagers**

MAISON DE LA FORET DU TARN  
FEDERATION DE L'HERAULT POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE  
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS AGREES DE PECHE ET PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU TARN  
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT  
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU TARN  
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE L'HERAULT  
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DU TARN  
COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU TARN  
HERAULT TOURISME  
LANGUEDOC-ROUSSILLON NATURE ENVIRONNEMENT

### **Etablissement d'enseignement forestier**

LYCEE FORESTIER DU HAUT-LANGUEDOC

## **ANNEXE 12. Compte rendu du Comité de Suivi de la CFT Haut-Languedoc d'avril 2014**

### **COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI DE LA CFT HAUT-LANGUEDOC**

#### **REUNION DU 15/04/2014**

Le cahier des charges et des différentes phases du projet ont été présentés et validés par le groupe de travail, chargé de la mise en œuvre de l'évaluation :

- Présentation et validation du référentiel de l'évaluation, document synthétique contenant les objectifs, la méthode d'évaluation, les questions évaluatives et les guides d'entretien.
- Présentation et validation de la méthode d'entretien
- Constitution de l'échantillon des acteurs enquêtés

#### **Présentation et validation des objectifs, de la méthode d'évaluation et des questions évaluatives**

Au cours de la réunion, les objectifs, la méthode d'évaluation et les questions évaluatives ont fait l'objet de remarques puis ont été validés par le comité. La discussion a surtout porté sur les questions évaluatives (principales et secondaires). Les remarques, judicieuses, ont conduit à reformuler certaines questions plus pertinentes.

Le rôle du PNR-HL par rapport à la CFT a été évoqué. Cette structure est un acteur de développement du territoire pour impulser une politique forestière. Son rôle est pour certains davantage un fédérateur qu'un maître d'ouvrage qui cherche des financements.

#### **Présentation et validation de la méthode d'entretien**

##### Choix de la méthode des enquêtes

La méthode retenue est l'enquête qualitative par entretiens semi-directifs. Elle donne une liberté de parole dans un cadre relativement défini. Les enquêtes permettront de recueillir des données qualitatives et quantitatives.

Durant les entretiens, le contexte de l'étude, les finalités de l'entretien et ses conditions (durée, utilisation des données,...) seront rappelées.

##### Choix des indicateurs de suivi et d'évaluation

L'outil normalisé de suivi et d'évaluation des Chartes forestières « EVAL CFT », créé par les Communes forestières, a été présenté.

Il a été décidé à la suite de cette réunion que la liste d'indicateurs de contexte seraient envoyées aux personnes enquêtées avant que les entretiens aient lieu.

Pendant l'entretien, l'enquêteur prendra connaissance des actions projetées et réalisées des différents acteurs. Les indicateurs de suivi de la CFT concernés seront évoqués au fil de la discussion. La liste de ces indicateurs seront envoyés à la suite des entretiens.

## Rédaction de fiches actions synthétiques

Des fiches synthétiques des différentes actions partiellement remplies seront présentées en parallèle.

### **Constitution des guides d'entretien**

Au cours de la réunion, nous avons évoqué le guide d'entretien. Il doit recueillir l'état des lieux du territoire, le ressenti de ce qui s'est passé. Il est nécessaire de questionner l'interrogé sur l'avenir.

La structure de ce guide type a été présentée. Il comporte des rubriques communes à toutes les catégories d'acteurs. Ces rubriques concernent le rappel des conditions d'entretien, des questions d'ordre général sur l'interrogé, sur le déroulement de l'élaboration de la CFT, sur le document CFT en lui-même, sur la mise en œuvre de l'animation, le bilan de réalisation des actions et enfin les perspectives à venir.

Ce document semblait conséquent pour certains. La liste de questions se veut complet et exhaustif. Il s'agit d'un cadre, d'un canevas pour mener à bien l'entretien. Le guide tel qu'il a été présenté à cette réunion a été simplifié et les questions hiérarchisées en fonction des différents acteurs. A l'intérieur des différentes rubriques, les questions pourront différer selon chaque groupe de personnes interrogées. Les entretiens pourront durer 2h00 plus ou moins selon les personnes rencontrées.

### **Constitution de l'échantillon des acteurs enquêtés**

La liste des acteurs à rencontrer lors des entretiens a été présentée. Cette liste est la même que celle du comité de pilotage de l'élaboration de la CFT Haut-Languedoc. Le nombre de collectivité publique et d'établissement de coopération intercommunale sera fonction de la charge de travail et du temps imparti pour les entretiens. Les Communes forestières pourront nous conseiller dans le choix de l'échantillon. Il sera intéressant de rencontrer les Communautés et les communes représentatives du territoire au niveau forestier et celles qui sont actives dans le développement de la filière forêt-bois et « pilotes » dans certaines actions forestières.

Il est convenu que le lycée professionnel forestier privé du Haut Languedoc à Saint-Amans-Soult ainsi que certains acteurs du monde forestiers ne faisant pas parti actuellement du CoPil de la CFT, soient ajoutés à la liste des enquêtés. L'Union régionale des syndicats d'exploitants forestiers et scieurs (URSEFS), quelques scieries, industries de première transformation du bois et entrepreneurs de travaux forestiers peuvent être joints à la liste des personnes à rencontrer dans le cadre de l'entretien. L'interprofession (Arfobois, Midi-Pyrénées Bois) pourra de façon pertinente orienter le chargé d'évaluation de la CFT vers les personnes les plus représentatives.

Les différentes catégories d'acteurs retenues sont les suivantes :

- Partenaires institutionnels : service de l'Etat, collectivité territoriale (Conseils Généraux, Conseils Régionaux, Communes), Communautés de communes,...
- Organisme de la forêt privée (CRPF, syndicats, coopératives), chambres consulaires, organisme de la forêt publique (ONF, COFOR,...)
- Interprofession (Arfobois, Midi-Pyrénées Bois), entreprise et leur représentant (L'Union régionale des syndicats d'exploitants forestiers et scieurs (URSEFS), ETF,...)
- Naturaliste (LPO, Conservatoire des espaces naturels,...)
- Représentant des usagers (Fédération départementale des chasseurs, comité départemental de la randonnée pédestre, comité départemental du tourisme,...)
- Etablissement d'enseignement forestier (lycée forestier du Haut Languedoc)

Il a été convenu dans le cadre de la réunion, que les directeurs de chaque structure seraient sollicités pour les prises de rendez-vous des entretiens.

## ANNEXE 13. Compte rendu du Comité de suivi de la CFT de septembre 2014

### EVALUATION DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU HAUT-LANGUEDOC



## Compte-rendu du comité de suivi du 17/09/14

- 14h30 – Office de Tourisme de Saint-Pons de Thomières –

### **Personnes présentes :**

- M. Francis CROS (Vice-Président du PnrHL, Président des COFOR 34)
- M. Serge CAZALS (Vice-Président du PnrHL, Président des COFOR 81)
- M. Christophe MAUREL (LPO du Tarn)
- Mme. Isabelle CALVIÈRE (Conseil Général du Tarn)
- Mme. Adeline PICHARD (LPO de l'Hérault)
- M. Jean-Michel D'ORAZIO (CRPF Languedoc-Roussillon)
- Mme. Michèle LAGACHERIE (CRPF Languedoc-Roussillon)
- M. Philippe BERTRAND (CRPF Midi-Pyrénées)
- M. Jean-Louis DE TORRES (Maison de la Forêt du Tarn)
- M. Jean-Luc ARVIEU (ONF Hérault-Gard – UT Montagne)
- M. Marc MISPOULET (DDT 81)
- M. Rodolphe MAJUREL (Conseil Général de l'Hérault)
- M. Alain BARET (Président du syndicat forestier 34 – CRPF LR)
- M. Jacques BELOT (Secrétaire du syndicat forestier 34)
- M. Philippe LONJON (Directeur des Communes Forestières de Languedoc-Roussillon)
- M. François JACCAZ (Stagiaire au Parc en charge de l'évaluation)
- M. Xavier BEAUSSART (Directeur Adjoint – Parc naturel régional du Haut-Languedoc)
- M. Marc MAILHE (Parc naturel régional du Haut-Languedoc)

### **Personnes excusés :**

- M. Mario KLESCZEWSKI (Conservatoire des Espaces Naturels de Languedoc-Roussillon)
- M. Frédéric NERI (Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées)
- M. Serge GASC (DDTM 34)
- M. Denis REY (LPO 34)
- M. Philippe HANS (DRAAF MP)
- M. Fabien BROCHIERO (DDTM 34)

## **Rappel ordre du jour :**

- Présentation du travail effectué par François JACCAZ dans le cadre de son stage
- Discussion
- Point d'avancement sur l'évaluation de la CFT (collecte des indicateurs de contexte et de suivi des actions à rattacher à la CFT)
- Perspectives 2014-2015

## **Déroulement :**

1. Accueil de Francis CROS
2. Présentation du travail d'évaluation de François JACCAZ (Cf. diaporama en pièce jointe)

### Rappel du contexte :

- La CFT du Haut-Languedoc arrive à échéance en 2015.
- Evaluation des CFT obligatoires avant un éventuel renouvellement (cadre national Eval CFT).
- Réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase de l'évaluation via un stage (François JACCAZ) de début mars à fin août 2014.
- Problématique de l'évaluation orientée essentiellement sur l'évaluation qualitative

Création d'une fiche navette ayant pour objectif de récupérer des données sur les actions liées à la CFT portées par différents maîtres d'ouvrage.

Mise en place de questions évaluatives servant de base pour la réalisation des entretiens.

Présentation des résultats des entretiens réalisés concernant l'évaluation du document CFT, de l'élaboration, de la cohérence des objectifs, de l'animation et gouvernance, de la réalisation des actions et de l'intérêt et efficacité de la CFT.

3. Discussion :

## **Evaluation du document CFT :**

Débat sur le détail et la précision du plan-cadre. En effet le programme d'actions de la Charte Forestière actuelle étant jugé trop succinct avec peu de détail sur les différents maîtres d'ouvrage, le plan de financement,... la question se pose actuellement de savoir jusqu'à quel niveau de précision doit-on aller si un nouveau programme d'action est mis en place.

Même si ce point reste à valider, l'idée serait de proposer un plan d'action peut-être plus restreint mais avec un niveau de précision plus important, avec pour chaque action l'identification du maître d'ouvrage (pas systématiquement le Parc) et un plan de financement (même si des ajustements seront nécessaires par la suite selon la disponibilité des financements).

L'animation d'une CFT permet notamment de passer d'un catalogue d'actions à un plan d'actions avec l'identification de maîtres d'ouvrage,....

Plus le plan d'actions est détaillée (plan de financement, maître d'ouvrage identifié,...) plus la mise en œuvre de l'action est facilitée par la suite.

La diffusion du document CFT est également à prévoir en amont, notamment lors de la détermination du budget. La forme est également à déterminer : diffusion sous forme d'un résumé papier avec un cd-rom joint ou une clé usb contenant le document global ?

### **Evaluation de l'élaboration de la CFT :**

Le peu d'implication de la filière « aval » lors de l'élaboration du document a été mis en avant. Ceci se traduit notamment par l'absence de cette filière dans les signataires de la Charte. Les intégrer à la signature du document permettrait par la suite une meilleure implication.

Cette CFT peut être considérée comme un premier volet, le lien entreprises/élus devra être davantage pris en compte dans la prochaine charte. Avec des rencontres pour connaître les besoins et pour arriver à des actions concrètes.

Au niveau de l'implication des élus, l'échelle des Présidents des Communautés de Communes semble la plus pertinente pour le caractère opérationnel. L'échelle communale doit être peut-être plus ponctuelle notamment avec certaines Mairies qui ont une forte problématique forestière sur leur territoire (communes forestières, avec des projets,...).

L'aspect environnemental pourrait être mis plus en avant dans la nouvelle charte et des liens avec la Charte du Parc, la Charte Européenne de Tourisme Durable ou encore le Plan Climat Energie Territorial pourraient être plus étroits.

La mise en place d'indicateurs plus concrets et la signature de la Charte par les cofinanceurs ont également été abordées.

Il a été rappelé que la mobilisation locale autour de la forêt a été compliquée au moment de l'élaboration et que la mise en place d'une CFT ne faisait pas l'unanimité.

La sensibilisation des élus est primordiale dans l'élaboration de la CFT (et même lors du suivi) notamment dans la prise en compte de la forêt privée.

Autre sujet évoqué, les marchés publics et l'importance de proposer une formation ou des outils afin d'arriver à intégrer le « bois local » dans les différents marchés en toute légalité.

### **Evaluation de la cohérence des objectifs :**

Pas de remarques particulières suite à la présentation. Les objectifs stratégiques semblent être pertinents avec les enjeux du territoire même si des thématiques, répondant à des enjeux, restent peu traitées dans la CFT.

### **Evaluation de l'animation et de la gouvernance :**

Nécessité d'avoir un animateur de CFT, en complément de l'animation réalisée par le Parc, pour faire émerger des projets, accompagner des porteurs de projets,...

Un des critères de réussite d'une Charte Forestière est le nombre de maîtres d'ouvrage différents impliqués.

Précision donnée : les financements disponibles pour l'animation d'une CFT concernent uniquement le financement d'un poste d'animateur (jusqu'à 50 %) pour la structure maître d'ouvrage de la CFT. Le temps d'animation des autres maîtres d'ouvrage n'est pas inclus.

Questionnement au sujet du nombre de COPIL de CFT. Actuellement un seul COPIL de CFT est organisé par an. Il permet de faire un point sur les actions de la CFT en cours et en projet. Même si l'organisation a changé (tous les Maires du Parc sont conviés et pas seulement les Présidents des Communautés de Communes et la parole est davantage donnée aux partenaires depuis début 2014), le COPIL ne joue pas entièrement son rôle de validation (projets,...) et les actions présentées par les partenaires ne sont pas forcément liées à la CFT. De plus, pour avoir un COPIL plus « actif », cela demanderait d'en organiser au moins 2 par an. D'où la question de la faisabilité, sachant que des COPIL des différentes actions sont régulièrement organisés dans

l'année et que les personnes sollicitées, qui sont la plupart du temps les mêmes (acteurs forestiers, naturalistes, organismes de l'Etat, cofinanceurs,...), ne peuvent pas participer à tous.

### **Evaluation du bilan de la réalisation des actions :**

Précisions sur le tableau de synthèse de l'évaluation de l'état d'avancement des actions. Les actions avec une étoile sont des actions en cours ou en projets portées par différentes structures et maîtres d'ouvrage sur le territoire du Parc mais pas forcément rattachées et liées à la CFT. Une distinction est donc à faire entre les actions reliées à la CFT et celles qui ne le sont pas.

Inversement également de la légende.

Ce tableau sera retravaillé dans le document de restitution du stage de François Jaccaz.

Sur la crainte de certains acteurs que le Parc s'approprie des actions du territoire portées par d'autres maîtres d'ouvrage, l'amélioration de la communication semble primordiale et la proposition de créer et de diffuser une plaquette reprenant les principales actions réalisées sur le territoire par différents maîtres d'ouvrage (« qui fait quoi ») est ressortie, sur l'exemple du catalogue des principales actions des CFT de Languedoc-Roussillon créé par l'Union Régionale des Communes Forestières de Languedoc-Roussillon dans le cadre du réseau des animateurs des CFT. Cela nécessiterait auparavant un travail d'animation pour collecter les différentes données et indicateurs des différentes actions « liées » à la CFT des acteurs du territoire.

Sur ce dernier point, sur la question : quelles actions, portées par différents maîtres d'ouvrage du territoire, devons-nous rattachées et valorisées dans le cadre de l'évaluation de la CFT ?, il a été convenu, que pourraient-être retenues seulement les actions qui faisaient référence à la CFT à un moment donné (dans le dossier) ou les actions dont la CFT a facilité la réalisation.

Proposition également de changer le nom de la CFT, aujourd'hui CFT du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, en CFT du Haut-Languedoc et d'utiliser le logo existant des CFT en le personnalisant au territoire. Ceci permettrait à la CFT d'avoir une identité visuelle et de moins l'associer au volet forêt de la Charte du Parc.

### **Evaluation de l'intérêt et de l'efficacité de la CFT :**

Proposition de dissocier « intérêt » et « efficacité » de la CFT, car confusion entre l'intérêt, reconnue, d'une CFT et l'efficacité de cette dernière.

Aujourd'hui on manque d'indicateurs chiffrés pour évaluer l'efficacité.

Importance pour les cofinanceurs de connaître l'impact de la CFT sur la production, d'avoir des indicateurs quantitatifs assez précis.

#### **4. Perspectives :**

- Le travail d'évaluation est à poursuivre (recueil des données des actions rattachées à la CFT, indicateurs de contexte,...). La manière reste à déterminer (évaluation en interne, ou en externe dans le cadre du renouvellement de la CFT)
- L'évaluation sera validée en COPIL CFT ainsi que le choix de renouveler ou non la CFT du Haut-Languedoc (après avis du Comité Syndical du Parc).
- Questionnement sur les moyens financiers disponibles pour le renouvellement de la CFT.

## ANNEXE 14. Fiche action synthétique

LIBELLE DE L'ACTION		
ACTION QUI FIGURE DANS LE PLAN D'ACTION CFT	ACTION NON INSCRITE A LA CFT	ACTION A RATTACHER AU PLAN D'ACTION CFT

THEME DE L'ACTION *		
AGRICULTURE ET FORÊT	LOISIR ET TOURISME EN FORET	SUIVI – ANIMATION – EVALUATION
AMELIORATION ET DYNAMISATION AUTRE ACTEUR PUBLIC DE LA SYLVICULTURE	PREVENTION DES RISQUES	TRANSFORMATION ET VALORISATION DES BOIS
ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE EN FORET	REGROUPEMENT DU FONCIER	VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

\* Renseigner en parallèle la fiche des indicateurs de suivi de l'action (joint à cette fiche) en fonction du choix du thème.

NATURE DE L'ACTION	
ANIMATION	INVESTISSEMENTS IMMATERIELS (études, actions d'accompagnement visant à améliorer les conditions de desserte,...)
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS MATERIELS (projets d'équipement pour la transformation et l'utilisation du bois-énergie : plateforme de stockage de plaquettes,...)

RESPONSABLE DE REALISATION			
TYPE DE MAITRE D'OUVRAGE	ASSOCIATION	COLLECTIVITE	ENTREPRISE DE LA FILIERE
	AUTRE ACTEUR PRIVE	AUTRE ACTEUR PUBLIC	STRUCTURE PORTEUSE DE LA CFT
NOM DU MAITRE D'OUVRAGE			
TYPE DE MAITRE D'OEUVRE	ASSOCIATION	AUTRE ACTEUR PUBLIC	ENTREPRISE DE LA FILIERE
	AUTRE ACTEUR PRIVE	COLLECTIVITE	STRUCTURE PORTEUSE DE LA CFT
NOM DU MAITRE D'OEUVRE			

AVANCEMENT DE L'ACTION			
<i>Etat d'avancement (facteurs d'influence) de chaque action (rubrique que pour certains acteurs)</i>			
A partir de la liste des actions, rechercher des explications, un point de vue sur leur avancement			
En cas d'abandon de l'action : pourquoi ? Manque d'implication du porteur de projet, manque de volonté politique, manque de financement, évolution du territoire, action portée par d'autres maîtres d'ouvrage / d'autres structures ? En cas de réalisation partielle : idem. En cas de réalisation totale : Quels facteurs d'influence positifs ont pu intervenir ?			
EN COURS	EN PROJET	TERMINEE	EXPLICATION

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>		
Quels moyens financiers, humains et techniques ont été déployés pour la réalisation de vos actions ?		
<b>CONNAISSANCE DU PLAN DE FINANCEMENT</b>	LE PLAN DE FINANCEMENT EST INCONNU (dans ce cas, ne pas renseigner les financeurs)	
	LE DETAIL DU PLAN DE FINANCEMENT EST CONNU SEUL LE COUT TOTAL DE L'ACTION EST CONNU	
<b>FINANCEURS</b>	euro HT	fonds / mesures mobilisés :
AUTOFINANCEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE DE L'ACTION MAITRE D'OUVRAGE DE LA CFT UNION EUROPEENNE		
ETAT CONSEIL REGIONAL CONSEIL GENERAL AUTRE PUBLIC		
PRIVE		
ANNEE D'OBTENTION DE L'ENSEMBLE DES FINANCEMENTS		
Les moyens mobilisés pour l'action vous semblent-ils suffisants ? Insuffisant ?		
<b>MOYEN FINANCIER</b>		<b>EXPLICATION</b>
suffisants	insuffisants	
<b>➤ PERTINENCE</b>		
L'action répond-t-il aux enjeux, aux besoins et à la situation rencontrée au niveau du territoire concerné ?		
PERTINENCE DES ACTIONS PAR RAPPORT AUX ENJEUX, AUX BESOINS		
<b>IMPACT</b>		
Les actions ont-elles eu des répercussions sur le territoire ? Quels ont été les impacts (financier, développement économique, patrimonial,...) de chaque action sur le territoire ? A-t-elle entraîné des apports dans l'orientation des stratégies territoriales ? A-t-elle permis de renforcer les liens intercommunaux ? A-t-elle contribué à instaurer un dialogue durable entre acteurs ?		
<b>CONTENU DE L'ACTION</b>	<b>IMPACTS DE L'ACTION SUR LE TERRITOIRE</b>	<b>DIALOGUE DURABLE ENTRE ACTEURS</b>

## ANNEXE 15. Exemple de retranscription d'entretien

### Structure rencontrée : Collectivité territoriale A

#### Présentation du contexte et de l'étude.

Présentation de l'interrogé.

#### CFT : mettre tout le monde autour de la table ?

Cet outil cible les enjeux. Là où il n'y a pas d'enjeu écologique, axer davantage sur la production.

J'ai l'impression qu'en appliquant de nombreux acteurs – forestiers, naturalistes, sylvopastoralisme... - je suis pleinement dans la charte. Les actions sont les mêmes et rentrent dans le cadre de la charte.

Je me réfère très peu à ce document de CFT. Je ne m'en suis pas vraiment servi pour faire mon cahier des charges.

Par contre c'est un document de référence que je donne à certains (par rapport au marché) pour qu'ils prennent connaissance de la charte.

#### Elaboration ?

Ca fait quelles années. Je me rappelle des différentes structures. J'ai trouvé qu'il y avait une plus forte vocation économique. Il y avait des notions d'environnement mais c'était des notions.

Nous avons une vision forestière qui est particulière est qui n'a rien à voir avec les autres.

Il est difficile de savoir quel est la part des choses et quel est l'efficacité de la CFT. C'est une prise de conscience générale. C'est un contexte. C'est arrivé en même temps que le contexte général de la forêt sur la prise en compte de l'environnement, une prise de conscience générale et en parallèle, ils se sont servis de cet outil pour avancer. La CFT est tombé au bon moment.

#### La pertinence de la situation forestière, des enjeux, des besoins

Le problème du territoire du Parc : au nord, forestier avec des enjeux économiques (filrière douglas...), le sud avec le maquis avec peu d'enjeux économique. Un territoire différent et contrasté avec des enjeux différents (économique, environnemental et accueil du public, DFCI). C'est difficile de faire une généralité par rapport à ça. Il serait intéressant de découper ce territoire en plusieurs zones : garrigue, châtaigneraie, hauts cantons. C'est difficile de faire une valorisation complète.

Ce territoire est cohérent d'un point de vue naturaliste. Il n'est pas cohérent d'un point de vue forestier. Je ne parle pas de cohérence par rapport au Parc, je parle d'un point de vue « étage de végétation ». C'est trois forêts différentes. Les acteurs économiques ne sont pas les même. Constat : Ce n'est pas les mêmes enjeux au niveau forestier.

#### Intégration des scieurs, des ETF et des acteurs économiques notamment la filière aval dans les réunions de travail ?

##### Est-ce que la CFT est en adéquation avec ses enjeux là ?

Oui, la CFT est en adéquation avec les enjeux parce qu'avec la charte forestière, on ne rentre pas dans le détail non plus. Par contre, il existe certains enjeux qui correspondent à des stations mais pas à d'autres. C'est là où c'est difficile. L'accueil du public est différent au Soulié et à Minerve notamment en saison estivale lors des risques d'incendie. Les préconisations correspondent à un milieu et pas forcément à un autre. On n'y arrivera pas. Ce n'est pas possible de concilier ces enjeux et ses pratiques.

Ce n'est pas forcément le rôle du Parc. Quand on est trop global et que le champ d'actions est élargi, c'est difficile de mettre en place des actions concrètes.

#### Rôle du Parc ? Animer, initier une politique, coordonner, mettre en œuvre, faire de l'opérationnel, des opérations concrètes...Articulation de la politique du CG34 et de ces actions avec la CFT ? Cohérence, complémentarité avec les autres outils de développement ?

Oui, tout est arrivé en même temps. Les forestiers ont pris conscience des enjeux forestiers. Ce changement a permis de conforter leur sentiments avec les objectifs d'orientation sur le développement durable et la valorisation de la filière PEFC. La CFT est un outil qui en fait parti. Ex d'actions de la CFT : promouvoir la certification forestière.

### Listing des actions réalisées et non réalisées par le Parc. Certaines actions se font indépendamment de la CFT et d'autres n'ont pas été mis en place. Avenir ?

Il serait bien venant de recentrer et d'être sur de faire toutes les actions plutôt que d'être trop gourmand sinon on se perd dans sa totalité. Il peut y avoir un problème de lisibilité. On ne sait plus si l'action est dans la charte ou pas. Il faut faire quelque chose de relativement simple et avec de grandes lignes et que ça soit efficace.

Il existe des actions qui se font indépendamment de la charte. C'est le marché qui fait les actions et non la charte qui va les mettre en place. S'il y a de la demande, ça se fera, sinon ça ne se fera pas. La CFT ne peut pas être exhaustive (et le Parc ne peut réaliser toutes les actions) surtout avec trois habitats. Je pense que tout le monde en est conscient.

### Objectifs / actions à maintenir en place dans l'avenir ?

Il faut équilibrer les aspects environnementaux et d'accueil plutôt que l'exploitation. Dans les hauts cantons, la remise en état des parcelles après exploitation n'est pas toujours faite. C'est délicat ensuite d'accueillir du public dans ces conditions. Il y a besoin surtout de communication. Il y a un gros problème de communication. La CFT est un moyen de communication sur le rôle de la forêt.

### La CFT a-t-elle favorisée les liens entre acteurs et usagers de la forêt ?

Elle a tenté de le faire et d'y participer mais ce n'est pas évident.

Invitation au Copil ? Au courant de ce qui se fait au niveau du Parc ?

Ce n'est pas évident de suivre constamment ce qui se fait au Parc, parfois j'ai déconnecté du fait de mes préoccupations sur d'autres dossiers prioritaires mais j'ai participé à des CoPil sur des sujets avec des enjeux environnementaux. Il y a de la communication avec un retour en montrant ce que fait le CG dans ces domaines.

Besoin que l'information circule, besoin de coordination. Mise en place d'inventaires pour savoir où sont les enjeux forestiers. Le parc connaît le territoire en fonctions des inventaires N2000. Je ne sais pas comment vous répertoriez les données. Notre structure a du mal à récupérer toutes les données du Parc. Beaucoup pense que le PNR collecte et dispose de nombreuses données mais ce n'est pas forcément le cas. Normalement le Parc devrait les avoir. Notre structure fournit des données au Parc. C'est un problème assez général, c'est compliqué d'échanger des données entre structures même publiques. C'est vrai dans les deux sens : nous avons du mal à transmettre et fournir les données. Raisons : manque de temps, liens et échanges limités, pas l'habitude et le réflexe de s'appeler...

### Elaboration et suivi de la CFT : bonne représentativité des familles d'acteurs ?

Point de vue personnel : impliquer davantage les acteurs env. dans les groupes de travail. Les soucis environnementaux sont sous estimé parfois. Lorsqu'il y a de fort enjeux environnementaux, penser à mettre en place des corridors pour la trame verte lors de coupes d'exploitation (Pas de perte économique). La CFT pourrait essayer d'éduquer sur l'écologie forestière, de sensibiliser et d'informer les communes et les usagers afin de prendre en compte ces enjeux environnementaux.

Absence de culture forestière. Il manque cette culture forestière et cette connaissance de l'écologie forestière, les atouts et les bienfaits de la diversité, de la gestion durable et de la multifonctionnalité. Par contre, ils ont l'impression de l'avoir, c'est ça qui est particulier. Ils ont une vision très agricole.

Il faut qu'il y ait plusieurs forêts : futaie régulière, irrégulière. Il manque de la diversité en forêt : taillis, TSF, arbres remarquables, vieux arbres, préservation patrimoniale des haies...qui serait bénéfique pour beaucoup : chasseurs, naturaliste, promeneurs, santé des forêts... Ce n'est pas assez valorisé dans la CFT. Proposition : faire l'inventaire des arbres remarquables sur le Parc.

### Il faut hiérarchiser les enjeux. Certaines choses sont secondaires par rapport à d'autre comme par exemple le développement de la filière...

Il est indispensable de développer et valoriser la filière mais aussi il faut prendre en compte les enjeux d'environnementaux en forêt. L'un ne va pas sans l'autre. Si on fait que du développement économique, on va droit dans un mur et sera contre productif car à ce niveau cela va à l'encontre de la demande sociale et sociétale. Pour avoir l'assortiment de la population locale, il faut jouer sur les deux tableaux.

### Moyen humain et financier pour agir efficacement, pour réaliser des études, des inventaires ?

Information par les COFOR, le CRPF pour prendre en compte dans la gestion durable, la biodiversité en forêt. Eduquer les propriétaires pour la mise en place d'îlots de sénescence : mise en place de réunions consensuelle, pédagogique...

### Implication des élus, de la population locale ?

Elus impliqué qui veut développer la filière bois. Leur message passe mais qu'à moitié. C'est compliqué.

### Choix et pertinence de la structure animatrice ?

Oui, le choix du Parc est pertinent au niveau du territoire. L'avantage du Parc est qu'il est interdépartemental et interrégional. C'est un atout. Le parc agit en fonction d'une entité géographique plus ou moins pertinente et non à l'échelle d'un territoire administrative. C'est plus efficace.

### Amélioration de la mise en œuvre et de l'animation de la charte ?

Simplifier le nombre d'actions

### Moyens financiers pour l'animation de la CFT ?

Effacité sur la filière, sur le territoire, impact de la CFT ? Démarches traduites par des changements positifs sur les activités de la filière forêt-bois ?

Ce n'est pas facile à quantifier. Il n'y a que le Parc qui peut le dire. On n'a pas une idée d'ensemble.

Il y a une animation, mais c'est compliqué à faire vivre ce genre de document. C'est tellement varié et tellement vaste, c'est difficile d'être partout, ce n'est pas possible.

Pour les schémas de dessertes, on voit que des choses ont été effectuées. Mais attention, est-il vraiment nécessaire de faire des pistes dans les zones de protection du biotope. Il faut trouver un équilibre et des compromis. Le rôle de la charte est de superposer certaines couches et de relever les différents enjeux : DFCE, env. lors de création de dessertes (multifonctionnalité).

### Points forts, points faibles de la CFT ?

Le point fort est de mettre tout le monde autour de la table sinon il y a des malentendus et des tensions. Tout le monde n'a pas le même discours. Ça permet de réfléchir comment essayer de développer une vision de la forêt pour tous les acteurs.

La CFT est un outil de développement et surtout de concertation et de vision afin de voir les grandes orientations, d'en discuter sur le territoire et comment essayer d'anticiper par rapport aux orientations, de développer ce qu'on sait faire.

D'améliorer le faire-savoir et de coordonner les différentes politiques pour que les acteurs aient la même vision et les mêmes objectifs (ex : agroforesterie, sylvopastoralisme à développer à condition d'avoir un animateur).

Il manque un animateur sur le territoire du Parc, c'est sûr.

Il serait intéressant d'amorcer certaines thématiques (par rapport au sylvopastoralisme, à l'agriculture et à l'environnement) et de les intégrer dans la nouvelle charte.

Il faut trouver un équilibre. C'est la filière économique qui va permettre de booster et développer le reste, j'en suis conscient et convaincu par rapport à ça, mais il ne faut pas sous-estimer l'environnement et l'agriculture. Valoriser et mettre en place aussi l'écologie ordinaire.

Il n'y a que le Parc qui ne peut lancer sur un territoire aussi grand. Il y a peu de structure qui réunissent tous les acteurs du territoire

**ANNEXE 16 : Catégories d'acteurs et structures rencontrés dans le cadre des entretiens**

<b>CATEGORIE D'ACTEURS</b>	<b>STRUCTURES RENCONTREES DANS LE CADRE DES ENTRETIENS</b>
<b>PNR</b>	PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC
<b>ORGANISMES DE LA FORET PUBLIQUE</b>	ONF (HERAULT ET TARN)
	COFOR DE L'HERAULT ET DU TARN
<b>ORGANISMES DE LA FORET PRIVEE</b>	CNPF (LANGUEDOC-ROUSSILLON ET MIDI-PYRENEES)
	MAISON DE LA FORET DU TARN
	SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS PRIVES DE L'HERAULT
<b>COLLECTIVIES PUBLIQUES</b>	CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON ET MIDI-PYRENEES
	CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT ET DU TARN
	CG DE L'HERAULT (SPORT ET NATURE – PDIPR)
	CC DE LA MONTAGNE DU HAUT-LANGUEDOC
	CC DES MONTS DE LACAUNE
<b>SERVICES DE L'ETAT</b>	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SOR ET DE L'AGOUT
	DDT DE L'HERAULT ET DU TARN
	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT
<b>NATURALISTES</b>	DRAAF LANGUEDOC-ROUSSILLON ET MIDI-PYRENEES
	LPO - DELEGATION TARN
<b>ORGANISMES TOURISTIQUE</b>	CEN LANGUEDOC-ROUSSILLON ET MIDI-PYRENEES
	COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RANDONNEE PEDESTRE DE L'HERAULT
<b>CHAMBRE SCONSULAIRES</b>	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT -TARN
	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT ET DU TARN
<b>ORGANISMES DE LA FILIERE BOIS</b>	ARFOBOIS - PEFC SUD - MIDI-PYRENEES BOIS
	TERRE D'OC
	ASSOCIATION SABA
	BRASSAC INDUSTRIE
	ENGELVIN BOIS